
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 29 novembre 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Installation</i> de madame Corinne Cardona dans ses fonctions de conseillère communautaire	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1817)	(p. 6)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2010	(p. 6)
<i>Débat</i> d'orientation budgétaire pour 2011	(p. 6)
<i>Annexe 1</i> - Débat d'orientation budgétaire pour 2011 - Diapositives projetées lors de l'intervention de M. le Vice-Président Darne	(p. 46)
<i>Annexe 2</i> - * <i>document 1</i> - PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu - Diapositives projetées lors de l'intervention de madame la Vice-Présidente David (dossiers n° 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833)	(p. 53)
* <i>document 2</i> - PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu - Diapositives projetées lors de l'intervention de madame la Vice-Présidente David (dossiers n° 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833)	(p. 70)
<i>Annexe 3</i> - * <i>document 1</i> - PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb (dossiers n° 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833)	(p. 87)
* <i>document 2</i> - PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb (dossiers n° 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833)	(p. 88)

Le texte des délibérations n° 2010-1817 à 2010-1898 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 402.

N° 2010-1817 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 octobre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1818 <i>Elaboration d'un diagnostic et mise en place d'un plan de déplacements interentreprises pour les acteurs économiques du Val de Saône - Attribution d'une subvention au Syndicat de communes Saône Mont d'Or -</i>	(p. 34)
N° 2010-1819 <i>Elaboration d'un plan de déplacements de la filière services à la personne - Attribution d'une subvention à la CCI de Lyon -</i>	(p. 34)
N° 2010-1820 <i>Meyzieu - Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Meyzieu - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) pour les années 2010-2011 -</i>	(p. 34)
N° 2010-1821 <i>Lyon 1^{er} - Parc de stationnement des Tables Claudiennes - Adoption des tarifs de stationnement -</i>	(p. 38)

N° 2010-1822	<i>Lyon 1^{er} - Parc de stationnement Rozier - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public -</i>	(p. 38)
N° 2010-1823	<i>Lyon 1^{er} - Parc de stationnement Hôtel de ville - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -</i>	(p. 38)
N° 2010-1824	<i>Lyon 2°, Lyon 3° - Parcs de stationnement Perrache et Villette - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -</i>	(p. 39)
N° 2010-1825	<i>Lyon 6°, Caluire et Cuire - Construction d'une passerelle modes doux sur le Rhône entre la Cité internationale à Lyon 6° et le quartier Saint Clair à Caluire et Cuire - Poursuite de l'opération - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet -</i>	(p. 34)
N° 2010-1826	<i>Saint Genis Laval - Aménagement du chemin de Moly - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 34)
N° 2010-1827	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Émile Zola - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux -</i>	(p. 39)
N° 2010-1828	<i>Caluire et Cuire - Accès à la propriété Notre Dame des Sans Abris - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2010-1829	<i>Fontaines sur Saône - Requalification de la rue Pierre Bouvier, du rond-point du stade jusqu'à l'église - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2010-1830	<i>Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2010-1831	<i>Tassin la Demi Lune - Réaménagement de la place du Bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2010-1832	<i>Mutualisation des tranchées d'enfouissement de réseaux d'éclairage public et d'extension des réseaux, de régulation du trafic (CRITER) et des fourreaux urbains - Convention cadre entre la Communauté urbaine de Lyon et le Sigerly -</i>	(p. 34)
N° 2010-1833	<i>Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu - Est Lyonnais - Accès sud du Grand Montout - Etudes préalables de déplacement d'ouvrages de transport de gaz - Convention avec GRTgaz -</i>	(p. 20)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2010-1834	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) dans le cadre de son programme d'actions pour l'appui à la création d'entreprises pour l'année 2010 -</i>	(p. 35)
N° 2010-1835	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 35)
N° 2010-1836	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) pour son programme d'actions 2010-2011 -</i>	(p. 35)
N° 2010-1837	<i>Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 40)
N° 2010-1838	<i>Attribution d'une subvention à l'association PROMotion de l'Economie Sociale et Solidaire (PROMESS) pour la gestion en contenu du site web Rhône Solidaires pour l'année 2010 -</i>	(p. 40)
N° 2010-1839	<i>Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 40)
N° 2010-1840	<i>Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2010 - Professionnalisation du commerce équitable -</i>	(p. 40)
N° 2010-1841	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du Forum Mondial des Sciences de la Vie "Biovision" - édition 2011 -</i>	(p. 42)
N° 2010-1842	<i>Lyon 7° - Résidence de l'Institut d'Etudes Avancées (IEA) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée du 18 août 2009 -</i>	(p. 35)
N° 2010-1843	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement HUS-MAP - Report de l'attribution du solde de la participation financière - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'INSERM U851 -</i>	(p. 35)
N° 2010-1844	<i>Réalisation de l'étude de capitalisation de l'expérience de coopération décentralisée de la Communauté urbaine de Lyon - Convention de cofinancement avec le Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) -</i>	(p. 35)

N° 2010-1845	<i>Coopération décentralisée - Convention de partenariat avec le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) -</i>	(p. 35)
N° 2010-1846	<i>Attribution d'une subvention à l'association Institut Aspen France pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 43)
COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES		
N° 2010-1847	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Classement, dans le domaine public communautaire, des voiries de la Commune -</i>	(p. 35)
N° 2010-1848	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) -</i>	(p. 35)
N° 2010-1849	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Lissieu - Convention pour l'exploitation du service public de l'eau potable avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) -</i>	(p. 35)
N° 2010-1850	<i>La Tour de Salvagny - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) -</i>	(p. 35)
N° 2010-1851	<i>La Tour de Salvagny - Convention pour l'exploitation du service public de l'eau potable avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) -</i>	(p. 35)
N° 2010-1852	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite à la dissolution du SIVU du Sémanet -</i>	(p. 35)
N° 2010-1853	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Lissieu - Station d'épuration du Sémanet - Convention, avec la commune de Dommartin, pour la prise en charge de ses effluents sur ladite station d'épuration -</i>	(p. 35)
N° 2010-1854	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Conditions financières et patrimoniales de retrait du Syndicat mixte Beaujolais Azergues (SMBA) -</i>	(p. 35)
N° 2010-1855	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés -</i>	retiré
N° 2010-1856	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Autorisation de signer un avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés -</i>	(p. 36)
N° 2010-1857	<i>Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Convention avec la commune de Lissieu pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale pour les années 2011-2014 -</i>	retiré
N° 2010-1858	<i>Fonctionnement du compte épargne temps à la Communauté urbaine - Nouveau dispositif - Abrogation de la délibération n° 2008-4748 du 21 janvier 2008 -</i>	(p. 36)
N° 2010-1859	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	retiré
N° 2010-1860	<i>Organisation et rémunération de l'astreinte du PC Criter/Bornes à la direction de la voirie et de l'astreinte de direction générale -</i>	(p. 36)
N° 2010-1861	<i>Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 36)
N° 2010-1862	<i>Vénissieux - Construction d'un atelier de serrurerie pour la direction de la voirie - Aménagement des étages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2010-1863	<i>Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2011 -</i>	(p. 36)
N° 2010-1864	<i>Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2011 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2011 -</i>	(p. 36)
N° 2010-1865	<i>Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2011 -</i>	(p. 36)
N° 2010-1866	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2011 - Cadre général -</i>	(p. 36)
N° 2010-1867	<i>Exercice 2010 - Décisions modificatives n° 3 tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programme globales -</i>	(p. 36)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1868	<i>Genay, Neuville sur Saône - Zone industrielle de Genay - Construction de la station d'épuration - Modification des individualisations d'autorisation de programme en dépenses et en recettes -</i>	(p. 36)
N° 2010-1869	<i>Villeurbanne - Emissaire de la Plaine de l'Est - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2010-1870	<i>Caluire et Cuire - Construction d'une déchèterie - Impasse des Lièvres - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2010-1871	<i>Fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 36)
N° 2010-1872	<i>Fourniture et livraison de sel de déneigement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2010-1873	<i>Rillieux la Pape - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier Ville Nouvelle - Convention pour l'entretien d'espaces publics pour la période 2011-2013 -</i>	(p. 37)
N° 2010-1874	<i>Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies - Participation à l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement - Année 2009 -</i>	(p. 45)
N° 2010-1875	<i>Préservation des espaces naturels - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles pour un partenariat sur l'approche paysagère et le principe des liaisons vertes -</i>	(p. 37)

COMMISSION URBANISME

N° 2010-1876	<i>Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 20)
N° 2010-1877	<i>Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout - Arrêt du projet -</i>	(p. 20)
N° 2010-1878	<i>Francheville - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 11 - Desserte de l'école d'Alaiï - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation -</i>	(p. 33)
N° 2010-1879	<i>Saint Priest, Mions - ZAC de La Fouillouse - Retrait de la délibération n° 2010-1380 en date du 22 mars 2010 -</i>	(p. 33)
N° 2010-1880	<i>Mions, Saint Priest - ZAC de la Fouillouse - Approbation du protocole de liquidation avec la société Foncier Conseil -</i>	(p. 33)
N° 2010-1881	<i>Grigny - ZAC Chantelot - Versement d'une avance à la commune de Grigny -</i>	(p. 33)
N° 2010-1882	<i>Irigny - ZAC du Centre - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 1- Approbation -</i>	(p. 33)
N° 2010-1883	<i>Villeurbanne - Opération d'aménagement du centre-ville - Approbation du bilan de la concertation préalable et clôture de la procédure engagée par délibération n° 2007-4310 du 9 juillet 2007 - Ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC Gratte-Ciel Nord -</i>	(p. 32)
N° 2010-1884	<i>Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions de partenariat pour la tranquillité mises en oeuvre par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 9 bailleurs sociaux participant au programme - Convention de participation financière -</i>	(p. 37)
N° 2010-1885	<i>Agglomération lyonnaise - CUCS - Equipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Coût des chefs de projet 2010 - Rémunération des postes de secrétariat de quartier et d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation et communication - Participation des communes, de la Communauté urbaine et de l'ANRU - Conventions de participation financière -</i>	(p. 37)
N° 2010-1886	<i>Lyon 5° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Sœur Janin - Résidence Champvert - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'OPH Grand Lyon Habitat -</i>	(p. 37)
N° 2010-1887	<i>Lyon 8° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Requalification de la résidence Audibert-Lavrotte - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat -</i>	(p. 37)

N° 2010-1888	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2010-1889	<i>Lyon 9° - La Duchère - Programme d'intérêt général (PIG) - Amélioration de l'habitat et économies d'énergies 2006-2011 - Avenant à la convention d'opération -</i>	(p. 33)
N° 2010-1890	<i>Irigny, Pierre Bénite - Site d'Yvours - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études préliminaires de la halte ferroviaire - Etudes techniques pour la création des infrastructures de desserte du site - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2010-1891	<i>Lyon 3° - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour l'immeuble situé 45-47, rue Paul Bert et cadastré AN 48 -</i>	(p. 33)
N° 2010-1892	<i>Pierre Bénite - Pierre Bénite Haute Roche 2 - Restructuration urbaine - Aménagement des espaces publics et extérieurs du secteur Haute Roche 2 - Protocole global de projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2010-1893	<i>Vénissieux - Ilot du Cerisier - Ecole de musique - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 33)
N° 2010-1894	<i>Lyon 7° - Requalification du secteur Mazagran - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2010-1895	<i>Lyon 9° - Aménagement de la voie nouvelle du 24 mars 1852 - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2003, 2005 et 2007 -</i>	(p. 33)
N° 2010-1896	<i>Oullins, La Mulatière - La Saulaie - Quartier Yzeron Sémard - Acquisitions et démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2010-1897	<i>Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Rhône - Convention pluriannuelle de subvention -</i>	(p. 34)
N° 2010-1898	<i>Décines Charpieu - Secteur du Grand Montout - Autorisation d'engager les procédures prévues au code de l'environnement et au code de commerce -</i>	(p. 20)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 29 novembre 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 19 novembre 2010 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzoli, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Darne J. (pouvoir à Mme David), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Barge (pouvoir à M. Brachet), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. David), Darne J.C. (pouvoir à M. Rivalta), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Gignoux (pouvoir à M. Barret), Grivel (pouvoir

à M. Guimet), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Thivillier (pouvoir à M. Le Bouhart), Vial (pouvoir à M. Gléréan).

Installation de madame Corinne Cardona dans ses fonctions de conseillère communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Le Conseil municipal de Poleymieux au Mont d'Or, lors de sa séance du 3 novembre 2010, a désigné madame Corinne Cardona en tant que déléguée communautaire suite au décès de monsieur Claude Pillonel. Je suis heureux de l'accueillir, on peut l'applaudir chaleureusement.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Bienvenue à vous ! Donc je l'installe dans cette assemblée.

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2010-1817 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 octobre 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des Assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2010-1817. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2010

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Débat d'orientation budgétaire

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant au débat d'orientation budgétaire. Je donne la parole à monsieur le Vice-Président Darne pour nous le présenter.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 46)

M. le Vice-Président DARNE : Mes chers collègues, le contexte du débat d'orientation budgétaire, vous le connaissez comme moi : il y a une inquiétude réelle non seulement pour la croissance de notre pays mais aussi pour la nécessité de faire face à notre endettement national puisque, après la Grèce, l'Irlande, les journaux titrent sur le Portugal ; mais certains évoquent la France puisque, après l'Espagne, nous sommes dans les pays les plus surendettés.

Dans ce contexte, que doit faire une collectivité locale, que doit faire une Communauté urbaine ? Est-ce que nous devons prendre en compte ces données et comment pouvons-nous le faire ? La déclaration de Michel Aglietta, qui est un économiste que vous connaissez sans doute, dit : "Il faut de l'austérité pour réduire le déficit de notre Etat et pour réduire l'endettement général et l'endettement public en particulier. Mais, pour cela, si nous avons des mesures trop fortes d'austérité, nous supprimons la croissance et le remède sera pire que le mal".

Il y a donc une vraie difficulté à la fois à maintenir du pouvoir d'achat et monsieur Attali, par exemple, a plaidé à plusieurs reprises ces derniers jours pour une augmentation des salaires mais aussi pour une réduction des déficits publics. Je considère que cela doit être une sorte de guide pour nous.

Nous ne pouvons pas réduire notre action publique dans une collectivité locale de façon significative parce que ce serait alors réduire nos investissements, les commandes passées aux entreprises et ce serait dégrader le service que nous assurons. Il faut donc maintenir nos services et notre investissement mais il faut le faire dans des conditions qui ne soient pas des conditions de surendettement. Ces dernières années, les collectivités locales, et la nôtre en particulier, ont montré que l'on pouvait avoir une politique de croissance sans pour autant augmenter l'endettement. Il faut, autant que possible, continuer dans cette ligne-là, à savoir relancer l'économie, assurer le développement de la métropole, assurer les services publics tout en limitant l'endettement.

C'est pourquoi le débat d'orientation budgétaire est aujourd'hui marqué par ce cadre-là, c'est-à-dire de maintenir nos investissements, nos services tout en limitant l'endettement.

La toile de fond qui est à prendre en compte dans nos décisions c'est la réforme fiscale, secondairement la réforme territoriale mais c'est en tout cas le changement de financement des collectivités et c'est l'annonce que, pour plusieurs années, les concours de l'Etat seront stagnants voire en baisse. Le Président de la République dit lui-même à l'association des Maires de France : "Il n'y a pas de raison que l'Etat supporte seul les efforts, il faut que les collectivités en supportent aussi des éléments". On ne peut donc pas s'attendre, dans ce cadre de réforme, à des concours de l'Etat en augmentation.

Voilà le contexte. Il a conduit à maintenir nos investissements et notre niveau de services, avoir des recettes qui sont bonnes comme point de départ. Notre gestion a été bonne jusqu'ici car nous avons un endettement mesuré, des recettes qui ont même progressé plus que nous l'attendions sur les deux dernières années. Nous pouvons et nous devons faire face, non pas pour l'année 2011 mais pour les années 2011 à 2020, c'est-à-dire qu'on votera tout à l'heure pour la PPI la capacité financière pour les cinq ans à venir.

Il faut donc lire l'évolution de nos recettes. Si nous ne prenons pas les décisions adéquates, nous ne pourrions faire face.

Ce contexte de moyen terme nous conduira au mois d'avril puisque l'Etat a proposé comme date butoire le 30 avril pour voter la variation des taux d'impôts. Nous proposerons une augmentation de la taxe d'habitation pour un montant qui n'est pas encore fixé puisque nous ne connaissons ni la version définitive de la loi de finances ni les bases sur lesquelles nous pourrions nous appuyer. En fonction de cela, nous déciderons.

L'idée est tout de même de dire : "Nous avons, ensemble, proposé un plan de mandat qui prévoyait une augmentation de la taxe professionnelle de 24 M€ dès la première année du mandat, c'est-à-dire dès 2009, mais la suppression de cette taxe professionnelle ne nous a pas permis de bénéficier de ces 24 M€ ; à la place, nous n'avons pu augmenter qu'une partie, la contribution foncière ou son équivalent, pour l'année dernière, qui nous a rapporté 4 M€.

L'objectif, pour tenir nos engagements dans ce plan de mandat, c'est de dire : "Pour cette somme que nous avions prévue -et c'est que nous en avions besoin-, l'effort sera réparti pour

moitié sur les ménages, à peu près 12 M€, et le reste sur les entreprises. L'augmentation de contribution foncière qui a eu lieu l'année dernière pourrait avoir lieu l'année suivante, en fonction de l'augmentation de taxe d'habitation puisque, vous le savez, les impôts des entreprises ne peuvent être augmentés que si les impôts ménages ont augmenté l'année précédente pour les communautés urbaines.

Voilà le contexte général et je pourrais presque m'arrêter là pour présenter ce débat d'orientation budgétaire car j'en ai dit l'essentiel. Je vais juste tout de même vous présenter un graphique sur le budget de l'Etat, tiré du journal *Alternatives Economiques*. La première ligne du budget de l'Etat, c'est l'endettement, les engagements financiers de l'Etat, 46,9 milliards, avant l'enseignement scolaire, avant les pensions ou avant la Défense. Il ne faut pas que nous soyons dans ce modèle-là.

Révision pour tous : comment cela se passe entre la suppression de la taxe professionnelle et les nouveaux impôts ? On supprime 585 M€ ; à la place :

- 155 M€ de compensations de l'Etat. Et l'Etat nous dit : "Sur ces 155 M€, on verra bien !" et donc il faut traduire que, comme pour la DGF, nous n'aurons pas de variation significative ;

- la taxe sur les réseaux : 12 M€ ;

- la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises en impôt national, qui évoluera nous verrons comment ; là, nous avons une sorte désaccord avec l'Etat entre les taux de croissance annoncés pour l'année prochaine et ce que nous pensons -et que la plupart des observateurs estiment- et qui fera que la recette fera partie d'un montant que nous ignorons. C'est pourquoi je pense que, d'ici le mois d'avril, nous aurons des informations supplémentaires ;

- la contribution foncière des entreprises : 166 M€. Observez que si l'on additionne la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et la contribution foncière des entreprises, le total d'impôts que paieront les entreprises est d'à peu près la moitié de ce qui est payé aujourd'hui : 585 M€ ; demain : 127 M€ plus 166 M€, vous voyez bien que nous sommes à peu près à 50/50 ;

- la taxe d'habitation : 121 M€. Nous envisageons donc de l'augmenter légèrement.

Voilà maintenant le cadrage général de ce budget qui, en termes de recettes, est de 1 762,3 M€. Je passe sur les détails. Les dotations de l'Etat telles que nous les estimons aujourd'hui, moins 1,35 %, mais évidemment, sur 338 M€, cela fait quelques millions d'euros, vous le voyez bien ; la fiscalité, y compris l'augmentation envisagée ; la TEOM : c'est la valeur des bases simplement ; l'emprunt : nous l'envisageons à 350 M€ et la redevance d'assainissement : + 0,7 %.

Je reviens juste sur notre capacité financière, qui est ce que nous estimons possible pour les cinq ans à venir et c'est ce que nous voterons en janvier. Je vais justifier les sommes pour que chacun comprenne bien le mécanisme et comment notre gestion budgétaire est conduite.

Il y a deux façons de prendre en compte les investissements : la première est de faire le tour des vice-présidents et des communes et demander : "Combien voulez-vous ?", puis on prend le total et on arrive probablement à 5 milliards. La deuxième façon est de dire : "Qu'est-ce qu'il est raisonnable de faire et pour quel montant ?".

En réalité, il faut prendre les deux parce qu'il faut évidemment écouter les vice-présidents et les communes, c'est notre fonction même dans l'intercommunalité, mais il faut en même temps dire que ceci n'a de sens que dans une enveloppe donnée. D'où proviennent ces 2 300 M€ ? Je vous explique.

Le besoin d'autofinancement de la Communauté urbaine, c'est-à-dire l'argent que nous économisons, doit être au moins chaque année de 220 M€. Il faut donc que nous ayons une gestion tant de nos recettes que de nos dépenses, que l'on contracte les dépenses et que l'on augmente nos recettes en faisant toujours que nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses. C'est cela qui permet l'augmentation de l'autofinancement. Donc il faut une augmentation de l'autofinancement mais il faut un autofinancement qui soit au minimum de 220 M€ par an. Si vous multipliez 220 M€ par six, vous trouvez 1 320 M€ ; cela veut dire que nos 2 300 M€ sont financés par 1 320 M€, par l'autofinancement.

Ensuite, il y a des recettes propres à l'investissement qui viennent en plus : le fonds de compensation de TVA, la TLE, etc. Donc nous avons une recette annuelle que l'on peut estimer en moyenne à 75 M€ et si on la multiplie par six, on trouve 450 M€.

Si vous additionnez 1 320 M€ aux 420 M€, vous avez le total du financement de nos investissements qui est assuré. La différence, c'est ce qu'il faut normalement emprunter. Ce qui fait donc un emprunt, normalement, d'après les chiffres que je viens de vous donner, autour de 570 M€, c'est-à-dire légèrement moins que 100 M€ de plus par an, ce qui est déjà pas mal mais qui est jouable compte tenu de notre caractéristique, de nos recettes, de nos développements. Si l'on veut légèrement diminuer cet emprunt, il faudrait contracter un peu plus les dépenses ou augmenter un peu plus les recettes. Ceux qui sont capables de faire des gestions précises à 10 M€ près, à six ans de là, je leur tire mon chapeau car je ne sais pas faire et les services non plus. On est sur un cadrage général et ensuite la conjoncture, les réformes font que les choses sont un peu différentes. Cela donne 2 300 M€, montant qui ne correspond pas à une liste d'opérations mais qui est le total dans lequel il faut que les opérations entrent. Voilà, je vous ai tout expliqué sur la magie financière.

Sur les dépenses, une dépense augmente peut-être un peu plus vite que les années précédentes, c'est celle du personnel, envisagée à + 3 % alors que nous étions à 2,5 %, avec 1 % de GVT (Glissement Vieillesse Technicité), l'augmentation des compétences : on embauche deux personnes de plus pour le tourisme mais on a des recettes en plus ; on prend aussi la compétence "très haut débit". Enfin, on a augmenté la valeur faciale et la participation sur les tickets-restaurants. Tout cela fait 3 %. Pour le reste, application des règles habituelles, les 3 % de dette viennent en dépenses bien sûr, parce que c'est le remboursement de la dette. Sur la diapositive d'avant, vous aviez l'emprunt ; c'est la différence. Le petit rond blanc correspond à 450 M€ d'autorisations de programme d'investissements nouveaux. Pour cette année 2011, les autorisations de programme et crédits de paiement devraient s'équilibrer et donc nous ne devrions pas charger le total des opérations en cours, en fin de mandat.

Voilà l'essentiel de ce qu'il convient de faire. Je vous propose de répondre ensuite à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, jamais une préparation budgétaire n'aura donné lieu à tant de suspens. Espérons que ce mode de prévisions budgétaires à flux tendu

ne perdure pas tant il casse la capacité des collectivités locales à anticiper leur budget et biaise, de ce fait, le cadre de notre débat démocratique.

L'épisode à rebondissements de la réforme de la taxe professionnelle a montré, de simulation en simulation, que beaucoup d'ajustements étaient impératifs, compte tenu des nombreux effets imprévus : un coût deux fois plus élevé que prévu, un accroissement des inégalités entre collectivités, un impact sur la compétitivité des entreprises plus mitigé que prévu et des ménages principalement perdants. Ces exemples pour montrer que l'on ne maîtrise pas véritablement les effets de cette réforme fiscale et qu'il est difficile de prévoir un budget quand les règles du jeu changent.

Autre imprévisibilité qui guette notre préparation budgétaire : la définition du montant de la dotation globale de fonctionnement. Pour la première fois, le projet de loi de finances 2011 décide que le montant de la DGF sera fixé annuellement. Cela signifie que les collectivités locales ne seront plus en mesure d'anticiper les évolutions de cette recette.

Par ces propos, je veux souligner la dégradation du niveau d'information sur la qualité de la conduite de notre action financière. Cette imprévisibilité n'incite évidemment pas à l'investissement et on le constate déjà par un recul de 2 % de l'investissement des collectivités locales sur 2010.

Au-delà de la préparation budgétaire, je tiens aussi à exprimer notre inquiétude sur la dégradation continue du partenariat financier Etat-collectivités locales, qui repose sur le triptyque : compensation, péréquation et autonomie financière.

La réforme de la taxe professionnelle a entraîné, on le sait, un recul de l'autonomie fiscale et financière des collectivités, principalement du Département et de la Région, au point que même le rapporteur du budget au Sénat a fait son possible pour trouver de nouvelles recettes fiscales pour redonner de l'autonomie aux Régions, au point que les parlementaires, jusqu'à mi-novembre, ont fait eux aussi leur possible pour trouver des ajustements plus favorables aux collectivités. Si le bloc communal semble tirer son épingle de la réforme fiscale et territoriale, le soulagement est tout relatif puisque le bloc communal sera le premier concerné par l'affaiblissement du pouvoir fiscal des autres collectivités locales qui devront recentrer leurs actions. Les communes ne bénéficieront plus de l'effet péréquateur.

Par ailleurs -et c'est un dommage collatéral de la réforme de la taxe professionnelle-, le déséquilibre financier entre collectivités va nécessiter un renforcement de la péréquation. Le Gouvernement prévoit ainsi un système de péréquation horizontale entre collectivités et on peut présager qu'au titre de la bonne santé financière du Grand Lyon, celle-ci sera sollicitée dans l'effort de solidarité.

A ce bouleversement de la structure des ressources financières s'ajoute enfin le gel des dotations sur trois ans. A ce titre, le Grand Lyon subit à cet effet une perte de 5 M€ en dotations et allocations compensatrices pour 2011 qu'il doit compenser s'il veut maintenir son programme d'investissement.

Alors, la maîtrise et le programme d'investissement et d'endettement souhaités par l'Etat ne se contestent pas, compte tenu notamment des aléas financiers qui touchent notre zone euro. Le désendettement est une donnée de long terme. Le Sénat prévoit, à ce titre, que la France mettra vingt ans à retrouver un équilibre de dette publique équivalent à avant la crise.

Et ne rentrons pas dans le débat stérile du renvoi des responsabilités ! Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la maîtrise des déficits publics, certes, mais pas au détriment du service minimum d'investissement ni de leur libre administration. Des efforts structurels doivent aussi être engagés par l'Etat pour la conduite de son budget. La Cour des Comptes a ainsi sonné l'alerte pour que la mécanique extrabudgétaire ne conduise pas à accroître l'endettement de l'Etat. Enfin, le Gouvernement doit lui-même faire un effort sur la maîtrise de ses dépenses qui est bien en-deçà des déclarations initiales.

C'est normalement en période favorable et non en période de récession que l'on devrait équilibrer les finances publiques. Et la condition de la sortie de crise sera une croissance pérenne. Il est d'ailleurs inquiétant de voir que le Gouvernement table sur une croissance trop optimiste de 2 % sans prévoir les actions d'une relance.

Le gel des dotations en valeur additionné aux contraintes des dépenses va-t-il aussi conduire les collectivités locales à geler leur investissement ? La marge de manœuvre pour ne pas dégrader nos finances et créer de la croissance est sur le fil du rasoir. Nous saluons donc les orientations budgétaires du Grand Lyon qui choisit la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'investissement contracyclique avec un investissement opérationnel de 492 M€ pour 2011 et un autofinancement élevé qui permet de limiter l'emprunt.

Le choix de maintenir nos engagements est responsable. Je rappelle à ce sujet que l'action du Grand Lyon pour le logement est déterminante, avec un investissement de 70 M€ par an, et on sait à quel point ce domaine d'action est prioritaire.

Nous souhaitons également encourager le Grand Lyon à poursuivre un soutien plus accru auprès des petites et moyennes entreprises qui drainent la croissance de notre territoire, surtout à un moment où le Gouvernement décide de revenir sur l'augmentation de 27 M€ des crédits du FISAC.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, en préambule de mon intervention, je voudrais me réjouir que notre débat d'orientation budgétaire soit un vrai débat d'orientation budgétaire, conforme à l'esprit de la loi, c'est-à-dire organisé autour d'un document étayé qui présente et précise les grandes lignes du projet de budget pour 2011. Il me semblait opportun d'en donner acte à l'exécutif, à l'heure où un certain nombre de collectivités, même parmi les plus importantes, considèrent cet exercice comme une formalité sans intérêt.

S'agissant du fond du dossier, on ne peut évoquer le budget 2011 sans prendre en compte les éléments de son contexte. On connaît le contexte économique national -et le Vice-Président Darne l'a rappelé- qui est caractérisé par une croissance faible, un déficit public et un endettement bien supérieurs aux critères fixés par l'Union européenne. Cette situation difficile fait peser des contraintes sur l'ensemble des acteurs économiques et collectivités territoriales qui en subissent elles-mêmes les effets et se doivent aussi de prendre leur part à l'effort de redressement national.

Et il y a le contexte particulier qui régit les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. En cette matière, pour user d'un euphémisme, je dirai que c'est l'incompréhension qui

domine, incompréhension née des péripéties qui ont marqué le processus d'élaboration de la réforme territoriale. Dans cette affaire, le Gouvernement a commis quelques maladresses qui, pour certaines, ont été corrigées sous la pression du Parlement ou des organisations d'élus mais qui ont malgré tout entretenu un climat de suspicion. Incompréhension également née des conséquences de la suppression de la taxe professionnelle ; globalement, la suppression de la taxe professionnelle aura pour principal effet de réduire l'autonomie fiscale des collectivités et donc de suspendre l'équilibre financier de celles-ci aux dotations de compensation versées par l'Etat.

Or, on sait que, pour des raisons d'équilibre budgétaire, l'Etat va se trouver contraint de geler, dans un premier temps, puis de réduire, dans un second temps, les dotations de toute nature qu'il alloue aux collectivités, de sorte que les collectivités, dans les prochaines années, vont devoir effectuer un choix douloureux : ou bien augmenter de façon significative la fiscalité locale, là où elles gardent encore la possibilité de fixer les taux ou bien réduire de façon drastique leur effort d'investissement au détriment du développement économique et du bien-être social. Nous allons en quelque sorte revivre la situation des années 80 lorsque l'Etat avait transféré aux collectivités des compétences lourdes avec des dotations largement sous-évaluées au regard des investissements à réaliser.

Aujourd'hui, il faut objectivement reconnaître que la situation de notre collectivité est saine. L'autofinancement se maintient à un niveau correct, du fait de l'application de la règle selon laquelle les dépenses de fonctionnement augmentent moins fortement que les recettes. Le niveau d'endettement autorise la poursuite des investissements à un rythme soutenu. Enfin, la fiscalité est maîtrisée sur la base d'un contrat clair, établi en début de mandat.

L'année 2011 sera une année charnière. C'est une année qui se situe exactement au milieu du mandat, c'est-à-dire une période où les investissements programmés montent en puissance, mais c'est aussi l'année qui verra l'entrée en application de nouvelles règles du jeu financières. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre la nécessité de réaliser pleinement le plan de mandat, d'une part, et l'exigence de ne pas trop alourdir l'effort fiscal des entreprises et des particuliers afin de ne pénaliser ni l'investissement productif ni la consommation des ménages, d'autre part.

L'esquisse du budget 2011 qui nous est présenté s'efforce, me semble-t-il, de trouver cet équilibre. Mais, dans la perspective de l'élaboration du prochain budget, nous souhaitons que les trois points suivants fassent l'objet d'une attention particulière :

- premier point, que la hausse de la taxe d'habitation qui est suggérée dans le document d'orientations soit strictement limité au montant de la perte de recettes générée par la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et les dotations de compensation ;

- deuxième point, qu'un effort supplémentaire soit consenti pour limiter les dépenses de fonctionnement et notamment celles qui relèvent des subventions pour lesquelles nous persistons à demander que soit mise en place une procédure d'évaluation ;

- troisièmement, que le montant de l'investissement soit maintenu à un niveau élevé afin qu'il anticipe la prise en compte de nouvelles compétences ainsi que les dépenses liées aux obligations contenues dans les lois du Grenelle de l'environnement.

Tels sont, monsieur le Président, mes chers collègues, les observations que notre groupe souhaitait présenter à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche, Grand Lyon demain.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président Darne, mes chers collègues, c'est un exercice difficile qui nous est demandé de discuter des orientations budgétaires du Grand Lyon dans le cadre d'une réforme de la fiscalité locale imposée par le Gouvernement, avec notamment la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par des concours financiers de l'Etat participant à la neutralisation financière de la réforme, une réforme faite pour museler les collectivités territoriales, les fragiliser dans leurs projets de développement. L'Association des Maires de France s'est dite résignée, en estimant que l'incertitude des maires sur leurs ressources est mère de toutes les inquiétudes.

La très bonne gestion du Grand Lyon nous permet de vivre cette réforme très controversée tant notre santé financière est de bonne qualité. L'épargne brute est restée à un niveau satisfaisant, atteignant même un niveau de 273 M€ en 2009.

Le Grand Lyon est peu endetté puisque la capacité de désendettement est de quatre ans, ce qui est faible, et nous permet -comme nous l'explique le rapport- de ne pas faire porter à l'excès des charges sur des générations futures de contribuables. C'est un élément extrêmement sensible qui devrait faire réfléchir l'opposition qui nous dira qu'il est scandaleux de procéder à une quelconque augmentation, même extrêmement modérée, de la pression fiscale.

Mais n'est-ce pas scandaleux de voir le Gouvernement laisser filer le déficit de l'Etat qui aura plus que doublé au cours des douze derniers mois, atteignant 130 milliards d'euros contre 51,4 milliards un an plus tôt. Mais n'est-ce pas scandaleux de dire aux Français que l'on n'augmente pas les impôts alors que, dans le même temps, on crée la taxe sur la téléphonie Internet, les franchises médicales, la taxe sur les assurances et les mutuelles, la hausse de la redevance télévision, la hausse des cotisations sur les retraites, la taxe pour le RSA. Cela s'appelle un discours de dupes.

Au nom du groupe des Radicaux de gauche, les orientations budgétaires proposées nous permettent de poursuivre notre plan de mandat tout en continuant à maîtriser les dépenses de fonctionnement, dont les charges de personnel représentent un cinquième des dépenses réelles ; c'est une évidence, de nouvelles compétences, de nouveaux projets entraînent automatiquement de nouveaux besoins en personnel.

Pour continuer à avancer, notre agglomération doit investir et disposer d'une bonne capacité financière. Force est de constater que, nonobstant les incertitudes liées au gel des dotations de l'Etat, le Grand Lyon conservera une capacité d'investissement très forte.

Pour conclure, c'est une agglomération en bonne santé financière, qui se développe chaque jour un peu plus et à laquelle nous croyons, qui nous conduit à préparer l'avenir pour les générations futures.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est un moment politique particulier dont la fonction est, quelques semaines avant l'examen du budget, de bien cerner le contexte politique, économique et social et les grandes orientations et évolutions à venir.

Je veux dire d'entrée que le groupe GAEC est pleinement dans la majorité et estime que le plan de mandat est respecté jusqu'à maintenant et que les grandes lignes du budget sont dans la continuité du précédent. Nous sommes très attachés à la poursuite des politiques de logement social, de transports en commun et modes doux, d'équilibre de l'agglomération et de solidarité, de soutien au développement économique et à l'emploi prenant en compte sa dimension de développement durable et le soutien à l'économie sociale et solidaire. Nous sommes là pour cette politique et le renforcement de ces priorités.

Je ne chercherai pas à refaire peu ou prou le rapport sur le contexte économique mondial et national, les chiffres sont là et ont été rappelés dans le rapport, mais je veux souligner les conséquences désastreuses de la politique du Gouvernement pour la majorité des Grands Lyonnais et pour notre agglomération et nos villes. La progression du chômage, la régression du pouvoir d'achat, les prélèvements sur les mutuelles, l'angoisse pour l'avenir des jeunes, la casse des services publics nationaux et, en premier lieu, de la santé, de l'hôpital public et de l'école amputés de milliers d'emplois utiles, la remise en cause de droits fondamentaux comme celui d'une retraite correcte et digne en sont l'illustration.

Nous ne nous résoudrons jamais à ces régressions, quel que soit le Gouvernement. Nous ne nous résoudrons jamais à la remise en cause des droits des femmes pour leur retraite, leur santé, la possibilité de mieux concilier vie personnelle, familiale et professionnelle, le simple droit de maîtriser leur vie ; le droit à l'IVG est remis régulièrement en cause, nous devons y être très attentifs quand nous soutenons la restructuration des hôpitaux. Nous ne nous résoudrons jamais aux inégalités et aux discriminations qui touchent les plus faibles. Nous ne nous résoudrons jamais aux contradictions entre les promesses du Grenelle de l'environnement et les décisions concrètes limitées.

Voilà pourquoi, chers collègues de l'opposition, nous considérons que vous n'êtes pas crédibles dans vos critiques au Grand Lyon et quand vous soutenez en même temps, sans faille, la politique du Gouvernement et de la rigueur -toujours plus de rigueur-, quand vous soutenez le gel des dotations de l'Etat -et même leur baisse, comme cela vient d'être montré-, la remise en cause de la parole donnée aux collectivités sur le respect des compensations des exonérations fiscales ou des charges sociales, la remise en cause de l'économie de gestion des collectivités locales, vous soutenez une baisse résolue des dépenses publiques. Quand cela l'arrange, le Gouvernement inclut le fonds de compensation TVA dans l'enveloppe normée comme en 2010 et, quand cela risque d'être plus favorable aux collectivités, il le ressort ; c'est de la politique de gribouille ! Et le passage en force, de justesse, sur la réforme territoriale illustre bien une volonté de contrôle et de mise au pas des collectivités.

Nous voulons et nous souhaitons que notre politique puisse être encore plus aux côtés de la majorité des Grands Lyonnais que j'évoquais il y a un instant et qui subissent la crise, dans le cadre de nos compétences, bien sûr, de nos moyens, des équilibres budgétaires qui sont les nôtres.

Notre gestion est saine et équilibrée et vous avez déjà fait amplement la démonstration de votre capacité de bonne gestion. Elle nous permet d'avoir aujourd'hui des marges de manoeuvre

que beaucoup d'agglomérations doivent nous envier et que nous pouvons, nous devons mobiliser. Nous pouvons nous appuyer sur un autofinancement élevé et une capacité de désendettement inférieure à cinq années. Les marges de manœuvre sont donc réelles -et le rapport le reconnaît-, même si je n'ignore pas les incertitudes sur le niveau de l'activité et des transactions ou sur les produits réels des nouvelles taxes et leur composition.

Je comprends la prudence qui conduit à anticiper avec une hausse de la taxe d'habitation, puis des contributions des entreprises pour la part que nous maîtrisons afin de compenser les baisses prévisibles des dotations de l'Etat. En même temps, cette augmentation pour les habitants devrait être ajustée au plus près, dans le contexte social actuel. Mais nous ne pouvons pas baisser la garde dans nos investissements stratégiques pour l'avenir et nous devons garantir un niveau satisfaisant dans les services de proximité.

Cette situation, avec ses aspects contradictoires et instables, doit aussi nous conduire à renforcer nos actions d'évaluation, en particulier dans le soutien au développement économique, à l'innovation, au renforcement de l'université dans toutes ses composantes et tous ses campus. Nous devons pouvoir mieux mesurer, qualitativement et quantitativement, leurs effets en termes d'emplois durables, de situations sociales, écologiques, de capacité de formation accessible à tous et de recherche.

Nous constatons une amorce et une volonté d'aller dans ce sens mais il y a urgence à s'engager résolument sur cette voie et de le faire encore plus vite. Je reviendrai plus en détail sur les différents volets du budget lors de la prochaine séance.

Voilà quelques remarques de notre groupe dans ce débat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie - Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, un mot sur le contexte national : on ne peut que craindre que la politique du nouveau Gouvernement ne prévoie rien de nouveau en matière d'économie et d'équité fiscale nous permettant d'améliorer la situation de la France et des Français.

Le Président Sarkozy a construit son quinquennat autour de quelques slogans, "Travailler plus pour gagner plus", "bouclier fiscal", "non remplacement d'un fonctionnaire sur deux", slogans qui ont forgé une politique fiscale d'une grande banalité néolibérale et ont conduit à un échec marquant : les déficits se creusent, les inégalités se renforcent, les services publics se dégradent.

Le Président annonce une réforme fiscale importante en 2011 pour revenir enfin sur les incohérences du paquet fiscal mais, dans le même temps, il annonce la suppression de l'ISF. On ne sait pas encore ce qui en sortira. Il faudra d'abord qu'il s'accorde avec son Premier Ministre.

Pourtant, ce bouclier fiscal qui n'a eu aucun effet significatif sur la baisse du chômage et qui a permis à Liliane Bettancourt de toucher 100 M€ sur les quatre dernières années doit être au plus vite abrogé. La défiscalisation des heures supplémentaires ou la baisse de la TVA sur la restauration sont des mesures coûteuses et inefficaces en termes d'emploi. La diminution de l'imposition sur l'héritage profite principalement aux successions des grosses fortunes et rien de sérieux n'a été fait sur la fiscalité écologique.

Enfin, la réforme territoriale ne permettra finalement aucune réduction significative des coûts de fonctionnement malgré

la baisse du nombre d'élus mais conduira simplement à la disparition de la représentation proportionnelle des partis politiques et de la grande partie des femmes élues grâce au scrutin proportionnel des élections régionales.

La réforme de la fiscalité locale a conduit à la réforme de la taxe professionnelle en 2010 et à son remplacement par des cotisations sur les entreprises. Sur le plan national, cette réforme a conduit à restreindre sensiblement les marges locales. Nous l'avons souligné l'an passé et les chiffres 2010 le confirment : le produit des quatre taxes dont les collectivités fixent les taux était de 81 milliards d'euros avant la réforme ; il n'est plus que de 58 milliards d'euros après. Dans le même temps, les taxes, sans pouvoir local de modification des taux, passent de 23 à 43 milliards d'euros. Cette perte d'autonomie fiscale de nos collectivités est contradictoire avec la décentralisation et ne responsabilise pas les collectivités que nous sommes.

Pour autant, on ne peut même pas assurer que cette réforme fiscale a permis une reprise puisque celle-ci est constatée même timidement dans plusieurs pays de la zone euro. Au contraire, c'est une réforme fiscale en profondeur dont nous avons besoin, qui doit inclure la suppression de plusieurs niches fiscales inefficaces et inéquitables et une harmonisation de la fiscalité au niveau européen.

Dans un contexte économique national et international difficile, la santé financière du Grand Lyon est néanmoins bonne -plusieurs collègues l'ont souligné-, avec trois indicateurs au vert : notre capacité d'autofinancement -elle était de 273 M€ en 2009, avec une progression de plus de 30 M€ par an depuis plusieurs années- ; notre endettement de 11 % -il était de 16 % en 2002, donc il a réduit- ; idem pour notre capacité de désendettement puisqu'elle n'est plus que d'à peine plus d'un an alors qu'elle était de cinq ans en 2002.

Même si nous n'avons pas d'indication fiable sur la nouvelle fiscalité et le produit qu'elle constituera, vous nous proposez néanmoins de prévoir d'ores et déjà une hausse du taux de taxe d'habitation de 10 % afin, d'une part, d'augmenter nos recettes de fonctionnement et, d'autre part, nos dépenses d'investissement. Ce choix nous interpelle : nous ne sommes pas opposés à une hausse de la fiscalité -nous avons voté une hausse dans nos collectivités respectives l'an passé- mais nous souhaitons avoir le débat sur ce que nous faisons du produit de cette hausse, notamment en matière d'investissements nouveaux.

Nous avons bien noté que le recul des dotations de l'Etat est prévisible au vu du projet de loi de finances, ce qui permet de faire une péréquation au niveau national -et nous y sommes favorables- mais qui constitue une contrainte forte pour notre collectivité. La hausse du taux de taxe d'habitation proposée conduirait à augmenter les recettes de fonctionnement de 3,8 % alors que les dépenses de fonctionnement n'augmenteraient, elles, que de 2,8 %. Cette hausse des dépenses de fonctionnement permet donc de donner des marges de manœuvre ; nous y reviendrons.

Mais avant, nous constatons -et vous l'avez expliqué, monsieur Darne- que la hausse ne concernerait que les ménages puisque la règle du lien des taux ne permet pas d'augmenter le taux pour les entreprises. Dans ce cas-là, si le choix est réellement fait d'augmenter les taux de taxe d'habitation cette année, il faudra être vigilant par rapport aux ménages défavorisés et il faut aussi s'engager à augmenter le taux de cotisation pour les entreprises l'an prochain, sinon les Grand Lyonnais ne comprendraient pas.

Ensuite, sur les charges de personnel, nous nous réjouissons que le taux de vacance des postes se réduise et que nous ayons créé 66 postes en 2010, ce qui doit permettre de faire avancer les projets et de faire travailler nos collaborateurs dans de meilleures conditions.

La hausse des dépenses de fonctionnement est inégalement répartie selon les thématiques. Nous notons avec satisfaction la hausse sensible du soutien aux trois bailleurs sociaux de l'agglomération : la dotation passe de 4,9 M€ à 6 M€ par an, ce qui va leur permettre de développer la production de nouveaux logements et de démarrer -nous le souhaitons- la réhabilitation thermique des logements sociaux. Nous soulignons également la hausse du budget de la voirie, avec notamment une augmentation de 1 M€ pour la voirie de proximité.

En revanche, nous ne comprenons pas la hausse de 10 % de l'action économique pour des actions d'animation de réseaux, de promotion de l'entrepreneuriat ou d'événementiel dont rien ne nous a montré que cela contribuait à favoriser le tissu local des PME et l'emploi local alors que, dans le même temps, la dotation du SYTRAL, elle, ne progresse que de l'inflation ; pourquoi ne pas augmenter cette dotation qui permettrait, par exemple, d'accélérer les réalisations des projets des lignes A7 et A8 prévues au PDU de 1997 et réaffirmées lors de la révision du PDU en 2005 ?

Vous nous proposez également, avec cette hausse de fiscalité, d'augmenter nos investissements. Notre niveau d'investissement passerait de 1 095 M€ à 2 300 M€ d'ici 2016. Pourriez-vous nous préciser à quoi vous proposez d'affecter ces quelque 400 M€ nouveaux ?

Permettez-nous de faire quelques propositions, en rappelant que pour nous, écologistes, les priorités sont celles de l'urgence écologique et sociale. Nos nouvelles marges de manœuvre doivent aller aux investissements qui vont permettre à la fois de réduire notre empreinte écologique et la fracture sociale, que ce soit celle liée au chômage, au mal logement, aux difficultés à se déplacer ou à la précarité énergétique. Nous proposons notamment d'inscrire de nouvelles lignes budgétaires pour démarrer des actions en matière de rénovation de l'habitat privé avec, par exemple, le lancement d'un projet d'intérêt général énergie, avec la création d'une chaufferie bois pour la production d'énergie renouvelable, avec l'accélération du plan modes doux en augmentant l'enveloppe dédiée à cette politique. Nous ne doutons pas, monsieur le Président, qu'à l'heure où s'ouvre la conférence de Cancun sur le climat, ces propositions vous intéresseront.

Nous serons donc très attentifs dans le budget 2011 à l'affectation que vous nous proposerez, tant sur les dépenses de fonctionnement que sur les dépenses sur des investissements nouveaux. Nous sommes à votre disposition pour discuter avec vous-même et le Vice-Président Darne de toutes propositions concrètes pour le budget 2011.

Enfin, nous renouvelons une proposition déjà formulée depuis plusieurs années -mais sans doute pas assez entendue- que le débat d'orientation budgétaire soit présenté au Conseil de développement afin de recueillir son avis sur nos orientations budgétaires.

Nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec ce débat, nous lançons les discussions budgétaires pour 2011 ou, pour être plus précis, nous les lançons devant les habitants du Grand Lyon, dans un souci d'ouverture et de transparence démocratique, car voilà déjà plusieurs mois que nos travaux ont débuté au sein du comité budgétaire et je m'appuierai également sur ses réflexions.

Préparer un aussi gros budget que celui de la Communauté urbaine n'est pas chose facile, en particulier dans un contexte d'incertitudes économiques et financières. La crise qui semblait derrière nous, avec son lot de faillites bancaires spectaculaires et médiatisées, a en fait laissé place à une crise des finances publiques. La situation d'Etats dont on vantait la réussite économique il n'y a pas si longtemps -je pense à l'Irlande ou à l'Espagne- devrait nous faire réfléchir, à l'heure où ils sont obligés tour à tour d'en venir à des plans de rigueur. Nous ne savons donc pas de quoi demain sera fait, y compris pour notre pays dont on sait les fragilités, notamment la dette publique. Il n'y a donc pas de quoi être euphorique, aucune raison de relâcher notre vigilance.

Ainsi, les orientations budgétaires que vous nous proposez pour le Grand Lyon appellent plusieurs remarques.

La hausse des dépenses de fonctionnement se poursuit dans des proportions plutôt modérées. Il est vrai que la distinction fonctionnement-investissement est parfois ténue et que les investissements réalisés entraînent nécessairement des dépenses de fonctionnement. Cependant, chaque année, nous vous alertons sur la maîtrise des dépenses de personnel. Or, vous prévoyez une augmentation plus forte que d'habitude, à 3 %, ce qui ne nous paraît ni judicieux ni sérieusement motivé. C'est sur tous les postes du fonctionnement que nous devons faire des économies ; on ne peut pas en faire d'un côté et laisser filer les dépenses de l'autre.

La présentation par direction qui nous est faite en comité budgétaire permet de bien saisir les priorités d'action. Elle est parfois aussi source de confusion : par exemple, les dépenses de communication doivent être prises dans leur ensemble car, en plus de la direction dédiée, rappelons que chaque direction dispose d'un budget propre de communication. Il serait bon d'avoir un jour un détail de la répartition des actions dans ce domaine entre les différents services. Actuellement, cette dispersion rend peu lisible cette partie de nos dépenses et c'est regrettable puisqu'elle augmente.

On note en fait que les grandes directions de services urbains, comme la voirie, la DGDU, la propreté, maîtrisent plutôt bien leurs coûts de fonctionnement. Ailleurs, des choses plus surprenantes nous ont marqués comme les fortes dépenses en matière de gouvernance métropolitaine. Nous voulons y voir votre ferme résolution, monsieur le Président, à accompagner l'évolution du Grand Lyon, à faire bénéficier notre territoire des évolutions institutionnelles possibles avec la réforme des collectivités par le lancement véritable d'un pôle métropolitain.

Certaines missions, comme La Part-Dieu, verraient leur budget augmenter ; c'est le signe que nous entrons dans la réalisation concrète des projets qui vont transformer notre agglomération et que nous sommes un certain nombre à avoir approuvé avec le plan de mandat.

Une vigilance toute particulière devra être portée sur les budgets annexes.

Enfin, concernant le rayonnement international, il est évidemment nécessaire de financer des voyages, notamment pour trouver

de nouveaux investisseurs. Néanmoins, nous regrettons la faiblesse de ces orientations budgétaires en matière de solidarité internationale : le Grand Lyon doit demeurer un EPCI solidaire et ouvert sur les pays en voie de développement.

Notre Communauté urbaine doit avoir pour mission les services aux habitants et l'investissement pour l'avenir. Voilà pourquoi je me suis montré critique sur certaines dépenses de fonctionnement. Mais, concernant l'investissement, je dois dire notre satisfaction de voir démarrer de grands projets qui vont transformer notre agglomération. Nous nous engageons résolument sur la voie de l'investissement. Sachons garder un rythme soutenu mais réaliste compte tenu de la conjoncture !

Je dois aussi signaler la bonne gestion financière, notamment concernant la dette du Grand Lyon qui me paraît satisfaisante. Certes, elle ne peut concerner que des investissements, donc servir à concrétiser notre vision de l'avenir. Mais veillons bien sûr à ne pas trop l'augmenter !

Enfin, je souhaiterais en venir au point le plus sensible de ces orientations : vous considérez nécessaire -c'est inscrit dans le document- d'augmenter de 10 % la part de taxe d'habitation auparavant départementale qui nous est désormais dévolue, ceci -selon les explications claires et franches de Jacky Darne- pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et la réforme de la fiscalité locale sur les entreprises. Là, je dois dire les réticences de nombre de mes collègues. Nous avons pour beaucoup, dans nos communes, joué le jeu de cette hausse de la contribution foncière des entreprises en augmentant nos impôts ménages, puisque vous savez que les taux sont liés. Ceci a représenté un effort pour tous les ménages concernés, y compris les plus modestes malgré les politiques d'abattement, et vous souhaiteriez à nouveau alourdir leur contribution.

En cette période de crise, on peut s'interroger sur la pertinence d'un tel projet. Avons-nous besoin de cet argent ? La hausse prévus représenterait 10 à 11 M€. Nous constatons dans le même temps que? par un effort de bonne gestion dont je félicite les services, la station d'épuration de Genay -nous le verrons plus tard dans une délibération- va coûter 4 M€ de moins que prévu. Même si l'on doit tenir compte d'éventuels dépassements, on peut redéployer ces 4 M€. Il resterait alors 6 à 7 M€ à compenser. Deuxièmement, Jacky Darne reconnaît que, selon le projet de loi de finances tel que ressorti des premiers débats parlementaires, nous ne perdrons plus 5 300 000 € en dotations mais un peu moins. Voilà donc encore des pistes pour diminuer cet effort fiscal que vous nous demandez. Pour le reste, il me semble que l'on peut le trouver dans les économies de fonctionnement dont je parlais précédemment.

Monsieur le Président, qu'il y ait un problème global sur les finances locales, j'en conviens -j'ai déjà eu l'occasion d'en parler ici ou dans d'autres instances-, que le Grand Lyon soit un EPCI bien géré, nous en convenons aussi mais il ne faudrait pas pousser la bonne gestion et la prudence jusqu'à constituer une cagnotte, un matelas financier, en vue d'éventuelles réductions futures des transferts de l'Etat. Monsieur le Président, les cagnottes peuvent sembler des solutions intéressantes et pratiques mais elles peuvent être embarrassantes -souvenons-nous de la cagnotte Jospin de 1999-2000 !-. Nos finances et le dynamisme de nos bases -celles-ci seront réactualisées à hauteur de 2 %, décision de l'Assemblée nationale qui doit être confirmée par le Sénat- nous permettront certainement d'éviter d'alourdir la charge des ménages. Soulageons plutôt leur fardeau à notre niveau car nous savons qu'une politique de rigueur devra tôt ou tard être mise en place au niveau national. Je pense que la majorité de conseil sera d'accord pour ne pas pénaliser d'avantage nos concitoyens.

En résumé, investissements en hausse qui montrent le dynamisme de notre EPCI, efforts sur certaines dépenses de fonctionnement qu'il convient de poursuivre encore plus, ces orientations budgétaires nous conviennent globalement mais nous savons que nous pourrions les tenir sans cette hausse d'impôt sur laquelle nous espérons que vous saurez entendre raison d'ici les prochains mois.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire 2011 présenté au Grand Lyon est placé dans un contexte économique et social de crise, dans un processus de réforme du Gouvernement qui aggrave le quotidien de vie de nos concitoyens et une loi de finances qui n'inverse pas cette tendance, bien au contraire !

Chaque jour apporte son lot de cadeaux aux plus riches ! Le Gouvernement conditionne la suppression du bouclier fiscal, perçu comme une injustice, à celle de l'impôt de solidarité sur la fortune : un nouveau cadeau doublé de nouvelles mesures pour faire payer les classes les moins aisées. A la différence de Robin des Bois, la droite pille le tronc des pauvres pour donner aux riches ! (*Brouhaha dans la salle*). Merci de votre attention ! Avec le bouclier fiscal, les riches payaient 700 milliards d'euros ; avec la fin de l'ISF, ils vont économiser 4 milliards d'euros et la différence au profit des riches égale 3,3 milliards d'euros.

L'ensemble des niches fiscales accordées aux entreprises représente 172 milliards d'euros ; comparé aux recettes fiscales de l'Etat qui sont à hauteur de 272 milliards d'euros, c'est colossal ! Un rapport de la Cour des Comptes révèle que les trois quarts de ces exonérations n'ont en aucun cas servi au développement de l'emploi. Le prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, affirme que la montée des inégalités est à la source des crises. Aller vers plus de justice sociale et fiscale c'est donc mettre un peu plus d'humanité et s'attaquer aux causes de la crise. Que dire aussi du trésor de guerre des classes ? 146 M€ de trésorerie pour les 34 groupes non financiers du CAC 40, en augmentation de 5 %.

A quoi servent tous ces magots -on a parlé de cagnottes-, vont-ils être mis pour des investissements pour le développement économique industriel, pour l'emploi, la formation professionnelle, des salaires décents ? Bien au contraire, c'est toujours plus de dividendes aux actionnaires pour alimenter encore plus la sphère financière -le nouveau souffle dont on nous rebat les oreilles ; avec le nouveau Gouvernement, c'est encore -il faut le craindre- plus de classes, encore plus !

Le contexte international est morose. Le plan de relance s'essouffle et la faiblesse de la consommation des ménages se creuse aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe et monsieur le Vice-Président Jacky Darne nous en a fait la démonstration. En France, le PIB a augmenté à peine de 0,5 % au deuxième semestre 2010, il atteindrait à peine 1,5 % en 2010, à la fin de l'année. Il y a de grandes incertitudes pour 2011 sur la croissance des exportations françaises et surtout un risque de baisse de la consommation des ménages qui commence déjà à s'annoncer. En effet, la croissance de la consommation des ménages français est restée plate, c'est-à-dire qu'elle régresse. Il y a beaucoup d'incertitudes et le sous-emploi reste à un niveau très élevé et, sans un afflux massif d'argent public dans le système bancaire, il n'y aurait pas un souffle de reprise ni d'amélioration de la situation financière des entreprises.

Les collectivités sont donc confrontées à énormément de responsabilités pour participer à la relance et le Grand Lyon n'a pas été absent quand il s'est agi de répondre présent, notamment dans les programmes immobiliers avec les communes qui s'inscrivent dans le respect de la loi SRU. Nous avons fait jouer, nous, la solidarité alors que, dans le même temps, les concours de l'Etat sont restés stagnants, en fait en diminution.

Nous sommes toujours confrontés à des choix politiques contestables. La réforme territoriale qui vient d'être adoptée à la hussarde va bouleverser de fond en comble notre République, en faisant disparaître tout un pan de la souveraineté populaire, en étouffant les collectivités sur le plan financier, réglementaire, en poussant la privatisation massive des services. Cette loi relative à la réforme territoriale a été adoptée sous de faux prétextes et d'extrême justesse par le Sénat. C'est significatif d'un malaise profond, au-delà des appartenances, sur un texte qui prévoit tout, sauf la simplification annoncée. Cela tourne le dos quasiment à la libre administration et à la coopération volontaire. La coopération volontaire n'est pas respectée, que ce soit pour les métropoles, les pôles métropolitains ; le socle républicain de la commune est mis à mal.

Avec le projet de loi, les collectivités et le Grand Lyon n'échappent pas à la cure d'austérité gouvernementale. Nos moyens financiers sont confrontés aux conséquences de la décision gouvernementale de supprimer la taxe professionnelle qui rapportait au Grand Lyon 585 M€. Cette taxe a été remplacée par un nouvel impôt économique, la contribution économique territoriale et la cotisation sur la valeur ajoutée, pour un total de 293 M€, soit un cadeau fiscal aux entreprises du Grand Lyon de 292 M€. Les compensations annoncées sont de l'ordre de 276 M€, c'est-à-dire qu'il y a un véritable hold-up d'un minimum de 16 M€. A cela s'ajoutent les 5,3 M€ de manque à gagner sur d'autres compensations d'Etat.

Comme, à ce jour, nous n'avons aucune connaissance de l'évolution de nos bases, le pire est à craindre. Nous naviguons à vue et il est particulièrement difficile pour nos services d'apprécier la prospective de nos moyens financiers. Il nous faut donc être offensifs et rester vigilants. Le Sénat a adopté le 24 novembre un amendement du groupe Communiste, présenté par la Sénatrice Marie-France Beauvils, maire de Saint Pierre des Corps, qui indexe sur l'inflation la dotation annuelle de l'Etat aux collectivités.

Monsieur le Président, il existe d'autres pistes que d'aller chercher des ressources fiscales dans l'impôt ménages. Il nous faut être mobilisés à tous les instants. Notre collectivité a besoin de financements pérennes, au regard de ses compétences et des engagements du plan de mandat dans la mise en œuvre de notre PPI. Quand on voit que les investissements publics sont assurés aux trois quarts par les collectivités, tout retard, toute remise en cause a de lourdes conséquences. Le Grand Lyon, par son dynamisme, s'est engagé à tenir le cap avec un fort volontarisme en proposant d'adopter, comme cela a été présenté, un niveau élevé de financement à hauteur de 2 300 M€ sur six ans.

Nous devons aussi, par notre budget de fonctionnement, apporter un plus à la cohésion sociale dans notre soutien aux organismes de logements sociaux et à ceux qui contribuent à la politique de la ville et au renouvellement urbain. La dotation de solidarité communautaire doit être revisitée afin de jouer son rôle de solidarité et d'équité. Si nos subventions s'inscrivent toujours avec le souci de l'intérêt général, nous devons veiller à ce que celles qui concernent l'économie participent bien au développement et à l'emploi. Nous aurons très certainement l'occasion d'en débattre au cours d'une commission générale dans quelques mois.

Sur ces deux grands domaines régaliens du Grand Lyon, la propreté et la voirie, nous devons faire face à de nouveaux espaces publics et un patrimoine qui augmente. Les communes sont très attachées à un travail de concertation et de proximité, ce que réalise le Grand Lyon.

Comme souvent, l'opposition UMP dénonce les charges explosives de personnel. Avec une progression entre 2,5 % et 3 %, cela reste raisonnable. L'effectif moyen est en légère augmentation avec, il faut le souligner, un effort pour baisser le taux de la vacance dans les directions et la création de quelques postes, ce qui, somme toute, est tout à fait mesuré mais loin des suppressions de postes décidées par le Gouvernement dans le service public et loin d'une valeur du point de l'indice qui reste à zéro.

Dans un contexte financier particulièrement incertain, nos services sont vigilants et agissent avec discernement. Malgré nos besoins pour financer toutes nos actions, malgré la crise, le Grand Lyon doit réaliser un plan de mandat au profit de l'ensemble de la population, avec l'ambition d'apporter encore plus de solidarité sur le territoire. Nous nous félicitons du travail fait en commission des finances ainsi qu'au comité budgétaire avec des moyens de travail et de la transparence, sous la responsabilité de son Président.

Monsieur le Président, chers collègues, avec nos remarques et appréciations, notre groupe apporte sa contribution originale au débat d'orientation budgétaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir, vous avez la parole.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, notre débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte de réformes fiscale et territoriale. Je n'aborderai pas les situations économiques difficiles, internationale et nationale, que nous connaissons tous, malgré quelques accalmies ou reprises annoncées.

Bien que nous émettions aujourd'hui nos avis formels sur les orientations budgétaires de la Communauté urbaine, il faut reconnaître tout de même que le travail concernant les finances et le budget est effectué en amont et nous ne découvrons pas ce soir les éléments de ce débat. En effet, depuis plusieurs mois, tous les groupes sont invités, par le biais de leurs représentants, à participer à un comité budgétaire, comité auquel nous participons régulièrement et activement et au cours duquel nous avons émis certaines remarques, suggéré des modifications ou sollicité des éclaircissements. Cette démarche nous semble donc constructive. C'est pourquoi je ne relèverai que les grandes lignes dans mon intervention de ce soir, les points de détails ayant été largement discutés dans le cadre du comité budgétaire.

Je profite de l'occasion pour remercier notre collègue Jacky Darne qui préside ce comité ainsi que ses collaborateurs du service des finances pour la clarté, la pertinence et la transparence des éléments donnés dans ce cadre.

En préambule, j'évoquais les réformes territoriale et fiscale gouvernementales qui modifient la donne, autant sur les périmètres d'intervention que les ressources attendues ou les engagements à tenir. La lisibilité que nous sommes en droit d'attendre se trouve entachée par ce contexte. Ajouté au fait que la loi de finances n'ait pas encore été adoptée, ceci ne peut que susciter une certaine incertitude et inquiétude que nous devons pallier.

L'année dernière, nous avons souligné une gestion saine de notre Communauté et nous ne pouvons que réitérer ce constat. En effet, malgré une situation économique difficile, la santé financière actuelle du Grand Lyon est de bonne qualité. Sans reprendre l'analyse que vient de nous exposer clairement monsieur Darne, notre groupe souhaite reprendre plusieurs points.

Nous observons la volonté d'une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement, leur augmentation restant inférieure à celle des recettes. La courbe de progression respective des dépenses et des recettes de fonctionnement est régulière, soit 2,8 % pour les dépenses et 3,8 % pour les recettes, et maintient un écart d'un point entre elles. Cette maîtrise confère au Grand Lyon le maintien d'un autofinancement important de 192 M€ du budget principal de l'année en cours. Elle permet également d'assurer l'équilibre entre les services de proximité dont elle a la compétence. L'endettement, malgré une augmentation de 35 M€, reste raisonnable grâce à une gestion particulièrement adaptée dans un contexte bancaire et financier tourmenté.

Les dépenses du Grand Lyon se répartissent pour environ 60 % de fonctionnement et 40 % d'investissement. La part des investissements se maintient à un niveau élevé et conforte la vocation de la Communauté urbaine d'être un investisseur majeur confirmé.

Cependant, notre groupe apporte un bémol car si la capacité d'investissement est déclarée et maintenue, la réalité de terrain dans nos communes nous pousse à nous interroger. En effet, nous constatons depuis quelques mois un ralentissement évident dans la mise en œuvre des projets PPI ; chefs de projets non désignés, procédures retardées sont parmi les arguments avancés pour justifier l'immobilisation voire le blocage des projets. De ce fait, les investissements ne sont pas affectés. Vous comprendrez donc notre inquiétude.

Les nouvelles compétences prises par notre Communauté et l'arrivée de la commune de Lissieu dans le périmètre de notre EPCI influent peu sur les inscriptions budgétaires. En effet, l'entrée de Lissieu s'effectue dans le cadre d'une neutralité budgétaire et les compétences intégrées au 1^{er} janvier 2010 l'ont été sans transfert de charges.

Les ressources proviennent principalement de la fiscalité locale et des concours financiers de l'Etat. Nous pouvons déplorer le gel de certaines dotations de l'Etat que nous devons pallier. En 2011, nous devrions recevoir le produit de nouvelles taxes, dont la composition n'est pas encore connue. Enfin, nous devrions percevoir la part départementale de la taxe d'habitation.

Face à l'ensemble de ces incertitudes et à l'absence de notification des bases des services de l'Etat, nous devons agir prudemment pour établir le budget du Grand Lyon afin d'assurer une qualité de service, le financement des projets tout en maintenant une bonne santé financière. Aussi nous sommes-nous ralliés aux choix proposés et la nécessité de procéder à une augmentation raisonnable de la taxe d'habitation.

Cependant, l'évolution de ces réformes nous fait nous interroger sur le devenir de nos communes et de leur autonomie fiscale.

En ce qui concerne la DSC, d'un montant de 18 M€, notre groupe a donné son accord de principe lors du dernier comité budgétaire quant à la proposition émise : garantir un faible écart d'évolution inscrit dans une fourchette de 5 %. Nous nous associons donc à ce principe fondamental afin de ne pas déstabiliser nos propres budgets communaux. D'autre part, nous partageons la sagesse de geler les clés de répartition de ces dotations tant que nous

n'avons pas une vision sereine de nos propres fiscalités ou attributions communales ou intercommunales.

Nous pouvons noter que ce cadrage 2011, proposé au travers de ce débat d'orientation budgétaire, illustre encore la rigueur -au bons sens du terme- qui s'impose.

Nous souhaiterions insister à nouveau -comme nous l'avons fait précédemment- sur la nécessité d'établir un suivi et une évaluation des sommes allouées aux organismes extérieurs avec lesquels nous collaborons ou celles versées aux associations. Au risque de nous répéter -mais ceci est utile-, il ne s'agit pas de traquer mais bien d'évaluer afin d'orienter et de rendre efficace notre action dans l'intérêt général de notre agglomération.

Nous approuvons les principes retenus et présentés ce soir. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais d'abord démarrer cette intervention -un peu comme cela a été fait- par une félicitation, une félicitation au Vice-Président Darne pour la présentation à la fois didactique et pédagogique qu'il a faite tout à l'heure devant le grand écran de projection.

Et, pour tout vous dire, nous sommes un peu envieux de cette présentation car nous aussi nous avons prévu ce soir de vous présenter quelques éléments sur grand écran. Mais voilà, nous sommes au Grand Lyon ! Et, à quelques heures avant ce débat, le Cabinet du Président, monsieur Collomb, nous a fait savoir très simplement par mail qu'il refusait d'accéder à notre demande de diffuser devant vous ce soir des éléments chiffrés pour ce débat d'orientation budgétaire. Ce refus fait suite à un autre refus, déjà cette semaine : celui de nous donner des informations fiables sur les variables d'ajustement de la fameuse dotation de solidarité communautaire que connaît bien l'ensemble des maires de notre agglomération. Les éléments que nous souhaitions donc vous présenter ce soir ont été délibérément amputés au dernier moment par la volonté du Président Collomb. Dans n'importe quelle commune de France, dans n'importe quelle collectivité, la possibilité est toujours laissée à l'opposition d'exprimer ses positions dans les mêmes formes que celles de l'exécutif. Et bien ici, au Grand Lyon, ce n'est pas possible !

Comment, mes chers collègues, considérer dans ce contexte que les arguments qui nous ont été présentés ce soir par l'exécutif ont une quelconque valeur puisqu'il refuse le débat ? Quelle valeur donnée à ces arguments puisqu'il n'y a pas de contradiction possible ? A force de croire, monsieur le Président, que ce vous dites est la vérité vraie, vous êtes en train de tomber dans la propagande et le grotesque. Sachez, en tout cas, puisque vous réfutez tous nos arguments et nous empêchez de les présenter ce soir devant cette assemblée, que notre groupe UMP Radical et apparentés, enverra dès demain, à tous les élus communautaires, les chiffres que nous souhaitions leur présenter ce soir.

Puisqu'il me reste à peine deux minutes pour défendre nos arguments, voilà en quelques mots ce que nous voulions vous dire.

Contrairement à ce qui a été tout à l'heure, le Grand Lyon, en 2011, n'aura jamais été aussi riche. L'analyse des documents que nous avons sur table ce soir -et qui sont accessibles à tous- montre très clairement que les recettes de fonctionnement depuis 2008 ont augmenté de 98 M€, soit près de 10 % de

l'ensemble des recettes de fonctionnement. Cet argent ne tombe évidemment pas du ciel. Il provient de l'impôt et des dotations multiples dont dispose le Grand Lyon, et notamment de la plus importante, celle de l'Etat. Je n'y reviens pas, vous le savez tous !

L'augmentation de la part taxe d'habitation du Grand Lyon que monsieur le Président Collomb a annoncée ce matin dans *Le Progrès*, "pour retrouver des marges de manœuvre" comme il le dit, ne sert donc à rien puisque des ressources, le Grand Lyon en a plus qu'il n'en a jamais eu. Cet argent, le Grand Lyon en a d'autant moins besoin que, malgré les discours permanents d'autosatisfaction, le Grand Lyon ne consomme pas son budget. Ce n'est pas moi qui le dis ce soir, c'est monsieur le Vice-Président Reppelin ; et j'ai envie de dire que si monsieur Reppelin le dit, c'est bien que cela doit être vrai.

Rappelons-nous qu'au début du mandat, monsieur le Président avait reconnu, avec monsieur le Vice-Président Darne, que 800 M€ d'investissements prévus sur l'ancien mandat 2001-2008 n'avaient pas été réalisés. Pour preuve de sa bonne gestion -et on avait envie de le croire-, monsieur le Président s'était engagé à ce que ce chiffre ne bouge pas d'ici début 2014, la fin du mandat. Et, lors de la dernière commission des finances -il est bon d'aller dans ces commissions-, monsieur Darne a annoncé que ce stock de projets non réalisés, annoncés, serait à la fin du mandat non plus de 800 M€, comme le Président s'y était engagé, mais dépasserait allègrement le milliard d'euros en 2014. On y est ! Plus de 200 M€ de projets non réalisés sur ce mandat. Autrement dit, en 2014, plus de 50 % des investissements colossaux prévus par notre Assemblée ne seront pas réalisés.

Alors, monsieur le Président, à quoi sert de dire que l'on fera quelque chose alors que l'on sait que vous ne le ferez pas ? Car la cagnotte dont parlait tout à l'heure monsieur Max Vincent n'est autre que le fruit de votre incapacité à réaliser, couplée à des augmentations d'impôts inutiles.

Votre problème, monsieur le Président, est qu'à force de croire que vous avez été élu pour décider seul -pour reprendre une formule qui va bientôt devenir fameuse dans notre agglomération-, vous vous persuadez que vous avez toujours raison, au mépris des chiffres, au mépris de la réalité de la situation sociale et économique de notre agglomération. Car, disons les choses clairement, vous ne dites pas la vérité sur cette hausse d'impôt de convenance, la seconde de ce mandat après l'augmentation forcée des communes sur la taxe d'habitation en 2009, qui ne sert qu'à financer l'explosion de vos dépenses de fonctionnement et votre frénésie de communication. Vous ne dites pas la vérité sur les ressources du Grand Lyon qui augmentent nettement d'année en année. Vous ne dites pas la vérité sur le stock de projets qui ne seront pas réalisés à la fin du mandat. Enfin, vous ne dites pas la vérité quand vous laissez croire que 5 M€ vont déséquilibrer le budget du Grand Lyon alors que vous vous apprêtez à injecter plus de 300 M€ dans un projet privé, le Grand Stade.

Ce manque de transparence, monsieur le Président, est selon nous, en réalité, la marque réelle de votre second mandat. Peut-être que vos concitoyens ne comprennent pas tout de nos débats techniques et de vos postures caricaturales contre l'Etat mais ce dont nous sommes tous sûrs, c'est que pour eux, comme toujours, l'impôt va encore augmenter.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président MUET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, comme les intervenants précédents, je vais partir de la situation calamiteuse des finances de la France : 150 milliards d'euros de déficit -c'est la moitié des dépenses du budget général de l'Etat- et la Cour des Comptes nous rappelle qu'un tiers seulement de ce déficit résulte de la crise et deux tiers, 100 milliards d'euros, est la conséquence d'une politique qui a laissé continuellement dériver les déficits depuis 2002.

La première conséquence de cette situation c'est une dette qui aura doublé en dix ans : elle sera passée, de 2002 à 2012, selon les propres prévisions du ministère des Finances, de 100 milliards d'euros à 1 800 milliards d'euros et les intérêts de cette dette représenteront chaque année 55 milliards d'euros dans les années à venir, c'est-à-dire le deuxième budget de l'Etat, pas très loin de celui de l'Education nationale.

La deuxième conséquence c'est un budget d'austérité massive pour 2011 avec 10 milliards d'augmentation d'impôts, des coupes massives dans les dépenses, notamment dans les dépenses d'investissement avec l'arrêt du plan de relance et du grand emprunt. Mais le paradoxe du budget de l'Etat c'est qu'il y a peu de mesures qui auront des effets durables, de sorte que la réduction des déficits ne sera pas à la hauteur de ce qui est attendu et que, vraisemblablement, notre pays connaîtra pendant plusieurs années des politiques d'austérité.

Mais la conséquence la plus scandaleuse de cette impéritie c'est le gel des dotations aux collectivités pour trois raisons :

- la première est que ces dotations représentaient des impôts qui augmentaient comme la croissance et comme l'inflation ; il n'y a donc aucune raison de ne pas les indexer sur la croissance et l'inflation ;

- la deuxième raison est que les collectivités locales ne sont responsables ni des déficits ni de la dette de notre pays. En trente ans, la dette des collectivités locales, en pourcentage du PIB, est restée constante : c'est 8 % du PIB, comme c'était 8 % du PIB au milieu des années 80 ; dans la même période, la dette de l'Etat est passée de 20 % à plus de 60 %. Ce ne sont donc pas les collectivités qui sont responsables de la situation actuelle, c'est l'Etat. Ce gel des dotations, c'est d'une certaine façon le vice qui se finance sur le dos de la vertu.

Nous avons des fourmis, les collectivités locales, qui ne peuvent s'endetter que pour investir et qui, de ce fait, sont bien obligées de trouver les recettes qui correspondent à leurs dépenses et une cigale, l'Etat, qui s'est permis, pendant sept ans de croissance, de baisser ses impôts en laissant se creuser les déficits au point d'arriver à la situation que je commentais au début, c'est-à-dire de financer la moitié de ses dépenses courantes par le déficit.

Si la cigale et les fourmis étaient indépendantes, la cigale serait bien obligée de mettre de l'ordre dans ses finances en augmentant ses impôts ou en réduisant ses dépenses. Mais, contrairement à la fable de La Fontaine, la cigale Etat a un pouvoir considérable. Elle a progressivement remplacé des ressources des collectivités par des dotations qu'elle maîtrise. Alors, quand elle doit réduire ses déficits, elle trouve une façon simple de se défausser de cette responsabilité : réduire les dotations aux collectivités locales ; et l'Etat le fait avec d'autant plus de désinvolture qu'il sait très bien que les collectivités locales sont obligées, elles, d'appliquer la vertu dont lui seul s'exonère.

Voilà comment aujourd'hui les collectivités locales sont conduites à augmenter leurs impôts ou à réduire leurs investissements pour financer la débauche de l'Etat.

Alors, appliqué à notre collectivité, qu'est-ce que cela donne ? Quand l'Etat était vertueux et réduisait ses déficits, il indexait également les dotations des collectivités sur l'inflation et sur la moitié de la croissance. Cela a continué un certain temps, jusqu'en 2007, pour l'enveloppe globale, puis le Gouvernement a arrêté d'indexer sur la moitié de la croissance, puis, l'an dernier, il a indexé seulement sur la moitié de l'inflation et, aujourd'hui, il n'indexe plus du tout. Quelle est la conséquence ? Des dotations gelées ou, comme notre dotation de compensation, qui diminuent. Et c'est effectivement un coût considérable pour les collectivités.

S'y ajoute une réforme imbécile, celle de la taxe professionnelle, qui a d'abord consisté, après un long détour par une valeur ajoutée que l'on ne connaît pas au niveau local, à réinventer la taxe professionnelle d'origine ; car c'est la réalité de la situation d'aujourd'hui. Imbécile encore car, en réduisant le lien fiscal entre les collectivités et les entreprises, notamment industrielles, cette réforme conduit à ce que beaucoup de collectivités hésiteront à accueillir des industries lourdes ; ce Gouvernement a inventé en quelque sorte la première baisse d'impôt sur les entreprises qui pourrait conduire celles-ci à se délocaliser.

Pour notre Communauté, cette réforme se traduit par le fait que la fiscalité qui représentait presque deux fois les concours financiers de l'Etat -jusqu'en 2010, c'est à peu près deux fois les concours financiers de l'Etat- est aujourd'hui presque le montant des concours financiers de l'Etat. Et quand on gèle ces concours financiers, on aboutit à quoi ? On aboutit à des pertes de recettes considérables. Si ces dotations étaient indexées sur l'inflation et sur la moitié de la croissance, on aurait une recette supplémentaire d'une quinzaine de millions en 2011, de plus d'une vingtaine de millions en 2012, de plus de 30 M€ en 2013 et entre 40 et 50 M€ en 2014, c'est-à-dire que la perte de recettes résultant de ce gel des dotations représente plus d'une centaine de millions sur le plan de mandat.

Sur l'ensemble de cette mandature, je salue le courage de l'exécutif communautaire qui a choisi de relever la taxe d'habitation plutôt que de sacrifier l'investissement.

J'ai bien entendu les critiques de nos collègues de l'opposition. Je trouve tout de même que les élus qui appartiennent à une majorité nationale qui aura doublé en dix ans la dette de notre pays ne sont pas les mieux placés pour donner des leçons de bonne gestion. Et je conclus que si le Gouvernement de la France s'inspirait de la gestion du Grand Lyon, la France ne serait pas aujourd'hui dans la situation calamiteuse où elle se trouve.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne, quelques mots de réponse.

M. le Vice-Président DARNE : Merci aux uns et aux autres de leurs exposés, en particulier à ceux qui soutiennent le rapport tel qu'il a été présenté. J'ai noté un certain nombre de questions dans les interventions des uns et des autres et j'apporte quelques éléments d'information.

Plusieurs d'entre vous, trois au moins, ont insisté sur l'évaluation nécessaire de nos politiques. C'est une préoccupation qui existe depuis longtemps. Nous avons une direction pour cela : la direction des gestions externes et de la performance. Le renforcement des effectifs de cette direction nous permettra de

répondre davantage à ce souhait-là. Il y a des comptes-rendus d'activité, des comités de pilotage qui permettent de suivre les politiques. Néanmoins, le renforcement de cette direction permettra, je crois, de répondre à cette question d'une façon pertinente.

Ensuite, Béatrice Vessiller, pour le groupe Les Verts, pose un certain nombre de questions sur des évolutions de dépenses envisagées de 2010 à 2011 et sur le volume des investissements. Elle s'interroge sur ce que l'on peut faire de l'augmentation.

D'abord, sur l'évolution de certaines dépenses qui sont citées, une des dépenses qui augmente le plus, qui est l'une des utilisations des recettes nouvelles, est le logement qui représente une augmentation de 9,6 %, ce qui est un poids important -cela a été signalé par plusieurs-. En un mandat et demi, les efforts pour le logement ont été multipliés par quatre il y a deux ans. On doit en être à une multiplication par cinq, c'est-à-dire que l'augmentation est constante. Nous arrivons à près de 70 M€ alors qu'à la fin des années 90, en 2000, nous devions en être encore à 17 ou 18 M€. Je vous le dis de mémoire par approximation mais l'ordre de grandeur est là. Donc il y a des arbitrages qui sont faits de cette façon.

De même, non pas directement pour le logement mais pour l'ensemble des politiques économiques, je rappelle que notre contribution aux financements des ZAC suit une progression constante et très importante.

Par contre, je n'ai pas retrouvé dans les chiffres que vous indiquez l'augmentation pour l'économie. En économie, ce qui augmente, comme d'ailleurs sur d'autres lignes, ce sont les acquisitions de foncier. Nous sommes confrontés à un vrai problème de politique à conduire dans notre Communauté urbaine : c'est la maîtrise du foncier qui augmente de façon très significative et, que ce soit en matière de développement économique, en matière de logement -ou de toute autre nécessité puisqu'il peut y avoir des acquisitions de terrains pour d'autres choses, pour de la voirie par exemple- nous avons en permanence des problèmes de foncier. Donc le budget du foncier est en augmentation mais, en matière de développement économique classique, les points que vous citez me paraissent avoir une évolution, à l'inverse, tout à fait modérée.

Sur le total des investissements, que peut-on faire des investissements ? Quand j'indique une possibilité de 2,3 milliards d'euros, vous me dites : "Qu'est-ce que l'on va faire de ce surplus ?". S'il y a cette augmentation -je l'ai indiqué dans mon exposé préalable- c'est aussi parce que les demandes déjà identifiées sont très supérieures à cela.

Nous avons fonctionné sur un plan de mandat qui était -si vous vous en souvenez- une énumération d'opérations non chiffrées de la part des services, des Vices-Présidents, des communes. La négociation a conduit à retenir une liste. Cette liste n'était pas évaluée pour la totalité des lignes. Il n'y a pas eu d'étude, de commande et donc nous ne savions pas exactement ce qu'il en était.

Les opérations du plan de mandat sont aujourd'hui connues avec un peu plus de précisions. Max Vincent citait un cas où nous avons un montant d'investissement inférieur de 4 M€ à ce qui était envisagé. Dans la plupart des cas, à l'inverse, nous avons des augmentations très sensibles, c'est-à-dire que l'étude d'un projet conduit à ce que nous ayons des montants d'investissements supérieurs. Nous sommes plutôt dans la situation, pour respecter le mandat, d'augmenter le montant des investissements tel qu'il était annoncé en début de mandat

et de s'assurer évidemment que nous soyons capables de le financer plutôt que d'apporter des opérations nouvelles. Alors, évidemment, cela ne veut pas dire que tout est figé et qu'il n'y a aucune marge de manœuvre. Nous réviserons la programmation pluriannuelle des investissements ; nous l'avons fait à la marge il y a quelques mois, nous le referons dans le mandat. Qu'il puisse y avoir des adaptations de programmation pluriannuelle des investissements, c'est normal mais il ne peut pas y avoir de bouleversement puisque des opérations nouvelles très importantes conduisent à ralentir ou à supprimer d'autres opérations.

Sur les questions que pose Max Vincent, applaudi sur les bancs de notre opposition, j'ai trouvé que, pour l'essentiel de son propos, il soutenait les orientations budgétaires. Il critique ou s'interroge en tout cas sur la pertinence de l'augmentation de la taxe d'habitation en disant : "Est-ce que l'on a réellement besoin de la taxe d'habitation en plus ? Est-ce que c'est un bas de laine ? Est-ce que nous avons de l'argent de côté ?". Monsieur Dumas a repris cet argumentaire en disant que nous n'avons jamais été aussi riches.

C'est vrai que nos recettes aujourd'hui sont convenables. Nous avons voulu cela, nous l'avons énoncé et choisi. Ce qui compte, c'est l'évolution compte tenu des concours de l'Etat des années qui viennent. Je ne sais pas si j'ai la possibilité de les afficher mais, de la même façon que monsieur Dumas veut transmettre des dossiers, je vous redonnerai quelques graphiques qui montrent l'évolution jusqu'en 2016. Regardez l'évolution de l'épargne nette de 2010 à 2016, sans augmentation d'impôts ou avec augmentation d'impôts. Je projette cela *in fine* en répondant à vos questions et sans que vous y attachiez trop d'importance parce que ce sont des guides pour la proposition qui est faite mais la qualité de la prévision n'est pas telle que vous la preniez pour argent comptant. Je vous montre simplement qu'en guise de matelas, ce n'est pas évident de faire face, jusqu'en 2016, à des dépenses qui sont prévues et à des recettes qui, elles, ne vont pas suivre l'augmentation des prix. Notre nécessité s'exprime par ce type de courbe et elles sont toutes identiques. On ne se porte pas mal par rapport à certaines années, on revient très vite à ce qui était les sept ou huit ans antérieurs en épargne brute et, en épargne nette, nous sommes très en dessous.

Je voudrais rassurer Max Vincent pour lui dire que ce n'est pas pour mettre de l'argent de côté, ce n'est pas notre fonction, c'est simplement pour ne pas trop emprunter, c'est simplement pour faire face à nos engagements, c'est pour exécuter notre plan de mandat. Je trouve que nous aurions beaucoup de critiques sur tous les bancs si nous avions une Communauté urbaine qui termine ce mandat avec un endettement qui ne respecte plus nos ratios de solvabilité. Or, je le dis une fois de plus, si notre autofinancement se creuse et notre endettement augmente, le rapport entre ces deux se détériore extrêmement rapidement. C'est donc là un élément tout à fait indispensable.

Pour terminer, je reviens à ce que disait monsieur Dumas sur d'autres aspects.

Monsieur Dumas, d'abord sur la dotation, vous avez critiqué le fait de ne pas pouvoir projeter. On ne l'a jamais fait jusqu'ici et quelque majorité ou quelque opposition que ce soit. On entre dans un autre type de présentation. Mais ce que vous avez donné comme chiffre ne m'a pas paru mériter d'être projeté parce que, vraisemblablement, vous pouviez le dire à l'oral. Pourquoi ? Je vous le dis, je n'ai pas l'habitude de qualifier sans explication. Vous avez argumenté, en réalité, sur notre niveau d'investissement en disant : "A quoi bon dire que vous investissez alors que le volume des investissements non exécutés s'accroît ?".

Monsieur Dumas, j'ai toujours envie que l'on passe un peu de temps pour montrer exactement comment fonctionne l'ensemble des opérations. Nous sommes dans une comptabilité en autorisations de programme et crédits de paiement. Les autorisations de programme sont, par définition, sur un programme qui n'a pas une durée de vie qui correspond à un mandat mais qui naît à tout moment de la vie politique et qui a une certaine durée. Tous les vendredis, quand j'anime le comité d'engagement, les chefs de projets viennent et disent : "Voilà ce que l'on envisage comme réseau d'assainissement, comme voirie, comme travail en matière d'économie, etc." et il y a un calendrier, un échéancier : on voit l'opération qui démarre aujourd'hui, avec des études qui sont faites, puis des acquisitions de foncier et des travaux qui sont réalisés.

Dans les 800 opérations qu'a évoquées le Président tout à l'heure, je dirai qu'il doit y en avoir plus de la moitié dont la durée d'exécution ne correspond pas à un plan de mandat ; elles dépassent, elles ont commencé dans le mandat précédent et se terminent dans le mandat suivant. C'est dans l'ordre des choses sinon ce ne serait pas des autorisations de programme, nous fonctionnerions sur des crédits de paiement, c'est-à-dire sur ce que l'on doit payer dans l'année.

Le principe même de l'autorisation de programme c'est que l'on n'exécute pas tout. Ce que j'ai dit en commission des finances c'est tout simplement que, comme on augmente chaque année les autorisations de programme, il y a des chances qu'en fin de mandat, mécaniquement, puisqu'on a un total plus grand, nous ayons plus d'autorisations de programme non encore exécutées que nous en avons il y a six ans -et nous en avons plus il y a six ans qu'il y a douze ans, etc.-. Donc c'est dans l'ordre des choses. Il ne faut pas que cela vous choque bien sûr, même si c'est une vérité partielle, parce que cette année -je l'ai montré tout à l'heure dans mon exposé initial- nous avons des crédits de paiement pour 495 M€ et des autorisations de programme pour 450 M€. Donc cette année, normalement -pourquoi je dis "normalement" ? Parce que l'exécution peut être légèrement différente de la réalité-, nous aurions une légère diminution des autorisations de programme non exécutées. Cela peut paraître un peu technique mais c'est tout de même assez simple à comprendre, même par le public. Ce n'est pas une opération magique.

Alors vous dites : "Monsieur Reppelin lui-même apporte de l'eau à nos moulins, lui-même constate que, dans l'exécution -mais il pourra confirmer si certains d'entre nous interprètent mal ses propos sur certains sujets-, parce qu'il manque des chefs de projets pour telle ou telle opération dans certains lieux, les opérations ne sont pas réalisées avec la diligence qu'il conviendrait". C'est vrai que parfois il y a à faire mieux et à suivre certaines opérations pour lesquelles il peut y avoir un délai. Je précise d'ailleurs que, pour tout cela, je l'ai toujours dit -parce que, monsieur Dumas, je joue tout de même toujours la transparence la plus grande, que ce soit en commission des finances, en comité budgétaire ou ici-. J'ai toujours dit aussi que nous sommes en léger *surbooking*, c'est-à-dire que ce qui n'est pas exécuté est déjà anticipé, c'est-à-dire que l'on retient un nombre d'opérations supérieur à ce que l'on est capable de faire de faire parce qu'on prend évidemment les retards sur un tel volume d'opérations ; on se dit qu'il y en a un certain nombre qui ne seront pas exécutées avec le rythme normal parce que les délais d'expropriation, d'enquête publique ou autres font que cela prend plus de temps que prévu. Donc on est en *surbooking* et cela me paraît être dans l'ordre des choses.

Vous avez évoqué également, monsieur Dumas, le fait que, pour la dotation de solidarité communautaire, je ne vous avais

pas fourni des documents adéquats. Monsieur Reppelin a évoqué la dotation de solidarité communautaire. J'en dis deux phrases parce que cela fait partie évidemment des projets qui vous intéressent. Je m'étais engagé à ce que nous révisions la dotation de solidarité communautaire en fonction de l'évolution législative qui durait. Or, le Gouvernement a énoncé qu'il réformerait le concept de potentiel fiscal prochainement.

Vous savez qu'une des faiblesses de notre DSC c'est le concept même de potentiel fiscal puisqu'il ne correspond pas à la réalité fiscale d'aujourd'hui puisque le potentiel fiscal comprend, pour les communes, les bases d'imposition de la taxe professionnelle que les communes n'ont plus. Il y a donc un paradoxe de calculer une DSC avec un élément qui n'a plus lieu d'être. Et on n'a pas le pouvoir de changer cela puisque la loi dit : "Dans la DSC, il faut retenir le potentiel fiscal". J'ai donc dit en commission des finances -avec accord, je crois, de tous les groupes et après, évidemment, validation par le Président- que nous ne réformerions pas la DSC avant qu'il y ait cette réforme du potentiel fiscal, qui est annoncée pour l'année prochaine ou juste après. Donc, dès que nous aurons une nouvelle connaissance de potentiel fiscal, nous la réformerons. Pour le moment, nous avons donc convenu de ne corriger qu'à la marge pour qu'il n'y ait pas de fluctuation forte pour les communes.

Vous avez dit simplement : "Est-ce qu'on ne pourrait pas tout de même faire toute une série de simulations pour savoir comment évoluerait la DSC, toutes choses étant égales par ailleurs ?". En commission des finances, je vous ai expliqué comment on pouvait répondre à toutes vos questions et que vous pouviez vous-même chiffrer exactement comme vous vouliez mais que les services n'ont pas la capacité de faire modifier des variables qui sont des choix purement politiques. Si c'est compliqué pour vous, je suis à votre disposition pour répondre à telle simulation ou telle approche que vous voudriez de la DSC mais les services ne peuvent pas et ne savent pas faire plus qu'ils n'ont fait. Par contre, je suis à votre disposition si vous le souhaitez.

Il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit, au contraire. Je crois que j'ai donné là tous les détails des modes de calculs. On y avait passé une séance en ouverture des commissions budgétaires en septembre, on l'a réexpliqué la dernière fois. Donc je ne crois pas que vous puissiez faire grief à cette Communauté urbaine -beaucoup d'autres ont dit l'inverse, monsieur Reppelin en particulier-, nous jouons une transparence totale et je précise, monsieur Dumas, que nous avons répondu à toutes vos demandes d'informations, en particulier sur des investissements, pour que vous puissiez traiter les données comme vous le vouliez.

Voilà, je crois avoir répondu -pas à tous, je suis désolé-. Je remercie tous les collègues qui ont soutenu les rapports ou qui ont apporté des éléments complémentaires puisque j'ai fait bref dans l'exposé initial. Donc merci beaucoup à chacun d'entre vous et, dans quelques semaines, je reviendrai pour le budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne.

Quelques éléments complémentaires tout d'abord, pour que l'on se comprenne bien. Quelle était la situation avant la réforme de la taxe professionnelle ? Si l'on regarde sur les deux années antérieures, on avait une recette de taxe professionnelle qui était très bonne parce que, tout simplement, nous élargissions considérablement les bases et, parce que l'agglomération se développait, nous avions de bonnes recettes de taxe professionnelle.

Ceci étant, et malgré ces bonnes recettes de taxe professionnelle, nous avons décidé, au début de ce mandat -ce qui était l'objet

du plan de mandat- que, comme nous avions un plan de mandat que nous avions voulu ensemble ambitieux, il nous fallait grosso modo faire en sorte que nous obtenions, en termes de recettes, 24 à 25 M€. S'il n'y avait pas eu de suppression de la taxe professionnelle, nous aurions toujours eu un bon dynamisme et, en même temps, nous aurions perçu ces 25 M€.

Alors je comprends que nos collègues de l'UMP ne soient pas d'accord aujourd'hui parce qu'ils n'étaient déjà pas d'accord à cette époque sur le fait qu'il faille des recettes pour financer les dépenses. En général, ils sont assez forts sur la partie dépenses pour me dire : "Dans nos communes, on ne dépense pas assez" mais ils sont assez faibles sur la partie recettes : celles-ci sont toujours satisfaisantes. Alors, mon cher collègue Max Vincent, j'y reviendrai après, je fais un peu dans le détail.

Lorsqu'il y a eu l'évolution de la fiscalité, nous nous sommes trouvés, étape supplémentaire, devant une liaison des taux, c'est-à-dire qu'il fallait que les communes augmentent pour augmenter la taxe professionnelle. On a donc demandé aux communes d'augmenter. Sauf qu'entre temps, on n'a pas pu l'appliquer puisqu'il y a eu la suppression de la taxe professionnelle et que la seule partie sur laquelle on a pu faire porter la variation c'était effectivement la CFE, donc une partie qui fait 22 % de l'ensemble de nos recettes.

A partir de là, j'ai dit à monsieur Jacky Darne : "Il faut effectivement qu'on maintienne les 25 M€". Pourquoi ? Pour évidemment dépenser. C'est une parfaite méconnaissance du fonctionnement de la Communauté urbaine -d'ailleurs, de toutes collectivités en général- que de raisonner comme vous l'avez fait. Pourquoi ? Parce que, comme vous l'a dit monsieur Jacky Darne, il y a des glissements de mandat à mandat. Alors, certes, il y a des opérations qui ont été lancées dans le dernier mandat et qui trouvent leur concrétisation en crédits de paiement dans ce mandat-là mais il y aura la même chose sur le prochain mandat et, quand je fais le compte de ce que nous allons dépenser effectivement dans ce mandat, on va dire que c'est plutôt plus important que ce que nous avons prévu au départ.

Je vais vous donner un exemple tout simple. Pourquoi ? Par exemple, je suis à une réunion sur le métro à Oullins -j'explique pourquoi-, ce sont des projets nouveaux ; je suis avec la SNCF, la Région et RFF et on me dit : "Pour le fonctionnement de la gare multimodale, pour qu'elle soit mieux reliée au centre-ville d'Oullins, il faut faire des travaux complémentaires. Pour le Grand Lyon, nous avons prévu 3 M€ -c'était ce que nous avions prévu au contrat d'agglomération, sur lequel nous nous étions engagés avec la Région-. Et pour réaliser cela, on me dit : "Monsieur le Président, cela va faire 12 M€. Vous y allez ou vous n'y allez pas ?". Oui, c'est ainsi, mes chers collègues, que petit à petit, contrairement à ce que croit monsieur Dumas, on n'est pas en diminution. Et vous allez voir à la fin de l'exercice qu'effectivement, quand on regardera quelles sont les sommes que nous avons à dépenser, que nous allons dépenser, évidemment, ce sera plutôt plus. En général, dans les communes, c'est plutôt plus que ce que nous avions prévu au début.

Alors, à partir de là, on nous dit : "Oui mais vous n'avez qu'à serrer un peu les dépenses de fonctionnement !". Qu'on nous dise sur quoi parce que j'ai trouvé la remarque de monsieur Reppelin intéressante quand il disait qu'il y avait des projets qui ne se lançaient pas comme on voudrait. Pourquoi ? Je vais vous indiquer la cause : parce qu'aujourd'hui, les personnels de la Communauté urbaine sont surbookés et que si effectivement on veut leur demander de faire accélérer, il faut aussi avoir des dépenses de fonctionnement pour avoir des

dépenses d'investissement et qu'il y a quelque part un lien entre le fonctionnement et l'investissement.

Puis, mes chers collègues, quand on a investi à Confluence, au Carré de Soie, dans toutes les nouvelles ZAC que l'on réalise, quand on les a développées et qu'elles existent, il faut les nettoyer. Pour les nettoyer, on peut rechercher de la productivité mais, à un moment donné, il faut embaucher et donc on est bien obligé d'embaucher. Donc il y a une certaine limite à contraindre les dépenses de fonctionnement et quand on tient dans ce que nous proposons pour l'année prochaine, c'est que partout on fait un effort extrêmement important dans le réglage des dépenses de fonctionnement. Je vais recevoir les syndicats la semaine prochaine et cela m'étonnerait qu'ils me disent que, du point de vue des dépenses de masse salariale, on est hyper à l'aise, qu'on a laissé les choses filer ; ils vont plutôt, à mon avis, me dire le contraire mais cela fait partie, -comme dit l'autre- des choses de la vie.

Mes chers collègues, il faut qu'entre nous, on ait un vrai débat parce que si l'on n'a pas un vrai débat, on parle dans l'air du temps.

J'ai ici par exemple -parce que j'essaie de me comparer à d'autres villes- l'augmentation de la fiscalité sur la ville de Marseille. Mon ami Gaudin, que j'ai vu l'autre jour, a failli devenir Président du groupe UMP au Sénat. Monsieur Longuet n'étant pas devenu Ministre, il n'est pas devenu Président. Je regarde ce qu'il fait sur la ville de Marseille : il a décidé non pas d'augmenter les taux de la taxe d'habitation mais de réduire les abattements. C'était au départ d'ailleurs ce que je voulais faire. Vous dites qu'il n'y a pas de discussion, etc., moi je disais : "A la limite, nous pourrions réduire sur les abattements". Et c'est en discutant avec Jacky Darne et avec les différents groupes de la majorité que l'on m'a dit : "Il faut le faire sur les taux plutôt que sur les abattements parce que sur les abattements c'est beaucoup moins équitable. C'est tout de même quelque part sur les taux, en fonction de son niveau de logement, même s'il y a des disparités dans la fiscalité locale, on le sait bien.

Quand je regarde ce qu'on a dit pour la Communauté urbaine -comme l'a dit Jacky Darne, sauf si le Gouvernement nous faisait de très bonnes surprises dans ce qu'il va introduire dans la discussion et, dans ce cas-là, nous pourrions revoir la copie-, cela va coûter entre 8 et 30 € ; quand je regarde ce que fait mon ami Gaudin, pas sur la part Grand Marseille mais sur la part simplement Marseille, sa réforme de l'abattement sur la taxe d'habitation va coûter 100 € par habitant, c'est autre chose. Il le juge indispensable -j'ai son interview ici- parce qu'il dit : "Si nous voulons réaliser un certain nombre de projets sur Marseille -et il en cite quelques-uns, par exemple un projet de rénovation du stade pour pouvoir accueillir l'Euro 2016 et je le comprends, la ville de Marseille rayonne à travers l'Olympique de Marseille-, il faut que j'augmente les impôts".

Nous, nous avons la chance que le financement sur le stade ne soit pas supporté par les contribuables, alors que là-bas tout sera supporté par les contribuables et vous me direz à qui d'autre qu'à l'Olympique de Marseille est destiné le stade. Et, monsieur Dumas -on le redira tout à l'heure-, ce n'est pas 300 M€ de financements publics pour le Grand Stade mais 180 M€ et nous restons effectivement dans les mêmes chiffres -chiffres qui ont été validés par l'ensemble des partenaires- entre ce qui se passe du côté du Sytral, ce qui se passe du côté de la Ville de Lyon, ce qui se passe du côté du Conseil général et ce qui se passe du côté de l'Etat. Ce n'est pas à force de répéter des contrevérités, tous les jours, tous les jours et tous les jours qu'elles deviennent effectivement valables.

Alors notre ami Jean-Claude Gaudin dit, par exemple -je l'ai lu avec un peu d'intérêt- : "Vous savez, en dehors de la porte de

Neuilly, on considère que tout ce qui est la province ne mérite aucune dotation de l'Etat. Alors moi je suis bien obligé d'avoir des recettes nouvelles et d'augmenter ma fiscalité".

Donc je ne raisonne pas pour savoir si c'est juste, pas juste, si l'opposition aura des tableaux pour s'exprimer ou pas de tableaux, je constate simplement que quelque part, quand on veut investir, il faut avoir des recettes ou, si l'on n'a pas de recettes et si en plus une partie importante est en dotations -dont, je l'espère, mes chers collègues, vous avez vu sur vos budgets qu'elles se réduisaient-, quand on dit on va compenser ce qu'on a supprimé du point de vue de l'impôt, que d'année en année, cela décroît totalement mais, à ce moment-là, il faut dire où l'on réduit, dans quels investissements on taille -évidemment, pas chez le voisin-, dites-moi ce que vous abandonnez dans vos projets. Et si effectivement on abandonne 20 % de nos projets, avec Jacky Darne nous serons alors extrêmement à l'aise pour procéder à une autre orientation de notre budget mais, comme j'ai reçu beaucoup d'entre vous, ce n'est pas ce que je crois percevoir.

Alors Max Vincent, tu ne veux pas que je dise l'augmentation de la fiscalité à Limonest sur les taxes foncières, la taxe d'habitation au cours des dernières années ? Non, je ne vais pas le dire mais, si tu veux, on le dira en débat budgétaire.

Mes chers collègues, merci pour cet excellent débat et nous allons passer aux rapports suivants.

DEUXIÈME PARTIE

(Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents)

N° 2010-1876 - urbanisme - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1877 - urbanisme - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Révision n° 1 sur le territoire de la commune en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout - Arrêt du projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1898 - urbanisme - Décines Charpieu - Secteur du Grand Montout - Autorisation d'engager les procédures prévues au code de l'environnement et au code de commerce - Délégation générale au développement urbain -

N° 2010-1833 - déplacements et voirie - Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu - Est Lyonnais - Accès sud du Grand Montout - Etudes préalables de déplacement d'ouvrages de transport de gaz - Convention avec GRTgaz - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1876, 2010-1877 et 2010-1898. Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1833.

Madame la Vice-Présidente David assure la présentation préalable de ces dossiers. Madame David, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - **VOIR** annexe 2 - document 1 page 53 et document 2 page 70)

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, vous avez mis en discussion commune les rapports numéros 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833 qui évidemment concernent le bilan de la concertation préalable sur le projet de Grand Stade au Montout, l'arrêt de projet sur le plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine et l'autorisation d'engager les procédures prévues au code de l'environnement et au code du commerce. On va donc assez rapidement mais de façon à ce que ce soit extrêmement clair, à l'appui des documents importants qui ont été adressés à chacun des conseillers communautaires, revenir sur ces quatre délibérations.

Je rappelle que le bilan de la concertation et l'arrêt de projet du PLU devaient être soumis au vote du conseil de Communauté le 28 juin dernier. Après réflexion et suite aux remarques de la première commission d'enquête, il a été décidé de reporter le vote afin, d'une part, d'intégrer dans le dossier du PLU des données plus précises issues d'autres études en cours, notamment les études d'impact puisque celles-ci n'étaient pas finalisées en juin 2010 et, d'autre part, de réaliser de manière concomitante au printemps 2011 toutes les enquêtes publiques permettant ainsi d'avoir une vision globale du projet. C'est donc ce soir que le bilan de la concertation et l'arrêt de projet PLU sont soumis au vote du conseil de Communauté.

La diapositive suivante vous permet de voir ici l'ensemble du programme global et le schéma d'articulation des différentes procédures pour les partenaires concernés, c'est-à-dire le Grand Lyon, le Sytral, l'Etat et l'Olympique Lyonnais. Et cette barre verticale que vous voyez en plein centre de la diapositive indique que toutes les enquêtes publiques -c'est ce que je viens d'évoquer- seront proposées en même temps, au printemps 2011, ce qui permettra d'avoir une vision globale de l'ensemble du projet.

Revenons sur le bilan de la concertation. Quatre grands chapitres :

- en ce qui concerne l'organisation de la concertation, trois réunions publiques ont eu lieu, l'une à Décines Charpieu, l'autre à Chassieu et enfin une à Meyzieu et un espace d'information sur la commune de Décines Charpieu a été ouvert du 5 mars au 16 avril 2010 ;

- en ce qui concerne la participation du public, on a pu noter sur le cahier d'observations 817 avis écrits, 549 courriers, soit 1 366 observations. Deux pétitions ont fait l'objet de 2 268 signatures au total. Trois réunions publiques au cours desquelles 1 150 personnes étaient présentes avec 45 prises de parole. L'espace d'information a reçu la visite de 95 personnes ;

- en ce qui concerne les positions exprimées par le public, elles sont de trois ordres :

- * les avis favorables au projet du Grand Stade sont de l'ordre de 2 537 dont les deux pétitions que j'évoquais à l'instant,

- * des inquiétudes se sont faites jour vis-à-vis de la révision du PLU (36),

- * et 1 108 avis défavorables ont été exprimés ;

- enfin, dans le cadre de ce bilan de la concertation, les principaux thèmes abordés sont l'organisation de la concertation, l'opportunité du projet, son financement, les impacts sur l'environnement, la sécurité, la qualité de vie, le développement local et l'accessibilité.

En ce qui concerne le dossier d'arrêt du projet PLU, le report du vote a permis de l'enrichir par les résultats de différentes études d'impact. On va revenir sur les volets urbanisme, accessibilité, environnement et coûts des opérations qui ont été complétés.

En ce qui concerne le volet urbanisme, le dossier a été revu tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, le contexte du projet d'aménagement a été développé avec l'ajout d'une sous-partie sur la justification du choix du site d'implantation. Cette analyse porte sur le site de Gerland dont il est beaucoup question -et c'est normal- suite aux interrogations de la précédente commission d'enquête. Je ne redonne pas les pages auxquelles vous pouvez vous référer mais elles sont toutes indiquées dans ce document.

Les retombées socio-économiques du projet de stade concernant l'emploi, le tourisme, l'événementiel, jusqu'alors plutôt passées sous silence, ont été ajoutées. Là aussi, vous avez la référence sur les pages dans le dossier d'arrêt du projet PLU.

Le nouveau plan de zonage précise désormais les hauteurs constructibles des ouvrages prévus -j'y reviendrai un petit peu plus tard-. Là encore, vous avez cette référence dans le dossier.

Sur la forme, une réorganisation des parties ainsi qu'un sommaire détaillé ont été effectués.

En ce qui concerne le volet accessibilité, des compléments sur cette thématique ont été apportés : d'une part, toutes les opérations de desserte sont désormais précisées par tous les maîtres d'ouvrage : niveau avant-projet validé, fonctionnement réel des carrefours (entre voirie et tramway), calibrage des voies et des carrefours et réalisation de simulations dynamiques nouvelles validant les hypothèses de trafic. Par ailleurs, les emprises nécessaires aux projets des maîtres d'ouvrage sur l'accessibilité seront définies précisément par un géomètre expert.

Le schéma d'accessibilité, qui était daté précédemment du 29 octobre 2009 a été remis à jour en octobre 2010 grâce à des données plus précises, par exemple sur les véhicules empruntant telle ou telle voirie ; des précisions ont été données à ce sujet.

Sur le volet environnement, des compléments sur cette thématique ont été également apportés :

- par rapport au premier dossier, celui-ci comprend en plus une évaluation environnementale -c'est la partie C du dossier d'arrêt de projet PLU- qui intègre des éléments très précis recueillis lors des études d'impact du programme d'aménagement ;

- ensuite, les impacts des projets sur l'environnement (au titre de l'air, de la faune, de la flore, du bruit) sont connus ainsi que les mesures pour en compenser une grande part ;

- enfin, une charte partenariale de travail avec les associations environnementalistes, telles la FRAPNA, le CORA, Arthropologia, la fédération des Chasseurs, a été signée suite à l'autorisation passée lors de notre conseil de Communauté du 28 juin dernier par le Grand Lyon puis par les autres partenaires associés, le SYTRAL, l'Etat et l'OL.

En ce qui concerne le coût des opérations, il a été communiqué lors des phases de concertation et il a été affiné par des études de maîtrise d'œuvre. Pour le SYTRAL c'est 36 M€, pour le Grand Lyon 108 M€, pour l'Etat 40 M€ et pour le Conseil général 4 M€, ce qui fait un total pour le financement public de 188 M€.

Le zonage règlemente au plus près la hauteur des bâtiments et l'emprise au sol en distinguant trois secteurs : pour la hauteur de 60 mètres, il s'agit du stade et de l'enceinte du stade ; pour la hauteur de 45 mètres, c'est la zone de loisirs et du tertiaire que vous voyez au nord du stade et pour la hauteur de 15 mètres, ce sont les terrains d'entraînement et la zone hôtelière qui sont particulièrement visés, avec un coefficient d'emprise au sol de 1 et de 0,6.

Le zonage commerce encadre strictement dans l'espace et quantitativement 1 500 mètres carrés de surface de vente -vous le voyez ici indiqué par cette flèche-, ce sont les zones quadrillées sur le document.

La répartition des fonctions est encadrée par une orientation d'aménagement opposable au permis de construire à venir. Alors, je le redis rapidement, le mail planté qui conduit au parvis et au stade, les parkings paysagés répartis sous le parvis et à proximité du stade dans les espaces affichés en vert clair avec un boisement à préserver au sud, à l'ouest, le centre d'entraînement, au sud-ouest en bleu clair, l'îlot consacré à l'hôtellerie et au nord, en bleu foncé, l'îlot loisirs et tertiaire.

Pour ce qui concerne la délibération 1898, elle va permettre d'autoriser monsieur le Président à engager les procédures prévues au Code de l'environnement et au Code de commerce.

La concomitance des enquêtes -j'y reviens, je l'ai évoqué tout à l'heure- va permettre la mise à la disposition, pour les commissions d'enquête et pour le public, de la totalité des informations nécessaires à une compréhension globale du programme. Les dossiers des enquêtes comportent une étude globale de tous les impacts cumulés de toutes les opérations publiques et privées composant le programme du Grand Stade, le stade lui-même et les ouvrages liés à l'accessibilité.

Pour ce qui concerne le Grand Lyon, il y a des impacts hydrogéologiques des équipements sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon ; donc celui-ci doit produire et déposer un dossier au titre de la Loi sur l'eau. En ce qui concerne les impacts sur la faune et sur la flore, le Grand Lyon doit produire et déposer un dossier au titre de la réglementation des espèces protégées. Il s'agit donc d'autoriser le Président à déposer ces dossiers.

En ce qui concerne l'OL, les impacts hydrogéologiques des équipements sous maîtrise d'ouvrage de l'OL ; donc là l'OL doit produire et déposer un dossier au titre de la Loi sur l'eau. En ce qui concerne les impacts sur la faune et sur la flore, l'OL doit produire et déposer un dossier au titre de la réglementation des espèces protégées. Pour les impacts au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, l'OL doit faire un certain nombre de dossiers au titre, là évidemment, de ce que je viens d'indiquer ; cela concerne par exemple les pompes à chaleur projetées pour le stade. Au titre du Code de commerce, l'OL sera aussi amené à solliciter une autorisation pour la surface commerciale projetée dans l'enceinte du stade. Il s'agit donc là d'autoriser l'OL à déposer ces dossiers.

Je vais peut-être présenter rapidement -si Roland Crimier m'y autorise- le rapport numéro 1833 qui est la quatrième délibération d'aujourd'hui liée au projet de Grand Stade. Il s'agit d'études préalables de déplacement d'ouvrages de

transports de gaz. Il faudra que l'OL signe une convention avec GRTgaz. Pour réaliser les travaux de l'accès sud au stade, il est nécessaire de déplacer et de protéger des réseaux de gaz à haute pression le long de la rue Elisée Reclus à Décines et au droit de la rocade est. Une convention d'étude est à signer entre le Grand Lyon et GRTgaz pour que ce dernier lance les études : études de faisabilité de l'ordre de 60 000 € et études d'ingénierie de 119 600 €.

Voilà pour la présentation de ces quatre délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai un certain nombre de groupes inscrits. Nous commençons par le groupe Objectif Lyon Métropolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, une fois de plus, notre assemblée est appelée à délibérer sur le projet de Grand Stade à Décines. Je ne vais pas développer ce soir de nouveau en détail les raisons qui nous conduisent à soutenir la réalisation de cet équipement dans l'est de notre agglomération. Je rappellerai simplement trois éléments essentiels :

1° - Ce projet est un plus pour l'aménagement du territoire car il s'agit d'un équipement structurant de dimension métropolitaine.

2° - Ce projet est un plus pour la croissance et l'emploi car il s'agit d'un investissement de plusieurs centaines de millions d'euros dont les retombées économiques sont patentées.

3° - Ce projet est un plus pour la gouvernance métropolitaine car il scelle de façon intelligente le nécessaire partenariat entre le secteur privé et le secteur public. Il s'agit en fait d'un projet privé qui a une utilité sociale forte.

Ces trois éléments justifient à nos yeux la légitimité de l'intervention de la collectivité pour valoriser cet équipement.

Au-delà de ce rappel sur le fond, je voudrais saisir l'opportunité de ce dossier pour évoquer deux questions qui témoignent, à mon sens, d'une attitude quelque peu cavalière de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales.

La première question est la suivante : pourquoi le ministère des sports n'a-t-il toujours pas publié l'arrêté attribuant le caractère d'intérêt général au projet de Grand Stade à Décines, conformément à l'article 28 de la loi de développement et de modernisation des activités touristiques de juillet 2009 ? Cette lenteur est incompréhensible à deux titres : d'abord parce que le projet de Décines étant privé, la qualification d'intérêt général s'avère d'autant plus opportune et nécessaire ; ensuite parce que ce projet est un des éléments constitutifs essentiels de la réussite de l'Euro 2016 pour lequel le Gouvernement a pris des engagements fermes.

Deuxième question : comme je viens de le rappeler, le Gouvernement s'est engagé à participer financièrement, à hauteur de 150 M€, au programme de construction et de rénovation des stades pour l'Euro 2016. Question : cet engagement sera-t-il tenu ? On peut légitimement se poser cette question puisque la nouvelle Ministre des sports s'est très récemment félicitée publiquement de l'adoption d'un amendement sénatorial, émanant d'un élu UMP, visant à établir un prélèvement complémentaire de 0,3 % sur les recettes de la Française des Jeux durant les cinq prochaines années.

Madame Jouanno s'est réjouie de cet amendement car "il permettra -a-t-elle déclaré- de financer le plan de construction

et de rénovation des stades pour l'Euro 2016" -fin de citation-. Apparemment, tout va bien. Mais qu'advient-il alors si, par malheur, cet amendement ne franchissait pas tous les obstacles du parcours parlementaire dans le cadre de la discussion de la loi de finances pour 2011 ? Il est en effet pour le moins paradoxal qu'un engagement de l'Etat ait besoin d'un amendement parlementaire pour être tenu.

Monsieur le Président, mes chers collègues, dans l'attente du déblocage d'un certain nombre de verrous, notre collectivité doit avancer sur la voie de la réalisation de cet important projet de Grand Stade. C'est la raison pour laquelle nous voterons toutes les délibérations qui s'y rapportent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain

M. BRAILLARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de sa prise de fonction il y a quelques jours, madame Chantal Jouanno, la nouvelle Ministre des sports, a indiqué que la rénovation ou la construction des ensembles sportifs dans le cadre de l'Euro 2016 qui aura lieu en France était l'une de ses priorités. C'est bien ! C'est mieux, il est vrai, que de s'occuper du prix des chambres des joueurs de football lors de la Coupe du Monde.

Cependant, madame Jouanno devrait s'enquérir auprès de monsieur Fillon, le Premier Ministre, de la publication au Journal Officiel du décret déclarant le Grand Stade d'intérêt général. En effet, les communes concernées ont délibéré au printemps dernier et j'ai du mal à comprendre les raisons d'un tel retard. Peut-être que le groupe UMP nous fournira, dans un instant, une explication.

En matière de grandes enceintes sportives, il est vrai que toutes les agglomérations se lancent dans différents projets, soit de rénovation, soit de construction. Le choix de la France pour organiser l'Euro 2016 de football a sans nul doute créé une dynamique dans ce sens et c'est tant mieux tant le retard est important et les stades français vétustes.

Marseille a décidé de rénover le stade Vélodrome par un partenariat public-privé avec le groupe Bouygues, en fin de compte une filiale GFC Construction, pour un montant total de 267 M€ dont la moitié viendra, dans un premier temps, de subventions publiques ; l'autre moitié, les 130 M€, reviennent au groupe Bouygues. Sur ces 130 M€, 30 M€ viendront des droits à bâtir, c'est-à-dire qu'autour du stade viendront un centre commercial, 600 logements plus un hôtel construit par le groupe Bouygues et 100 M€ seront financés, en fait, par la redevance que la ville de Marseille devra acquitter à GFC Construction pendant trente-cinq ans pour un montant de 3 à 4 M€ par an. Voilà un premier montage.

Bordeaux et Lille ont également décidé de construire de nouveaux stades avec également un partenariat public-privé. Fort d'une capacité de 42 500 places, le nouveau stade de Bordeaux sera construit autour du lac pour un coût annoncé de 165 M€ : 100 M€ apportés par le Club des Girondins et 65 M€ de subventions publiques. A ce jour, l'appel d'offres n'est pas encore ouvert. Le Grand Stade de Lille, pour sa part, est en construction pour un montant de 325 M€. La Région Nord-Pas-de-Calais a financé 45 M€ et le concours de l'agglomération lilloise est de 11 M€ par an pendant trente et un ans.

Ces différentes constructions juridico-financières doivent nourrir -j'en ai la certitude- notre réflexion.

De même, sur la scène européenne où l'Olympique Lyonnais brille depuis plus de dix ans, que ce soit en Allemagne, en Angleterre, en Italie, au Portugal ou en Espagne, tous les grands clubs de football sont propriétaires de leur stade. C'est un fait. Ainsi, le montage public-privé pour un Grand Stade de football est et va devenir une exception française et les relations entre les collectivités territoriales et ces sociétés privées gérant les clubs de football restent particulières dans notre pays.

A Lyon, dès 2005, la question de l'agrandissement du stade de Gerland a été posée et personne ne s'y est opposé. Plusieurs études ont été menées (architecture, accessibilité, sécurité) et le choix de renoncer à la rénovation d'un stade vieux de plus de quatre-vingts ans a été prise pour différentes raisons, et notamment celles liées au coût global de l'agrandissement et à l'accessibilité, le stade de Gerland étant situé dans une forme d'entonnoir adossé au Rhône qui s'appête à rejoindre la Saône et les très longs bouchons, les soirs de matchs où il n'y a que 40 000 spectateurs pour quitter l'enceinte le démontrent. En fait, il est difficile de faire du neuf avec du vieux.

C'est donc début 2006 que Jean-Michel Aulas, le Président de l'Olympique Lyonnais, a décidé de construire et de financer son propre stade et, en octobre 2006, il a lancé le choix du site du Montout à Décines Charpieu, choix opéré en lien avec le Grand Lyon.

Malgré les obstacles des questions de territoire, le projet a avancé. Contrairement aux autres projets en France, le Grand Stade de L'Olympique Lyonnais sera donc intégralement financé par le privé, sans soutien du contribuable et je pense que cette situation, mes chers collègues, est plutôt saine. Elle mérite également d'être respectée tant l'investissement pour construire ce Grand Stade est conséquent.

En effet, comment aujourd'hui justifier que l'argent des contribuables puisse servir dans l'investissement d'une infrastructure dont l'utilisation serait monopolisée par une société privée ? Comment aujourd'hui affirmer -comme je l'ai entendu dans ces travées- que l'argent public puisse financer le manque à gagner financier d'une société privée durant les années de travaux hypothétiques à Gerland ? Comment aujourd'hui empêcher la volonté d'une société qui veut investir plus de 400 M€, créer des emplois et de l'activité économique dans notre agglomération et vouloir, dans le même temps, que le Grand Lyon rayonne ? Comment aujourd'hui, enfin, par des alliances partisans contre nature, faire du Grand Stade un enjeu politique, penser que les habitants du Grand Lyon nous jugeront uniquement à l'aune de la construction de cette infrastructure durant cette mandature ? Je connais les arguments développés par les opposants au projet et je dois dire qu'ils sont pour la plupart soit inopérants, soit infondés.

Quant à l'usage du futur stade de Gerland, les dirigeants du LOU rugby nous ont récemment et brillamment démontré que le rugby avait toute sa place dans cette enceinte.

Les votes de ce soir sont donc importants car ils scellent la volonté du Grand Lyon de voir le Grand Stade s'ériger à Décines à l'horizon 2013-2014.

La concertation a été exemplaire -madame Martine David vient de nous le rappeler- et les réponses concernant l'accessibilité, les impacts sur l'environnement, la sécurité et la qualité de la vie ainsi que sur le financement ont été apportées avec précision.

Pour conclure, monsieur le Président, chers collègues, il est bon de rappeler que l'investissement du Grand Lyon et du SYTRAL est évalué à 188 M€ et qu'il ne concerne pas -comme on

l'entend trop souvent, même aussi au sein de cette assemblée- qu'un projet privé, que le Grand Stade. Il est consacré principalement à l'accessibilité vers l'est lyonnais, l'amélioration de cette accessibilité, le Grand Stade bien sûr mais également Eurexpo avec l'extension de la ligne T 2 du tramway. Eurexpo c'est le vingtième parc d'expositions en Europe, le troisième en France ; Eurexpo accueille chaque année 1,2 million de visiteurs pour 110 manifestations. Et ne croyez-vous pas que cet investissement ne méritait pas d'être enfin réalisé ?

L'investissement du Grand Lyon c'est aussi permettre l'accès du Grand Stade en transports en commun dans un souci de développement durable, à l'instar de ce qui a été réalisé à Munich pour leur Arena situé, comme le Montout, à douze kilomètres du centre de l'agglomération. L'investissement du Grand Lyon c'est également de parachever la liaison avec la ligne T 3, Rhônexpress et l'aéroport Saint-Exupéry.

Mais, ce soir, il nous est demandé de voter la révision du plan local d'urbanisme ainsi que l'autorisation d'engager les procédures prévues au Code de l'environnement et au Code du commerce.

C'est les yeux grand ouverts et en regardant les réalités en face que les élus du groupe PRG voteront positivement l'ensemble de ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je vais être très court parce qu'effectivement, nous avons eu déjà à plusieurs reprises le débat de fond sur le Grand Stade.

Simplement, on doit prendre acte aujourd'hui du bilan de la concertation préalable qui montre qu'un certain nombre de nos concitoyens ont exprimé des préoccupations. Il y a des oppositions frontales mais il y a aussi, je crois, des soucis légitimes qu'il faut entendre, écouter, sur les questions d'accessibilité, sur la réalité des créations d'emplois et des actions d'insertion, sur l'insertion dans le paysage et la qualité architecturale.

Les réponses -d'ailleurs, un certain nombre de données ont été présentées par la Vice-Présidente tout à l'heure- et les études qui ont été listées montrent qu'on va dans le bon sens, dans le sens de la précision et des garanties. Je ne peux que souhaiter ce soir que nous continuions sur cette voie pour qu'on s'assure qu'effectivement, tous les engagements qui ont été redonnés dans les réponses aux questions des habitants dans le bilan de l'enquête préalable soient effectivement tenus. C'est cela aujourd'hui notre responsabilité pour, disons, rassurer les inquiétudes qui sont exprimées dans cette concertation. C'est notre responsabilité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, l'avis du groupe Europe Ecologie Les Verts sur ce dossier ne vous surprendra pas. Il vous surprendra d'autant moins, monsieur le Président, que dès 2006, aux premiers pas du projet de création d'un OL Land à Décines Charpieu, notre groupe politique avait émis les plus grandes réserves. Et c'est en toute connaissance de cause que nous avons néanmoins décidé de nous allier à gauche dans plusieurs communes de l'agglomération et de rentrer dans l'exécutif du Grand Lyon, ce que nous assumons pleinement. Nous tenions à l'exprimer de manière forte aujourd'hui, alliance ne signifie pas accord sur tout.

Revenons à des considérations moins politiques et plus concrètes sur ce dossier de révision du PLU concernant le Grand Stade.

Tout d'abord, nous ne nions pas les efforts des différents services de la Communauté urbaine de Lyon pour tenter de répondre aux nombreuses réticences exprimées par les commissaires-enquêteurs, par les élus municipaux ou communautaires ou par les associations d'habitants ou de protection de l'environnement. Le dossier que vous nous présentez tente de répondre tant aux questions d'accessibilité que sur l'implantation urbaine du stade et le respect des normes de développement soutenable. Mais, malgré le temps passé par les services, les réponses ne sont pas satisfaisantes.

Revenons sur le coût général du projet que soulignait madame David. En commission urbanisme, vous nous annonciez un total de 188 M€. Il faudra bien dire la vérité à nos concitoyens, au bas mot : extension de T 2 65 M€ plus T 3 25 M€, plus aménagement Part-Dieu 12 M€, soit plus de 100 M€ du côté du SYTRAL. Pour le Grand Lyon -et sans compter le travail des services dont je salue le dévouement- 130 M€ en autorisation préalable. Je suis surprise de voir d'ailleurs 80 M€ annoncés alors que nous avons une délibération du 17 décembre qui note 130 M€ plus la part de l'Etat, soit un total plus proche de 274 M€.

Comme nous l'avions dénoncé, le projet OL Land est bien un projet pharaonique, inadapté à ce territoire et inutile pour l'ensemble de notre agglomération. C'est aussi peu raisonnable de dépenser autant d'argent public pour un projet entièrement au bénéfice d'une entreprise privée. D'ailleurs, la déclaration d'intérêt général n'est pas prise par le Gouvernement et nous risquons -oserais-je dire "encore"- des déboires juridico-administratifs sur ce dossier.

Vous nous reprochez souvent de manquer d'ambition pour Lyon et son agglomération mais, à l'heure des difficultés financières des collectivités territoriales qui ont été largement soulignées au moment du débat d'orientation budgétaire et qui seront accentuées par la réforme mal ficelée, voulue par le Président Sarkozy et son Gouvernement, ne faudrait-il pas penser autrement le développement et les équilibres de notre territoire et notamment construire un autre projet sur Décines Charpieu qui puisse être à la fois créateur d'emplois et accueillant pour des activités récréatives et culturelles, à la fois plus respectueuses de l'environnement et des personnes ?

Nous pensons que le projet de monsieur Aulas occulte depuis quatre ans maintenant d'autres alternatives qui ne font l'objet d'aucun scénario de la part de notre Communauté.

Monsieur le Président, de nombreuses voix s'élèvent pour proposer de repenser l'aménagement du stade de Gerland. Notre groupe serait évidemment prêt à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à trouver des bonnes solutions d'agrandissement du stade de Gerland. Dans le nouveau dossier que vous nous avez présenté, on intègre une analyse du site de Gerland et on écarte cette hypothèse sur l'argument que la plaine des jeux est située dans le plan de prévention contre les risques technologiques, donc le fameux PPRT. Or, si l'on concentre l'opération sur le seul agrandissement du stade et pas sur les constructions des bureaux et des activités supplémentaires, la surface de Gerland serait alors tout à fait suffisante.

Monsieur le Président, vous dites souvent -et vous avez raison- qu'il faut reconstruire de la ville sur la ville, éviter l'étalement urbain, densifier notre habitat, rapprocher les activités économiques et de loisirs des lieux d'habitation. Les principes du

développement soutenable, l'efficacité économique, justice sociale et respect de l'environnement commandent d'étudier avec précision l'hypothèse de rénovation du stade de Gerland. C'est la proposition constructive que nous faisons.

Pour toutes ces raisons, le groupe Europe Ecologie Les Verts ne votera pas cette délibération et les Vice-Présidents s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous passons maintenant au groupe Communiste.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, retour à la case départ : nous sommes à nouveau devant ce médiatique projet Grand Stade, conformément au plan de mandat voté par la majorité dans cette assemblée. Nous devons réexaminer le projet de construction sur le site du Montout.

Comme nous avons pu précédemment le souligner lors de nos dernières interventions le concernant, de multiples enjeux dépassent le simple cas d'un équipement sportif dans le secteur de l'est lyonnais. En effet, ce dossier s'inscrit dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2016. Nous ne sommes donc plus uniquement sur un dossier mais bien dans une imbrication nationale voire européenne, même si la révision du PLU de Décines Charpieu et le développement futur du site du Montout s'inscrivent dans une stratégie globale de requalification de l'est lyonnais. Ce dossier est cependant observé avec attention sur l'ensemble de l'hexagone.

La première interrogation que nous soulevons est la place du financement et la responsabilité de l'Etat dans l'organisation de ces grands événements sportifs que devront affronter nos équipes nationales. Sous cet angle, le stade municipal de Gerland, d'après les commentaires qui ont été faits, les informations qui ont été données, ne correspond plus aux normes de l'UEFA ; il y a donc nécessité de l'aménager ou d'en construire un autre.

Certainement que, pour une grande agglomération comme le Grand Lyon, le manque d'équipements sportifs permettant d'accueillir des événements européens ou mondiaux fait défaut. L'Etat français est directement concerné. Malheureusement, au regard des finances de l'Etat et du budget ridicule consacré aux sports qui vient de baisser de 15 %, on n'a rien à attendre de lui. Ce type d'affirmation fera certainement plaisir à certains mais n'oublions pas que le déficit et le budget de l'Etat est volontairement creusé pour pousser le secteur public à avoir recours au privé, avec une accélération de la libéralisation de notre économie.

On est donc passé du sport unitaire pour tous au sport business, pour répondre aux recommandations de l'Institut Montaigne, avec pour objectif l'appropriation privée des lieux publics comme les équipements sportifs, une association des plus scandaleuse puisqu'elle permet le financement du sport par l'addiction avec le développement des paris sportifs en ligne. Quel est donc ce projet de société ?

Alors, en l'espèce, pour l'affaire du Grand Stade, il y a double besoin : pour l'Euro 2016 et pour l'accès de l'OL.

Bien sûr, nous ne négligeons pas les appétits financiers d'une juteuse opération appelée OL Land mais, démunies face aux carences de l'Etat, est-ce aux collectivités d'engager des sommes aussi importantes ? Ne faut-il pas essayer de tenter de trouver des partenaires, en l'occurrence, un financeur privé est candidat ; serait-il judicieux de le repousser ? Ce sont bien

entendu des questions qui posent des problèmes à surmonter, y compris et encore plus aux élus communistes.

Néanmoins avec tous les allègements fiscaux et les bons soins offerts aux grosses fortunes dans notre pays, il est dans l'ordre des choses qu'un groupe privé ait largement plus de financement pour la réalisation de cet équipement sportif qu'une collectivité territoriale. Merci aux rapports Besson et Seguin, à la loi Lamour pour la libéralisation économique du sport soigneusement votée par nos députés UMP.

En ce moment se pose donc la question de la propriété de ce stade. A qui doit-il appartenir ? Nous pensons qu'il doit s'inscrire dans le patrimoine de l'agglomération lyonnaise. En effet, on ne construit pas pour cinq ans mais bien au-delà. Il est nécessaire alors d'opter pour une démarche d'appropriation populaire du stade par les supporters qui le font vivre. Les Présidents passeront, l'infrastructure, elle, demeurera longtemps. Il faudra veiller à ce que soit bien un stade pour supporters et non un parc d'attraction pour spectateurs, la différence pour nous est fondamentale par la place du sport.

Bien évidemment, les élus des collectivités n'ont pas les moyens de rivaliser avec le rouleau compresseur du libéralisme économique. On espère que ce projet aura des retombées économiques mais également que les recettes dégagées se redistribueront, pour une part, au maintien du sport amateur -de moins en moins alimenté par l'Etat- et que ce projet permettra, par l'accès pour tous, par une tarification favorisant les publics les plus modestes, par l'accessibilité privilégiant les transports en commun ; il doit contribuer à une structuration de l'agglomération basée sur le mieux-disant social. Nous espérons également que le nombre d'emplois créés ne seront pas à nouveau des emplois précaires.

Dans la mesure où il y a un investissement public connexe, nous devons avoir un droit de regard. Nous avons trop le souvenir d'investissements assurés par la puissance publique pour l'accueil d'entreprises qui se sont soldés par quasiment aucune création de richesse. Alors chacun comprendra que la vigilance doit rester de mise. En l'occurrence, il est vrai que cette réalisation n'est pas à mettre au même niveau que les milliards d'euros d'allègements fiscaux et autres cadeaux faits au patronat pour souvent délocaliser à l'étranger dans des secteurs à bas coûts. Cet investissement, au moins, malgré les critiques, sera construit dans notre agglomération, offrant du travail aux entreprises et leurs salariés ; le stade ne sera pas délocalisé !

Sur le financement, le rapport est très précis, je n'y reviendrai pas, ainsi que sur tout ce qui concerne le respect de son impact sur l'environnement. Quelques mots sont toutefois nécessaires pour saluer et remercier le travail de consultation auprès des habitants établi par nos services, avec l'implication de notre Vice-Président Gérard Claisse. On peut dire que des efforts ont été faits. Il faut donc persévérer dans cette voie.

Pour l'ensemble de ces dossiers, notre vote tiendra compte de la déclaration d'intérêt général. En effet, il semblerait que les investissements en transports que nous réaliserons seront un certain temps avant devenir très fortement utilisés. Quoi qu'il en soit, les infrastructures (voiries, transports publics, aménagements urbains) doivent porter toutes, toutes, toutes le socle de l'intérêt général et pas seulement dédiées à l'OL Land.

Compte tenu de la complexité du dossier, de son caractère fortement médiatique, notre groupe, monsieur le Président, sera partagé entre approbation et abstention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous passons maintenant au groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, ce soir, quatre délibérations relatives au dossier Grand Stade, que nous pourrions qualifier de sensibles, nous sont présentées. Véritable saga médiatique aux multiples débats passionnés, ce projet est cependant un atout avéré de développement économique de notre agglomération.

Le bilan de la concertation préalable dans le cadre d'une troisième enquête publique et la révision du PLU pour arrêter le projet constituent de nouvelles procédures. Le Grand Lyon a tenu compte des remarques de la première commission d'enquête et a donc intégré des éléments plus précis issus d'études en cours. L'enrichissement de ses données et la réalisation concomitante des enquêtes publiques ont permis une perception et une compréhension plus globale du projet.

Pour ce projet de Grand Stade, on ne peut nier l'impact d'une telle réalisation. Nous comprenons les inquiétudes de riverains redoutant les "nuisances" que pourraient engendrer la création d'un Grand Stade. Pour mémoire, notre groupe était déjà intervenu afin que, dès l'amont du dossier, les accessibilités soient prises en compte de façon globale et transversale avec des études de simulation et qu'une étude d'impact approfondie soit réalisée. Rappelons également qu'outre la réflexion sur l'irrigation du Grand est lyonnais avec des lignes fortes de transports en commun, ce projet donne l'opportunité de revoir la desserte d'Eurexpo, menacé d'engorgement à chaque manifestation. Les mesures ont été prises pour garantir aux habitants le maintien d'une qualité de vie. L'objectif du programme d'aménagement est bien d'anticiper les conséquences et de limiter au maximum les nuisances induites. La création de nouvelles infrastructures profiteront directement aux résidents et habitants.

Il me semble nécessaire de rappeler que les investissements sollicités et prévus ne concernent pas la réalisation même du stade -celle-ci est à l'entière charge du promoteur privé, comme cela a été déjà expliqué- et que d'autres villes utilisent des partenariats public-privé. Les investissements financiers prévus par la collectivité, s'ils sont liés à la création de ce nouvel équipement, relèvent de l'intérêt public car ils prennent en compte le développement du secteur dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise. Il ne s'agit pas seulement de l'installation d'un équipement sportif et de l'acheminement de supporters mais de donner l'opportunité à notre territoire de se développer économiquement et d'articuler les transports collectifs dans le Grand est lyonnais. Ces investissements entrent dans la sphère des projets d'agglomération, au même titre que ceux du sud et de l'ouest lyonnais, tels la desserte d'Oullins et des hôpitaux sud par le métro ou le soutien des lignes ferroviaires de l'ouest.

Nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'interférence ni de dilution entre les différentes sphères, à savoir celle des projets d'agglomération que je viens de citer et bien d'autres et celle des investissements pour les projets communaux. Bien sûr, comme je l'ai évoqué plus tôt dans un précédent débat d'orientation budgétaire, nous constatons un retard dans la mise en œuvre de certains projets sous compétence communautaire pour nos communes. Aussi, nous demandons instamment que ce projet, qui nécessite d'avancer rapidement, ne vienne pas grever ceux de nos communes.

Majoritairement, notre groupe votera cette délibération. Cependant, dans le respect de la charte de notre groupe, des membres voteront librement selon leur conviction.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon

M. FORISSIER : Monsieur le Président, ce soir, vous nous proposez quatre rapports concernant votre projet de Grand Stade à Décines. Vous nous présentez l'arrêt du projet ; nous, nous vous demandons d'arrêter le projet et d'économiser 200 à 300 M€ d'argent du contribuable, même si ces projets sont soutenus par deux célèbres habitants de Meyzieu -j'ai vu cela sur les pétitions-, Zinedine Zidane et Mohamed Ali. Donc il y a des soutiens célèbres aussi sur ces pétitions, il faut le savoir ! Donc je crois qu'il faudrait regarder les enquêtes publiques d'un peu plus près !

En raison de présentations et de délibérations à répétition sur ce sujet, je ne veux bien entendu que répéter mes précédents propos. Pour un projet que vous déclarez d'intérêt général, on n'a jamais autant vu d'opposition, d'hostilité et de fragilité juridique, l'intérêt général étant loin d'être démontré puisqu'il s'agit d'un projet uniquement privé.

S'agissant du premier rapport qui concerne l'engagement d'études pour le déplacement de canalisations de gaz nécessaire aux opérations d'accessibilité, vous nous parlez de la nécessité de validation par autorisation préfectorale de l'étude de sécurité à réaliser et de l'estimation du coût définitif du projet à fixer, qui n'est donc aujourd'hui pas budgété. Voilà encore de quoi s'interroger sur, d'une part, le réalisme de vos annonces publiques du calendrier de mise en service de l'équipement -plus on prend du retard, moins cela a d'incidence sur l'échéancier-, d'autre part, sur l'amoncellement d'études et de travaux qui ne feront qu'alourdir la contribution financière publique pour un projet qui est de moins en moins crédible. Pire, ce sont là les premiers signes d'un effort financier mal mesuré que vous voulez faire supporter aux contribuables du Grand Lyon et qui vous conduit à augmenter les impôts.

S'agissant des deux autres rapports, l'un sur le bilan de la concertation et l'autre sur l'arrêt de projet du PLU troisième version, vous vous doutez bien que notre position n'a pas changé. Certes, mon intervention sera peut-être plus courte car je souhaite épargner l'assemblée de trop de répétitions. Mais ne voyez pas là un découragement de ma part car vous tentez, avec votre mode de gouvernance et de communication, de désorienter nos administrés. Soyez certain que nous, élus légitimes du territoire, nous resterons vigilants et saurons informer les habitants de nos communes.

Je me contenterai, ce soir, de reprendre mot pour mot les passages de votre bilan de concertation :

"Organisation de la concertation préalable : Ainsi, on retrouve de manière récurrente une dénonciation de la procédure de concertation préalable présentée comme décourageante et floue du fait, notamment, de la séparation de la concertation sur la révision du PLU de celle sur les opérations d'accessibilité. Les avis démontrent une certaine incompréhension face à des procédures répétées et divisées". C'est un constat.

"Alors que certains arguments-critiques de la procédure de révision du PLU sont d'ordre général : non-respect de la démocratie, remise en cause de la légalité et de la moralité de la concertation et sentiment de discours trop marketing, d'autres sont plus précis : documents de concertation mal conçus et absence de concertation préalable des maires des communes concernées".

Lorsqu'on vous questionne sur l'opportunité du projet quant au choix de son emplacement, vous ne daignez même pas répondre.

S'agissant du financement, vous voulez nous faire croire le bien-fondé des infrastructures démesurées en répondant, par exemple, que les habitants vont profiter en permanence d'un parking de 500 places sur les 4 000 places des Panettes, un tiers utilisé tous les jours et 7/8 utilisés sept jours par an, toutes utilisations confondues.

Enfin, s'agissant des impacts et des interrogations de la population qui posent en condition le contournement de l'ouest lyonnais comme la solution pour éviter la saturation de leur territoire, vous faites fi de cette remarque primordiale et vous osez affirmer dans votre réponse que "le Grand Lyon se veut rassurant dans la mesure où les dispositifs proposés, suite aux études réalisées, ont pour objectif de maintenir un accès permanent des résidents à leur habitation", ce qui est, dans le cas des grands stades, nous le savons bien, complètement utopique.

Mais vous oubliez également de prendre en compte les aléas que connaissent d'ores et déjà les utilisateurs des transports en commun, la ligne LEA étant souvent perturbée avec la mise en service de Rhônexpress. Cela démontre que les fréquences que vous envisagez pour la desserte du Grand Stade n'ont aucune crédibilité et que, de ce fait, le temps d'acheminement par transports en commun ne pourra en aucun cas être conforme aux engagements que vous prenez.

Dans ce dossier, il faut aussi prendre en compte l'impact de la circulation sur la qualité de l'air de nos concitoyens. Par chance, Coparly, le réseau de surveillance indépendant de la qualité de l'air de la région lyonnaise, vient de publier aujourd'hui même les résultats d'une étude sur la qualité de l'air de l'est lyonnais. Il en ressort que les niveaux de pollution sont relativement élevés, avec même des forts niveaux de concentration pour les points de mesures internes à la ville de Meyzieu, notamment au niveau de la rue de la République, angle rocade est. Par exemple, pour le dioxyde d'azote, c'est le double de la valeur limite autorisée pour la protection de la santé humaine qui est atteint. Les résultats sont aussi inquiétants pour les particules en suspension.

Votre projet d'aménagement, en imposant aux véhicules les soirs de match de stationner sur la commune de Meyzieu et de transiter par toutes les communes avoisinantes ne fera qu'accroître cette problématique que nous voulons inscrire au débat.

En conclusion, monsieur le Président, nous nous renouvelons notre opposition à votre choix du site du Montout pour implanter le projet OL Land. Votre nouvelle tentative de révision du PLU sera un nouvel échec car, dans le dossier, il n'y a pas d'élément nouveau déterminants

Comme l'a déjà déclaré notre collègue Baptiste Dumas au cours du débat d'orientation budgétaire, nous ne pouvons accepter que le financement des infrastructures liées à un projet privé soit à la charge du contribuable : mutualisation des charges, confiscation des profits avec, à la clé, une augmentation des impôts.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ces quatre rapports.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président CRÉDOZ : Monsieur le Président, chers collègues, nous devons ce soir nous prononcer sur plusieurs rapports relatifs au projet de construction du Grand Stade.

Beaucoup a été dit et le sera sans doute encore sur ce projet. Je souhaite, pour ma part, que nous revenions à l'essentiel. De quoi parlons-nous en fait ? Nous parlons d'un projet dont l'utilité pour notre agglomération est très largement reconnue, nous parlons d'un projet structurant et dynamisant pour le développement de notre agglomération et de son secteur centre-est.

Le développement durable du Grand Lyon est un objectif partagé au sein de cette assemblée. Nous tenons -et nous le démontrons chaque jour- à l'adjectif "durable" mais n'oublions pas son alter ego, le mot "développement", tous deux sont des impératifs. Se développer est vital pour les collectivités et surtout, bien sûr, pour leurs habitants car le développement c'est la création de richesses, l'aménagement d'espaces dédiés aux divers usagers, nécessaires à la vie des populations.

Au sein de cette assemblée, nous avons la responsabilité de contribuer à créer et à maîtriser cette dynamique de croissance, cette dynamique de vie sans laquelle une agglomération se meurt inévitablement.

Un projet tel que celui-ci, celui du Grand Stade, est une chance pour notre agglomération. C'est encore plus vrai en période de crise économique et de fortes contraintes financières pour les collectivités locales. Outre sa dimension emblématique qui participera au rayonnement de notre agglomération, le Grand Stade c'est 1 000 à 1 500 créations d'emplois pendant la durée du chantier et, après sa construction, 600 à 1 000 équivalents temps plein générés sur le site par les activités connexes. Pour tous ceux -et ils sont nombreux, notamment dans l'est lyonnais- qui sont dans la précarité, qui souffrent et qui espèrent un travail, un avenir, croyez bien que ces chiffres signifient quelque chose ! Ces créations d'emplois représentent 50 M€ générés chaque année pour l'économie du Grand Lyon et ce n'est pas rien. Et toute cette activité génère d'importantes recettes fiscales pour les collectivités locales qui en ont tant besoin dans un contexte -et cela a été souvent dit ce soir- où l'Etat leur transfère de plus en plus de charges tout en diminuant leurs moyens.

Le projet du Grand Stade se situe sur le site du Montout qui, depuis 1992, est classé en site de développement stratégique. C'est un site qui appartient à la dynamique du corridor urbain créé par la ligne T 3, un site au cœur d'un secteur où sont mis en œuvre de grands projets urbains, un site en attente de requalification et qui présente un véritable enjeu d'urbanisme.

Je rappelle que la faisabilité du Grand Stade sur le site a été démontrée, contrairement à celle sur le site de Gerland pour lequel une commission d'évaluation pluraliste a rendu un avis contraire. J'ajoute que, contrairement à ce qui peut être dit ici ou là, le projet de révision du PLU sur lequel nous devons nous prononcer ce soir est compatible avec les autres documents de planification comme la DTA, le SAGE, le SDAL, le futur SCOT et avec les sites protégés au titre du Code de l'environnement. Le dossier d'arrêt de projet du PLU qui nous est présenté a été enrichi et complété afin de prendre en compte, d'une part, les remarques formulées par les premières commissions d'enquête, et, d'autre part, les résultats des concertations réalisées.

Je rappelle que le schéma d'accessibilité du site a fait l'objet d'un travail en partenariat avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés. Les bases de données ont été vérifiées et validées et les études qui ont été menées ont démontré la faisabilité et l'efficacité de ce schéma d'accessibilité. Il faut également rappeler que, contrairement à ce qui est avancé par certains opposants au Grand Stade, la majorité des aménagements réalisés pour son accessibilité sera utilisée tout au long de l'année. Ces opposants d'ailleurs, dans leur grande majorité,

opposent à des études fiables, précises et argumentées des procès d'intention, de la désinformation et des postures politiciennes.

Aujourd'hui, nous devons faire un choix de responsabilité et un choix d'avenir. Est-ce que nous voulons une agglomération dynamique qui trouve sa place parmi les grandes métropoles européennes ? Est-ce que nous voulons un développement maîtrisé au service de l'emploi, du logement et du cadre de vie de nos concitoyens ? Est-ce que nous voulons une agglomération cohérente, avec un territoire centre-est à la hauteur de ses potentialités et des attentes légitimes de ses habitants ? Enfin, est-ce que nous voulons l'organisation de l'Euro 2016 et ses retombées positives ? Car il n'y a pas de plan B : Gerland n'est pas dans le dossier de candidature. Si le Grand Stade n'est pas réalisé, c'est le stade d'une autre agglomération qui le remplacera pour cette grande manifestation.

A toutes ces questions, je réponds, nous répondons oui et c'est pourquoi, monsieur le Président, chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés soutient le projet du Grand Stade et votera favorablement pour ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, effectivement, nous sommes dans un débat récurrent et, comme l'a dit assez bien notre collègue Fournel, il y a deux sortes d'opposants ou deux sortes de personnes qui peuvent exprimer des critiques. Il y a, d'une part, ceux qui veulent que le Grand Stade ne se fassent pas ; ceux-là pourraient bien faire des contorsions dans tous les sens, vous ne pourrez pas les convaincre. Les autres, nous essayons, au fur et à mesure que nous progressons dans des dossiers, de pouvoir les convaincre. Je montrerai tout à l'heure comment, par exemple, nous essaierons de les convaincre et comment nous aurons un nombre d'enquêtes publiques relativement nombreuses sur lesquelles nous prendrons encore en compte un certain nombre de choses.

Alors, mes chers collègues, j'entends bien ceux qui sont contre a priori. Jusqu'à présent, ils n'ont jamais rien proposé d'autre. Je veux reprendre les arguments entendus ici ou là.

Il y a d'abord l'argument du coût : donc cela serait trop cher pour la Ville de Lyon et il vaudrait mieux refaire pour le Grand Lyon le stade de Gerland. Tout à l'heure, monsieur Braillard nous a donné les coûts pour les villes qui réhabilitent leur propre stade ; il vous a dit par exemple que, pour la ville de Marseille, c'était 273 M€.

Imaginons une demi-seconde que nous réhabilitons Gerland, nous le ferions dans les conditions qui sont celles de ces villes, c'est-à-dire que nous verserions environ 200 M€ et nous n'aurions ni une ligne de transports en commun, ni une desserte supplémentaire, ni un facteur de dynamisation supplémentaire dans aucune parcelle du territoire.

Or, supposons que nous ayons décidé que nous nous moquions de tout cela et, bien que cela ne rapporte strictement rien au développement de Gerland puisqu'il se développe d'autre part ni au développement de l'agglomération, que nous le fassions tout de même là. Cela suppose que -vous connaissez les uns et les autres les règles de la Champions League-, pendant trois ans -puisque il faut pouvoir refaire, pendant un an et demi, une travée, Jean Jaurès, pendant une autre année et demie, le côté opposé, Jean Bouin-, nous n'avons pas de stade dans lequel jouer. Cela veut dire que soit l'Olympique Lyonnais ne joue pas la Champions League pendant trois ans. Au bout de trois ans,

excusez-moi mais ils sont en seconde division, soit nous allons jouer dans d'autres stades, à Grenoble ou à Saint Etienne, par exemple. Je ne vois pas l'Olympique Lyonnais aller disputer ses matchs de Champions League à Saint Etienne mais peut-être que des gens qui sont moins branchés sport pourraient avoir une empathie plus grande que les sportifs de Lyon.

Après, supposez même que nous voulions faire tout cela, la conclusion donnée par une commission d'enquête à Lyon, qui était extrêmement pluraliste, a été : "Ecoutez, on a bien tout étudié" -comme l'a souligné monsieur Braillard, nous avons, à la demande du groupe UMP de la Ville de Lyon, créé cette commission qui s'est réunie pendant six mois, je crois- : "Non, on ne peut pas faire sur le stade de Gerland".

Or, j'entends certains dire maintenant : "Et si on allait le faire dans le port Edouard Herriot". Nous avons déjà du mal aujourd'hui à faire sortir Axel'One de la zone de la chimie sur la périphérie, je n'arrive pas à le faire sortir. On va avoir les plus grandes difficultés pour essayer de faire retoucher au millimètre carré les périmètres et là, tout d'un coup, on pourrait, dans cette zone, faire en sorte que l'on construise un Grand Stade de 60 000 personnes au bord des périmètres PPRT ! Etonnant ! C'est un tour de magie que je n'aurais pas imaginé. S'il y a des magiciens de ce genre, ils peuvent le faire.

Ensuite, j'entends les questions portant sur le coût pour le contribuable. Je viens d'y répondre en partie, c'est effectivement 188 M€ et je peux vous en donner le détail : 108 M€ pour le Grand Lyon -y compris la conduite de gaz, mon cher monsieur Forissier-, 36 M€ pour le SYTRAL -tout à l'heure, monsieur Bernard Rivalta vous en donnera sans doute le descriptif-, 40 M€ que nous avions prévus de l'Etat pour le contournement ; d'après ce que nous dit aujourd'hui la DREAL, ce serait plutôt aux alentours de 27 M€, c'est-à-dire que nous serions plutôt à la baisse et 4 M€ pour le Conseil général.

Après, on me dit : "Oui mais, même quand vous faites cela, est-ce que ce n'est pas de l'argent que vous mettez pour pouvoir financer des investissements privés ?". Chers collègues, si l'on devait raisonner ainsi, j'attire encore votre attention sur le fait que l'on ne ferait plus rien dans l'agglomération. Parce que lorsque l'on a fait la ZAC Lyon Confluence, nous avons mis, y compris le tramway, 193 M€ de participation publique. Au départ, il y avait quel dispositif ? Uniquement Unibail. Lorsque nous faisons, Porte des Alpes, la ZAC des Perches, la ZAC des Feuilly, ce sont des ZAC essentiellement à vocation économique et, par exemple sur Berliet, c'est un promoteur privé qui va faire une ZAC économique et, sur cette ZAC, nous allons mettre 84 M€. Lorsque nous faisons le Carré de Soie, on pouvait se dire qu'il n'y avait effectivement que le groupe Altarea qui était concerné par cela ! On y a amené le métro plus le tramway, etc. parce qu'on pensait que derrière, il n'y avait pas que le groupe Altarea et que cela allait apporter un dynamisme à tout ce secteur ; et quand aujourd'hui je vois les projets privés qui sont en train de se développer et qui apportent de l'emploi sur Vaulx en Velin en s'installant au Carré de Soie, je me dis que, finalement, c'était peut-être autre chose qu'Altarea que nous créons ici.

Alors, mes chers collègues, si l'on ne veut plus qu'on mette d'argent dans ces projets, effectivement, cela va simplifier les discussions budgétaires parce qu'on n'aura plus besoin de rien vu qu'on ne fera plus rien mais comme il n'y aura plus d'entreprises qui se créeront dans notre agglomération, on régressera tout à fait considérablement.

Là, j'en étais à ceux qui sont totalement pour, contre, etc.

Ensuite, j'essaie de regarder ceux qui s'interrogent avec sincérité. Bernard Rivalta montrera tout à l'heure ce que sont les accès en transports en commun. Je rappelle à peu près les chiffres : nous comptons qu'il y ait 9 000 spectateurs qui viennent en transports en commun urbains, 4 800 spectateurs qui viennent en car -ce sont les supporters adverses plus différents clubs, ce sont les cars qui sont aujourd'hui garés à Gerland et qui peuvent se garer ailleurs qu'à Gerland- ; nous comptons 1 700 spectateurs en modes doux -je pense que des gens ne seront pas trop loin et viendront peut-être à pied ou en modes doux ; par exemple, les gens de Décines n'auront pas forcément besoin de prendre les transports en commun pour venir là-bas mais ils pourront les prendre aussi- et 42 500 spectateurs qui arrivent en voiture -c'est exactement la même proportion qu'aujourd'hui sur le stade de Gerland-.

Alors, à partir de là, on peut me dire : "Oui mais la rocade". Non, pas la rocade ! Si on peut avoir une petite illustration... (*Rumeurs*). Oui, c'est cela de travailler sur documents. Cela fait tout de même quatre ans qu'on y travaille, donc on commence à connaître un peu le dossier.

(*Projection de diapositives - VOIR annexe 3 - document 1 page 87 et document 2 page 88*).

Si vous regardez d'où viennent les spectateurs, vous voyez qu'on fait toujours comme s'ils venaient du côté du cœur de l'agglomération et donc il fallait qu'ils se déplacent sur l'est. Non, la plupart des spectateurs aujourd'hui, vous voyez, viennent plutôt de la banlieue est et du nord Isère ; c'est la majorité des spectateurs qui viennent aujourd'hui à Gerland. Cela veut dire que, pour eux, le Grand Montout, ce n'est pas un rallongement par rapport à leurs déplacements d'aujourd'hui, c'est un rapprochement par rapport à cela.

Alors est-ce qu'ils viennent tous par la rocade ? Non, mes chers collègues, ils ne viennent pas tous par la rocade dans ce qu'on a prévu. Parce que tous ceux que l'on fait garer au parking des Panettes, qui viennent du nord-est de l'agglomération, de l'est de l'agglomération, etc. arrivent directement sur le parking des Panettes ; par exemple, pour ceux qui viennent d'un peu plus loin du nord Isère ou bien de la déviation de Pusignan, ils arrivent directement sur l'entrée du parking. On pourrait dire exactement la même chose sur les gens qui viennent par le sud et qui, par le biais des autoroutes urbaines, vont arriver directement sur Eurexpo et le parking d'Eurexpo.

Et, me dira-t-on, il y en aura 7 000 qui viendront simplement sous le stade puisqu'il y a 7 000 places de parking. Et on me dira : "Comment faites-vous, cher monsieur Collomb, pour vérifier qu'il n'y ait pas des gens qui viennent comme cela et qui, effectivement, ne sont pas dans un des parkings ?". Tout simplement parce que le système de billetterie fera que, pour pénétrer à l'intérieur du stade -et on vous contrôle-, il faudra que vous ayez un billet qui soit composté. Quand vous prendrez votre réservation, vous serez sur un des parkings, en fonction de votre habitat géographique -effectivement, on essaiera de faire que les gens du nord soient plutôt sur le nord, que les gens du sud soient plutôt sur le sud- et ensuite vous serez transportés jusqu'au stade par transport en commun, ce que font déjà un certain nombre de Lyonnais. Que font-ils ceux qui aujourd'hui prennent le métro ? Ce ne sont pas des gens qui font du tout métro mais des gens qui déposent leur voiture quelque part à proximité du métro pour aller à Gerland. Donc ce sera exactement le même type de transport, sauf que là ce sera organisé : au lieu de se mettre dans les rues, ils se mettront dans les parkings que l'on aura organisés.

Puis, monsieur le Maire de Meyzieu, évidemment que si demain, comme vous nous le dites tous les jours, le terminal de Meyzieu est toujours embouteillé en dehors des jours de match, on ne va tout de même pas fermer le parking et laisser les gens se garer ailleurs tous les jours. On va ouvrir le parking et faire une zone un peu plus grande et, comme on aura réalisé ce parking de 5 000 places, il y aura même 5 000 personnes qui pourront venir se garer et cela permettra donc de désengorger l'agglomération lyonnaise.

Alors après, on peut se dire : "Oui mais est-ce que tout cela n'est pas très nuisant pour les habitants du secteur ?". Moi je veux montrer un certain nombre de types d'aménagements sur lesquels on est en train de travailler et on me dira si cela est d'une aide absolue et si c'est très nuisant pour les habitants de l'est lyonnais. Moi je crois que cela va plutôt servir les choses.

Cela, par exemple, c'est la ligne de bus qui va passer pour le moment entre le parking Eurexpo et le Grand Stade. Vous voyez qu'entre Chassieu et ce qui n'existe pas aujourd'hui, on fera effectivement de l'aménagement, des modes doux, etc. de manière à faire une zone tampon qui permette de protéger les habitants de Chassieu. Puis, j'avais dit que l'on ferait, dans quelques années, la jonction entre T 3 et T 2. Alors vous me direz : "Mais T 2 c'est fait pour desservir le Grand Stade !". Mes chers collègues, demain nous avons Pollutec et mes services viennent de me dire : "Président, prévoyez de partir de chez vous tôt parce que l'on prévoit une heure et demie de bouchon demain vers Pollutec". Voyez, j'aurais eu le tramway T 2 par exemple, qui aille jusqu'à Pollutec, je serais allé demain à Pollutec en tramway. Donc ce n'est pas fait pour le Grand Stade, c'est d'abord fait pour Eurexpo où nous avons un certain nombre de grands salons.

Voilà, mes chers collègues. Par rapport aux habitants de Meyzieu -si on peut voir quelques vues, merci-, on les fait comme cela les aménagements ; si vous regardez chez vous, les aménagements sont à peu près fait comme cela. Vous regardez l'ensemble des parcs que l'on réalise, vous verrez que l'ensemble des parcs sont faits comme cela. Si aujourd'hui on vous avait montré des photos sur la Confluence, vous auriez vu que ça ressemble à cela, que le Carré de Soie commence à ressembler à ce que l'on vous avait montré et que l'ensemble des sites que nous réhabilitons sont comme cela.

Dernier point sur lequel je veux intervenir : est-ce qu'il n'y a que le projet du Montout dans l'est de l'agglomération lyonnaise ? Non ! Depuis le début de notre premier mandat, on a déjà fait LEA -ce n'était pas fait avant- qui a permis de desservir, entre Part-Dieu et Meyzieu, les zones industrielles, de faire en sorte que le centre de Décines puisse se rénover. Nous faisons les prolongements dans le bas, nous allons faire le boulevard urbain est de Lyon. Nous sommes en train d'étudier, avec Bernard Rivalta, des lignes comme A 8. Mes chers collègues, les lignes comme A 8, il ne faut pas simplement les dessiner sur un trait, il faut les faire passer et donc ce que nous étudions, sur A7 et sur A8, c'est comment nous pouvons les faire passer. Dans quelques temps, nous viendrons en vous disant comment on peut les faire passer et avec quel budget.

Petit à petit, quand on aura fait le boulevard urbain est, qui va être une belle façade de Lyon, lorsque nous aurons fait les liaisons entre T 2 et T 3, lorsque nous aurons fait A 7 et A 8, tout d'un coup c'est un autre visage de l'est lyonnais qui va se redessiner autour de quatre pôles : le premier pôle est celui du Grand Montout mais il y a aussi celui du Carré de Soie, celui du PUISOZ, celui de la Porte des Alpes ; même chose, sur Porte

des Alpes -j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure-, tout le monde me dit qu'il faut refaire le centre commercial. Il faut parler avec Auchan, redélocaliser des gens sur le Puisoz, tout cela, évidemment, c'est aussi de l'argent public. Quand il faudra réaménager le rond-point qui est devant le Puisoz -on est en train de travailler avec la maire de Vénissieux-, cela va coûter un peu d'argent mais c'est ainsi que la ville se développe.

Chers collègues, pour que les habitants puissent complètement s'exprimer, nous aurons treize enquêtes publiques, ce n'est pas le manque de concertation qui va se faire. Nous aurons des enquêtes sur les accès nord, puis l'accès sud, puis les Panettes, puis l'enquête générale du SYTRAL, puis l'échangeur de l'Etat, puis l'enquête du permis de construire, puis l'enquête Bouchardeau pour le stade, puis ensuite la Loi sur l'Eau, puis ensuite un ICPE sur les installations classées pour la protection de l'environnement, puis ensuite deux autres enquêtes, une autre Loi sur l'Eau aux Panettes et un autre accès sud côté ouest.

Alors, mes chers collègues, c'est clair, si l'on veut faire échouer les choses, on peut le faire, il n'y a pas de problème là-dessus ! On peut toujours faire échouer les choses ! Sur tout projet, on peut faire échouer les choses ! Cela est d'une clarté aveuglante !

On a essayé de cadrer tout cela. Et, comme le disait je ne sais plus trop lequel de nos collègues, il va falloir une déclaration d'intérêt général et la déclaration d'intérêt général ce n'est pas nous qui la donnons, c'est le Gouvernement qui la donne.

Or, il se trouve que cette déclaration d'intérêt général, elle était véhiculée par le ministère des sports et par madame Bachelot qui coiffait le ministère des sports, elle aboutissait chez monsieur Fillon et c'était lui qui *in fine* décidait de faire la déclaration d'intérêt général. J'ai vu souvent madame Rama Yade, que je pressais un petit peu de donner la déclaration d'intérêt général et un jour elle m'a dit : "C'est signé !", ce qu'elle a confirmé, par exemple, lorsqu'elle est venue pour la demi-finale de la coupe Davis, en disant aux journalistes : "Ça y est, le dossier a été envoyé à madame Bachelot". Je l'ai vue quelquefois puisqu'elle était en charge de la santé et que je la voyais un petit peu pour les Hospices civils de Lyon. Avant les vacances, elle m'a dit : "Ça y est, c'est sur le bureau de Fillon !". Et depuis, effectivement, nous n'avons plus de nouvelles.

Pourquoi, à votre avis, chers collègues ? Pourquoi ? Parce que le Gouvernement n'a aucune envie de nous donner la déclaration d'intérêt général. Et pourquoi il n'a pas envie de nous donner la déclaration d'intérêt général ? Pour faire plaisir aux amis qui sont là-bas, à des candidats qui seront candidats au mois de mars ou d'avril et qui seraient candidats là-dedans et qui, effectivement, alimentent leur campagne pour pouvoir faire tout cela. Donc le Gouvernement fait tout ce qu'il veut et, mes chers collègues, nous, nous aurons accompli ensemble les opérations. Nous aurons montré que ce dossier était un beau dossier de l'agglomération. Si le Gouvernement veut effectivement faire échouer ce projet, il le fera.

Donc je vais mettre aux voix les rapports. Monsieur Rivalta.

M. BUFFET : Non, non, je ne suis pas encore monsieur Rivalta !

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y ! Ensuite, monsieur Rivalta.

M. BUFFET : Simplement, monsieur le Président, je croyais que vous alliez le mettre au vote, pour vous demander que soient appliquées les dispositions de l'article 22 du règlement intérieur sur le vote à bulletin secret.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix la demande de vote à bulletin secret.

119 élus sont présents. Afin que la demande de vote à bulletin secret soit accordée, il faut que le tiers des élus présents le demande. 25 élus demandent le vote à bulletin secret. Ce nombre ne remplit pas les conditions d'organisation du vote à bulletin secret, nous allons donc procéder à un vote à main levée et monsieur Rivalta peut-être vous nous donnerez les compléments d'information.

Dossier n° 2010-1876 -

*** Pour :**

- Socialiste et apparentés (sauf N. Perrin-Gilbert et Y. Imbert qui votent contre et K. Dognin-Sauze qui ne prend part ni au débat ni au vote),

- A. Imbert (Ensemble pour le Grand Lyon),

- Synergies-Avenir (sauf X. Léonard, M.F. Roger-Dalbert, G. Pillon et F. Revel qui s'abstiennent),

- Communiste et intervention citoyenne (sauf L. Bailly-Maitre, N. Bab-Hamed et P-A. Millet qui votent contre et H. Thivillier, R. Le Bouhard, J. Albrand et D. Ghemri qui s'abstiennent)

- Centriste et démocrate (sauf B. Gillet, A. Joly, R. Moralès. C. Geourjon et M. Augoyard qui votent contre et Y.M. Uhrich qui ne prend pas part au débat et au vote),

- Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf A. Touleron qui s'abstient),

- Radical de Gauche-Grand Lyon demain,

- Non inscrits,

- Objectifs Lyon Métapolis,

- Centre gauche démocrate ;

*** Contre :**

- N. Perrin-Gilbert et Y. Imbert (Socialiste et apparentés),

- Ensemble pour le Grand Lyon (sauf A. Imbert qui vote pour et G. Assi, L. Barge et J.P. Calvel qui s'abstiennent),

- L. Bailly-Maitre, N. Bab-Hamed et P.A. Millet (Communiste et intervention citoyenne),

- B. Gillet, A. Joly, R. Moralès, C. Geourjon et M. Augoyard (Centriste et démocrate),

- Les Verts (sauf G. Buna et B. Charles qui s'abstiennent) ;

*** Abstentions :**

- G. Assi, L. Barge et J.P. Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon),

- X. Léonard, M.F. Roger-Dalbert, G. Pillon et F. Revel (Synergies-Avenir),

- H. Thivillier, R. Le Bouhard, J. Albrand et D. Ghemri (Communiste et intervention citoyenne),

- G. Buna et B. Charles (Les Verts),

- A. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ;

*** Ne prennent part ni au débat ni au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales) :**

- Y-M. Uhrich (Centriste et démocrate),

- K. Dognin-Sauze (Socialiste et apparentés).

Adopté.

M. le Vice-Président RIVALTA : Oui, monsieur le Président, pour rappeler que le calcul qui a été fait par nos collègues écologistes n'est pas le bon, à l'évidence -cela a déjà été expliqué-, puisque, comme l'a dit notre collègue Forissier, la ligne T 3 et Rhônexpress est victime de son succès et que de toute façon, Grand Stade ou pas Grand Stade, il nous faut faire des travaux d'aménagement qui ont été pris en compte dans le calcul du projet du Grand Stade sur T 3 à la Part-Dieu, comme effectivement aux extrémités ou au quartier de la Soie. Donc il n'y a aucune raison de compter ces travaux dans l'aménagement du Grand Stade. Sinon, après tout, pourquoi pas non plus, monsieur le Président...

M. LE PRÉSIDENT : On a quatre votes alors il faut être rapide ; on a voté le premier sur le PLU.

M. le Vice-Président RIVALTA : ...aussi compter le prolongement tant qu'on y était parce qu'il prolonge T 1 et T 2. Sur Eurexpo, vous venez de donner les conclusions, quoi qu'il en soit, il nous aurait fallu faire Eurexpo et donc il n'y a aucune raison de compter Eurexpo dans le calcul du Grand Stade, que le Grand Stade se fasse ou ne se fasse pas, Eurexpo se fera.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier numéro 2010-1877 :

Dossier n° 2010-1877 -

* Pour :

- Socialiste et apparentés (sauf N. Perrin-Gilbert et Y. Imbert qui votent contre et K. Dognin-Sauze qui ne prend part ni au débat ni au vote),
- A. Imbert (Ensemble pour le Grand Lyon),
- Synergies-Avenir (sauf M.F. Roger-Dalbert, G. Pillon et F. Revel qui s'abstiennent et X. Léonard qui vote contre),
- Communiste et intervention citoyenne (sauf L. Bailly-Maitre, N. Bab-Hamed et P.A. Millet qui votent contre et H. Thivillier, R. Le Bouhard, J. Albrand et D. Ghemri qui s'abstiennent),
- Centriste et démocrate (sauf B. Gillet, A. Joly, R. Moralès. C. Geourjon et M. Augoyard qui votent contre et Y.M. Uhlrich qui ne prend part ni au débat ni au vote),
- Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf A. Touleron qui s'abstient),
- Radical de Gauche-Grand Lyon demain,
- Non inscrits,
- Objectifs Lyon Métapolis,
- Centre gauche démocrate ;

* Contre :

- N. Perrin-Gilbert et Y. Imbert (Socialiste et apparentés),
- Ensemble pour le Grand Lyon (sauf A. Imbert qui vote pour et G. Assi, L. Barge et J.P. Calvel qui s'abstiennent),
- L. Bailly-Maitre, N. Bab-Hamed et P.A. Millet (Communiste et intervention citoyenne),
- B. Gillet, A. Joly, R. Moralès, C. Geourjon et M. Augoyard (Centriste et démocrate),
- Les Verts (sauf G. Buna et B. Charles qui s'abstiennent),
- X. Léonard (Synergies-Avenir) ;

* Abstentions :

- G. Assi, L. Barge et J.P. Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon),
- M.F. Roger-Dalbert, G. Pillon et F. Revel (Synergies-Avenir),
- H. Thivillier, R. Le Bouhard, J. Albrand et D. Ghemri (Communiste et intervention citoyenne),
- G. Buna et B. Charles (Les Verts),
- A. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ;

* Ne prennent part ni au débat ni au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales) :

- Y.M. Uhlrich (Centriste et démocrate),
- K. Dognin-Sauze (Socialiste et apparentés).

Adopté.

- Dossier n° 2010-1898

* Pour :

- Socialiste et apparentés (sauf N. Perrin-Gilbert et Y. Imbert qui votent contre et K. Dognin-Sauze qui ne prend part ni au débat ni au vote),
- A. Imbert (Ensemble pour le Grand Lyon),
- Synergies-Avenir (sauf X. Léonard, M.F. Roger-Dalbert, G. Pillon et F. Revel qui s'abstiennent),
- Communiste et intervention citoyenne (sauf L. Bailly-Maitre, N. Bab-Hamed et P.A. Millet qui votent contre et H. Thivillier, R. Le Bouhard, J. Albrand et D. Ghemri qui s'abstiennent),
- Centriste et démocrate (sauf B. Gillet, A. Joly, R. Moralès. C. Geourjon et M. Augoyard qui votent contre et Y.M. Uhlrich qui ne prend part ni au débat ni au vote)
- Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf A. Touleron qui s'abstient),
- Radical de Gauche-Grand Lyon demain,
- Non inscrits,
- Objectifs Lyon Métapolis,
- Centre gauche démocrate ;

* Contre :

- N. Perrin-Gilbert et Y. Imbert (Socialiste et apparentés),
- Ensemble pour le Grand Lyon (sauf A. Imbert qui vote pour et G. Assi, L. Barge et J.P. Calvel qui s'abstiennent),
- L. Bailly-Maitre, N. Bab-Hamed et P.A. Millet (Communiste et intervention citoyenne),
- B. Gillet, A. Joly, R. Moralès, C. Geourjon et M. Augoyard (Centriste et démocrate),
- Les Verts (sauf G. Buna et B. Charles qui s'abstiennent) ;

* Abstentions :

- G. Assi, L. Barge et J-P. Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon),
- X. Léonard, M.F. Roger-Dalbert, G. Pillon et F. Revel (Synergies-Avenir),
- H. Thivillier, R. Le Bouhard, J. Albrand et D. Ghemri (Communiste et intervention citoyenne),
- G. Buna et B. Charles (Les Verts),
- A. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ;

*** Ne prennent part ni au débat ni au vote** (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales) :

- Y.M. Uhlrich (Centriste et démocrate),
- K. Dognin-Sauze (Socialiste et apparentés).

Adopté.

Dossier numéro 2010-1833 -

* Pour :

- Socialiste et apparentés (sauf N. Perrin-Gilbert et Y. Imbert qui votent contre et K. Dognin-Sauze qui ne prend part ni au débat ni au vote),
- A. Imbert (Ensemble pour le Grand Lyon),
- Synergies-Avenir (sauf X. Léonard, M.F. Roger-Dalbert, G. Pillon et F. Revel qui s'abstiennent),
- Communiste et intervention citoyenne (sauf L. Bailly-Maitre, N. Bab-Hamed et P-A. Millet qui votent contre et H. Thivillier, R. Le Bouhard, J. Albrand et D. Ghemri qui s'abstiennent),
- Centriste et démocrate (sauf B. Gillet, A. Joly, R. Moralès, C. Geourjon et M. Augoyard qui votent contre et Y.M. Uhlrich qui ne prend pas part au débat et au vote),
- Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf A. Touleron qui s'abstient),
- Radical de Gauche-Grand Lyon demain,
- Non inscrits,
- Objectifs Lyon Métapolis,
- Centre gauche démocrate ;

* Contre :

- N. Perrin-Gilbert et Y. Imbert (Socialiste et apparentés),
- Ensemble pour le Grand Lyon (sauf A. Imbert qui vote pour et G. Assi, L. Barge et J.P. Calvel qui s'abstiennent),
- L. Bailly-Maitre, N. Bab-Hamed et P.A. Millet (Communiste et intervention citoyenne),
- B. Gillet, A. Joly, R. Moralès, C. Geourjon et M. Augoyard (Centriste et démocrate),
- Les Verts (sauf G. Buna et B. Charles qui s'abstiennent) ;

* Abstentions :

- G. Assi, L. Barge et J.P. Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon),
- X. Léonard, M.F. Roger-Dalbert, G. Pillon et F. Revel (Synergies-Avenir),
- H. Thivillier, R. Le Bouhard, J. Albrand et D. Ghemri (Communiste et intervention citoyenne),
- G. Buna et B. Charles (Les Verts),
- A. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne) ;

*** Ne prennent part ni au débat ni au vote** (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales) :

- Y.M. Uhlrich (Centriste et démocrate),
- K. Dognin-Sauze (Socialiste et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2010-1883 - urbanisme - Villeurbanne - Opération d'aménagement du centre-ville - Approbation du bilan de la concertation préalable et clôture de la procédure engagée par délibération n° 2007-4310 du 9 juillet 2007 - Ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC Gratte-Ciel Nord - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1883. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, en juillet 2007, notre Conseil communautaire lançait la procédure pour l'aménagement du centre-ville de Villeurbanne et, aujourd'hui, il est question d'une délibération permettant d'ouvrir la concertation préalable à la création de la ZAC Gratte-Ciel Nord. Avis favorable de la commission.

M. le Vice-Président BRET : Quelques mots au sujet de cette délibération. La tension retombe un peu après le débat sur le Grand Stade, donc je ne vais pas utiliser cinq minutes mais je voudrais tout de même dire qu'il s'agit-là d'un projet urbain majeur pour Villeurbanne et pour l'agglomération.

La délibération dont il s'agit aujourd'hui est une délibération d'étape qui va conduire -et c'est cela l'essentiel- à la création de la ZAC Gratte-Ciel Nord au tout début de l'année 2011. Donc notre assemblée sera amenée à se prononcer en février et en mars à travers deux délibérations, l'une de création de ZAC, l'autre d'une déclaration d'utilité publique qui suivra.

C'est un projet -nous y reviendrons sans doute à l'occasion de ces délibérations de création- qui mobilise un important partenariat. Il y a bien sûr celui de la Communauté urbaine qui, par nature, est l'intervenant principal mais il y a celui de la Ville de Villeurbanne qui va réaliser, à cette occasion, un grand nombre d'équipements publics, que ce soit des équipements scolaires, des équipements culturels, des équipements dans le secteur de la jeunesse. Il y a la Région Rhône-Alpes à travers la reconstruction du lycée Brossolette en centre-ville.

Aujourd'hui, il s'agit simplement d'approuver le bilan de la première concertation qui a été engagée dans le cadre de ce projet urbain et d'ouvrir simultanément la concertation préalable à la création de la ZAC.

Je voudrais insister simplement sur le fait que, dans la préparation de ces délibérations, nous sommes allés bien au-delà des simples obligations de concertation légales avec la mise en place très en amont d'une démarche de participation citoyenne, cela dès le début de l'année 2009 et jusqu'à la mi-année 2010. A ce sujet, je voudrais remercier les services de la Communauté urbaine de leur engagement car organiser un grand nombre de concertations publiques, c'est un engagement des services de la Communauté urbaine et, en particulier, sa modestie dût-elle en rougir un peu, de Gérard Claisse, le Vice-Président en charge de ce dossier, qui nous a vraiment accompagnés tout au long de ces différentes procédures, des ateliers citoyens, des réunions publiques. Tout cela n'a pas servi à rien parce que cela nous a permis d'enrichir et de conforter le projet de ZAC et aussi d'en préciser le périmètre mais nous y reviendrons au moment de la création.

Voilà simplement ce que je voulais dire, monsieur le Président, mes chers collègues, nous y reviendrons en février et en mars prochain mais c'est un projet d'importance pour Villeurbanne et aussi pour l'agglomération et c'est une belle étape que nous franchissons aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais, si vous le voulez bien, chers collègues, parce qu'après on va encore avoir des discussions, faire passer les dossiers sans discussion maintenant. On continuera ensuite sur les autres dossiers.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1878 - Francheville - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 11 - Desserte de l'école d'Alai - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1879 - Saint Priest - Mions - ZAC de La Fouillouse - Retrait de la délibération n° 2010-1380 en date du 22 mars 2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1880 - Mions - Saint Priest - ZAC de la Fouillouse - Approbation du protocole de liquidation avec la société Foncier Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1881 - Grigny - ZAC Chantelot - Versement d'une avance à la commune de Grigny - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1882 - Irigny - ZAC du Centre - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 1 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1888 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1890 - Irigny - Pierre Bénite - Site d'Yvours - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études préliminaires de la halte ferroviaire - Etudes techniques pour la création des infrastructures de desserte du site - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1892 - Pierre Bénite - Pierre Bénite Haute Roche 2 - Restructuration urbaine - Aménagement des espaces publics et extérieurs du secteur Haute Roche 2 - Protocole global de projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1893 - Vénissieux - Ilot du Cerisier - Ecole de musique - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1896 - Oullins - La Mulatière - La Saulaie - Quartier Yzeron Sémard - Acquisitions et démolitions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1878 à 2010-1882, 2010-1888, 2010-1890, 2010-1892, 2010-1893 et 2010-1896. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit d'un ensemble de rapports qui concernent les PLU, ZAC, etc. qui ont tous obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

MM. Brachet, Bouju, Giordano et Barge (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Rivalta n'ont pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2010-1892 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1889 - Lyon 9° - La Duchère - Programme d'intérêt général (PIG) - Amélioration de l'habitat et économies d'énergies 2006-2011 - Avenant à la convention d'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1891 - Lyon 3° - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour l'immeuble situé 45-47, rue Paul Bert et cadastré AN 48 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2010-1894 - Lyon 7° - Requalification du secteur Mazagran - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1895 - Lyon 9° - Aménagement de la voie nouvelle du 24 mars 1852 - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2003, 2005 et 2007 - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1889, 2010-1891, 2010-1894 et 2010-1895. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2010-1897 - Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Rhône - Convention pluriannuelle de subvention - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2010-1897. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1818 - Elaboration d'un diagnostic et mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises pour les acteurs économiques du Val de Saône - Attribution d'une subvention au Syndicat de communes Saône Mont d'Or - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2010-1819 - Elaboration d'un plan de déplacements de la filière services à la personne - Attribution d'une subvention à la CCI de Lyon - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2010-1820 - Meyzieu - Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Meyzieu - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) pour les années 2010-2011 - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2010-1829 - Fontaines sur Saône - Requalification de la rue Pierre Bouvier, du rond-point du stade jusqu'à l'église - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1818 à 2010-1820 et 2010-1829. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2010-1825 - Lyon 6° - Caluire et Cuire - Construction d'une passerelle modes doux sur le Rhône entre la Cité internationale à Lyon 6° et le quartier Saint Clair à Caluire et Cuire - Poursuite de l'opération - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2010-1825. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il n'y a pas de demande de retrait parce que ça coûterait trop cher ? Donc on va la réaliser. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2010-1826 - Saint Genis Laval - Aménagement du chemin de Moly - Bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

N° 2010-1828 - Caluire et Cuire - Accès à la propriété Notre Dame des Sans Abris - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numé-ros 2010-1826 et 2010-1828. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur l'accès à la propriété Notre Dame des Sans Abris à Caluire et sur l'aménagement du chemin de Moly.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2010-1830 - Saint Genis les Ollières - Aménagement de la rue Sartoretti - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1831 - Tassin la Demi Lune - Réaménagement de la place du Bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Desseigne comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1830 et 2010-1831. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DESSEIGNE, rapporteur : Pour les deux dossiers, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DESSEIGNE.

N° 2010-1832 - Mutualisation des tranchées d'enfouissement de réseaux d'éclairage public et d'extension des réseaux, de régulation du trafic (CRITER) et des fourreaux urbains - Convention cadre entre la Communauté urbaine de Lyon et le Sigerly - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné mada-me Dubos comme rapporteur du dossier numéro 2010-1832. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur une convention cadre entre la Communauté urbaine de Lyon et le Sygerly.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1834 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) dans le cadre de son programme d'actions pour l'appui à la création d'entreprises pour l'année 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1835 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1843 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement HU'S-MAP - Report de l'attribution du solde de la participation financière - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'INSERM U851 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1844 - Réalisation de l'étude de capitalisation de l'expérience de coopération décentralisée de la Communauté urbaine de Lyon - Convention de cofinancement avec le Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numé-ros 2010-1834, 2010-1835, 2010-1843 et 2010-1844. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les quatre rapports présentés, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

M. Daclin n'a pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2010-1844 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1836 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association European Cities Entrepreneurship Ranking (ECER) pour son programme d'actions 2010-2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques -

N° 2010-1845 - Coopération décentralisée - Convention de partenariat avec le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Daclin comme rapporteur des dossiers numé-ros 2010-1836 et 2010-1845. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

M. Kimelfeld n'a pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2010-1836 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

N° 2010-1842 - Lyon 7° - Résidence de l'Institut d'Etudes Avancées (IEA) - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée du 18 août 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2010-1842. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1847 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Classement, dans le domaine public communautaire, des voiries de la Commune - Direction de la voirie -

N° 2010-1848 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) - Direction de l'eau -

N° 2010-1849 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Lissieu - Convention pour l'exploitation du service public de l'eau potable avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) - Direction de l'eau -

N° 2010-1850 - La Tour de Salvagny - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite au retrait de la commune du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) - Direction de l'eau -

N° 2010-1851 - La Tour de Salvagny - Convention pour l'exploitation du service public de l'eau potable avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) - Direction de l'eau -

N° 2010-1852 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Procès-verbal de transfert des biens à la Communauté urbaine suite à la dissolution du SIVU du Sémanet - Direction de l'eau -

N° 2010-1853 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Lissieu - Station d'épuration du Sémanet - Convention, avec la commune de Dommartin, pour la prise en charge de ses effluents sur ladite station d'épuration - Direction de l'eau -

N° 2010-1854 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Conditions financières et patrimoniales de retrait du Syndicat mixte Beaujolais Azergues (SMBA) - Direction de la propreté -

N° 2010-1856 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Autorisation de signer un avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés - Direction de la propreté -

N° 2010-1858 - Fonctionnement du compte épargne temps à la Communauté urbaine - Nouveau dispositif - Abrogation de la délibération n° 2008-4748 du 21 janvier 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2010-1860 - Organisation et rémunération de l'astreinte du PC Criter/Bornes à la direction de la voirie et de l'astreinte de direction générale - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Millet comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1847 à 2010-1854, 2010-1856, 2010-1858 et 2010-1860. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Le dossier numéro 2010-1858 fait l'objet d'une note pour le rapporteur. En effet :

* dans l'exposé des motifs, au sein du paragraphe commençant par "*Il comporte ainsi, [...]*", il y a lieu de lire : "**objet de la présente délibération**". au lieu de : "*ci-après énoncées*";

* dans l'exposé des motifs, il y a lieu de lire :

"La présente délibération ne propose pas d'instituer, au sein de la Communauté urbaine de Lyon, la faculté de monétiser les jours épargnés. Ainsi, dans le respect de l'intérêt du service, les règles de fonctionnement et de gestion du CET désormais en vigueur au sein de la Communauté urbaine de Lyon seraient les suivantes :"

au lieu du paragraphe commençant par : "*Il convient de déterminer, dans le respect de l'intérêt du service, [...]*".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2010-1855 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Direction de la propreté -

N° 2010-1857 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Convention avec la commune de Lissieu pour l'exploitation du service de nettoyage et viabilité hivernale pour les années 2011-2014 - Direction de la propreté -

N° 2010-1859 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Les dossiers numéros 2010-1855, 2010-1857 et 2010-1859 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2010-1861 - Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2010-1862 - Vénissieux - Construction d'un atelier de serrurerie pour la direction de la voirie - Aménagement des étages - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2010-1863 - Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2010-1864 - Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2011 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2010-1865 - Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2011 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2010-1866 - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2011 - Cadre général - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2010-1867 - Exercice 2010 - Décisions modificatives n° 3 tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programme globales - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1861 à 2010-1867. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Dossier n° 2010-1867 -

Adopté, M. Broliquier ayant voté contre.

Dossiers 2010-1861 à 2010-1866 -

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1868 - Genay - Neuville sur Saône - Zone industrielle de Genay - Construction de la station d'épuration - Modification des individualisations d'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Direction de l'eau -

N° 2010-1869 - Villeurbanne - Emissaire de la Plaine de l'Est - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1871 - Fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° 2010-1872 - Fourniture et livraison de sel de déneigement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2010-1873 - Rillieux la Pape - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier Ville Nouvelle - Convention pour l'entretien d'espaces publics pour la période 2011-2013 - Direction de la propreté -

N° 2010-1875 - Préservation des espaces naturels - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles pour un partenariat sur l'approche paysagère et le principe des liaisons vertes - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Millet comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1868, 2010-1869, 2010-1871, 2010-1873 et 2010-1875. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. MILLET.

N° 2010-1870 - Caluire et Cuire - Construction d'une déchèterie - Impasse des Lièvres - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ferraro comme rapporteur du dossier numéro 2010-1870. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la réalisation d'une déchèterie à Caluire.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

M. LE PRÉSIDENT : Nous revenons, j'allais dire, à nos moutons. Monsieur David.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE

N° 2010-1884 - urbanisme - Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions de partenariat pour la tranquillité mises en oeuvre par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 9 bailleurs sociaux participant au programme - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1885 - urbanisme - Agglomération lyonnaise - CUCS - Equipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Coût des chefs de projet 2010 - Rémunération des postes de secrétariat de quartier et d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation et communication - Participation des communes, de la Communauté urbaine et de l'ANRU - Conventions de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1886 - urbanisme - Lyon 5° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Sœur Janin - Résidence Champ vert - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'OPH Grand Lyon Habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1887 - urbanisme - Lyon 8° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Requalification de la résidence Audiberti-Glaviote - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1884 et 2010-1885. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Ces moutons-là sont dans le cadre des CUCS puisqu'il s'agit, dans la délibération numéro 2010-1884, d'une convention financière qui prévoit la participation du Grand Lyon au financement d'un poste géré par l'OPH du Rhône pour les actions de tranquillité publique et, dans la délibération numéro 2010-1885, d'une convention de participation financière là aussi, pour la rémunération des postes pour animer les équipes d'œuvres urbaines et sociales sur l'ensemble de l'agglomération. Avis favorable de la commission pour ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1886 et 2010-1887. Monsieur Lévêque, vous avez la parole

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Centre gauche démocrate.

M. RUDIGOZ : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur les contrats urbains de cohésion sociale, dont on apprend qu'ils seront finalement reconduits jusqu'en 2014. Cette réforme de la géographie qui paraît prioritaire était attendue depuis un certain temps et il y a urgence, au moment où les bilans critiques sur les dispositifs de la politique de la ville se succèdent.

Le plan Espoir Banlieues avait suscité de très grandes attentes au lendemain des émeutes de 2005. Or, la loi d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine fait l'objet d'une sévère critique du comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Le rapport de l'Assemblée nationale indique, en effet, que la situation actuelle n'est pas meilleure qu'en 2003, la pauvreté et le chômage demeurent à des niveaux très élevés dans les quartiers sensibles, les résultats scolaires dans ces quartiers ont un retard important qui n'a été comblé que partiellement.

Il est pointé l'absence de pilotage d'une politique dont les dispositifs sont plaqués sans discernement selon les quartiers et les communes. Il est donc urgent que la méthode de ces contrats soit requalifiée afin que le Maire et les élus locaux retrouvent une place primordiale au cœur du dispositif et que l'on adapte, par territoire, la méthode en fonction de ses enjeux. Il est essentiel de remettre de la décentralisation dans un dispositif jugé trop uniformisé et dont les décisions sont encore trop ascendantes. Les auteurs de ce rapport, les députés UMP François Goulard et le socialiste François Pupponi ont, à ce titre, proposé le remplacement des CUCS par l'apport d'enveloppes de crédits libres d'emploi aux collectivités.

Plus positive néanmoins, la politique de renouvellement urbain, l'ANRU, a acquis une légitimité malgré des débuts difficiles.

Sur le financement de l'ANRU, l'implication des collectivités et des bailleurs a été décisive car ils ont dû assumer une charge plus importante que prévu avec l'augmentation de 25 % des coûts de construction en moyenne ces dernières années. Cependant, l'inquiétude subsiste quant à l'achèvement du premier programme ANRU dont encore pratiquement 50 % des crédits n'ont pas été engagés. Inquiétude aussi sur la possibilité de lancer l'ANRU 2 que nous appelons de nos vœux. Cette continuité est primordiale pour l'équilibre de nos quartiers, d'autant qu'en dehors de ces quartiers prioritaires, il y a aussi des quartiers fragiles qui peuvent basculer et c'est tout l'enjeu d'avoir une redéfinition de la géographie prioritaire.

Je tiens d'ailleurs à souligner la qualité du travail réalisé par Grand Lyon Habitat avec les financements du Grand Lyon dans le quartier Sœur Janin de Lyon 5^e, un dossier qu'a suivi de près monsieur Yvon Deschamps et d'autres, dont monsieur Louis Levêque et vous aussi, monsieur le Président, avec une réhabilitation urbaine de grande qualité appréciée par les habitants.

J'en profite pour informer les services compétents du Grand Lyon que des projets d'aménagements sportifs sont actuellement portés par des habitants, dont de très nombreux jeunes de Sœur Janin et qui méritent, selon moi, une attention particulière.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

MM. Brachet et Charrier n'ont pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2010-1884 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteurs : M. DAVID (n° 2010-1884 et 2010-1885) et M. LÉVÊQUE (2010-1886 et 2010-1887).

N° 2010-1821 - déplacements et voirie - Lyon 1^{er} - Parc de stationnement des Tables Claudiennes - Adoption des tarifs de stationnement - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1822 - déplacements et voirie - Lyon 1^{er} - Parc de stationnement Rozier - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéro 2010-1821 et 2010-1822. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'adopter les tarifs de stationnement sur le parc des Tables Claudiennes pour les résidents et les motos, parc de 105 places (100 réservées aux résidents, 5 ouvertes au public) en forfait illimité, 10 arceaux vélos payants pour une vingtaine de vélos et 14 emplacements pour les motos. Donc un abonnement résidents de 120 € par mois qui représente un tarif d'équilibre entre le Gros Caillou et les Terreaux, le Gros Caillou étant à 100 € les Terreaux à 140 €. ; parking ouvert aux résidents habitant dans un rayon d'un kilomètre et avec -on l'a dit- un abonnement sans contrainte illimité, par contre limité à un par foyer. L'abonnement moto est à 29,70 € par mois et, pour info, un abonnement vélo à 60 € par an proposé par le délégataire. Voilà ce que l'on pouvait dire, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, concernant d'abord le rapport sur le parking des Tables Claudiennes, je connais les difficultés du montage et de l'équilibre économique de ce dossier. Simplement, j'espère que le niveau d'abonnement tout de même assez élevé pour un parking résidents au cœur des Pentes ne le sera pas trop pour son usage. Je pense qu'il faudra être attentif dans le suivi de l'usage de ce parking qui était indispensable.

La deuxième remarque que je voudrais faire a trait aux résultats des appels d'offres pour deux des parkings pour lesquels le gestionnaire Lyon Parc Auto n'a pas remporté l'appel d'offres ; mais c'est la loi des marchés publics. Simplement, je m'interroge : s'agit-il d'une baisse de compétitivité de notre société d'économie mixte ou s'agit-il d'une pratique de *dumping* des concurrents ? Il serait utile que l'on puisse avoir un retour sur expérience pour montrer pourquoi Lyon Parc Auto n'a pas été en mesure de remporter ces marchés.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vesco.

M. le Vice-Président VESCO : Je ne sais pas si l'intervention de Yves Fournel concernait le rapport que je venais de rapporter mais peut-être plutôt les autres. Donc je vais répondre à monsieur Fournel sur les Tables Claudiennes. Deux mots, très rapidement.

D'abord, le tarif élevé correspond aux prix du marché. 120 € -vous regarderez Croix-Rousse, Pentes ou Plateau par ailleurs- c'est vraiment le prix du marché, à mi-chemin entre Gros Caillou et Terreaux. C'est un type de parking qui fonctionne plutôt comme un garage et qui est inaccessible au stationnement horaire, ce qui justifie justement qu'il est incompatible avec l'abonnement domicile puisque vous savez que les ressources apportées dans le cas d'un parc acceptant les usagers horaires compense le déficit mais ce n'est pas applicable au parc des Tables Claudiennes qui est réservé aux abonnés. Je mentionne tout de même que cela permettra, telle qu'est la pratique dans ce quartier, aux résidents de stationner leur voiture durablement et d'emprunter d'autres modes de déplacements, la part modale de la voiture dans cet arrondissement étant de 20 %, pour 48 % dans l'agglomération et 35 % à Lyon et Villeurbanne.

Le rapport 2010-1822 concerne le parc de stationnement Rozier et le choix du futur mode de gestion. Ce parc est géré dans le cadre d'une DSP par Lyon Parc Auto depuis 1981. Il n'est utilisé que par des abonnés et il est proposé un choix de mode de gestion en délégation de service public. Avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Mme Gelas, MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. et Turcas (pouvoir à M. Buffet), délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de LPA, M. Touraine, Président de LPA, n'ont pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2010-1821 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2010-1823 - déplacements et voirie - Lyon 1^{er} - Parc de stationnement Hôtel de ville - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1824 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Lyon 3° - Parcs de stationnement Perrache et Villette - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1823 et 2010-1824. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Le rapport numéro 2010-1823 concerne la désignation du délégataire pour le parc de stationnement Hôtel de ville et le rapport numéro 2010-1824 concerne les parcs de stationnement Perrache et Villette. Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Adoptés à l'unanimité.

Mme Gelas, MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. et Turcas (pouvoir à M. Buffet), délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de LPA, n'ont pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2010-1823 ; M. Touraine, Président de LPA, n'a pris part ni au débat ni au vote des dossiers numéros 2010-1823 et 2010-1824 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2010-1827 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Émile Zola - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1827. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Il s'agit du réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne, du cours Vitton, c'est-à-dire avenue Thiers, jusqu'à la rue du Souvenir Français. Il s'agit d'approuver le bilan de la concertation préalable et d'approuver le programme et l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour un montant de 35 500 000 €, dont 14 300 000 € sont fléchés sur la première tranche, de la rue l'Herminier à la rue Baratin.

Je rappelle que ce projet concerne la principale voie de desserte de Villeurbanne, qui reprend de façade en façade l'espace public avec la mise à deux fois une voie -qui est un invariant sur l'ensemble du parcours-. C'est un des axes principaux, Lyon-Villeurbanne, du plan modes doux du Grand Lyon. Une opération phasée en quatre temps dont le premier, de l'Herminier à Baratin, sera réalisé début 2014.

Il y a eu huit mois de concertation préalable depuis mars. C'est un temps très long pour un projet de voirie. Ce projet a reçu globalement un accueil favorable du public dans les quatre ateliers thématiques, avec une bonne participation et un bon partage du diagnostic et des orientations du projet, tant dans ses profils en travers que dans le choix du périmètre ainsi que dans le mode d'aménagement du nœud viaire de Cusset. La concertation fait apparaître quelques questions, notamment concernant la fluidité et le report de la circulation automobile, le traitement de la piste cyclable qui sera prévue en deux pistes bilatérales ainsi que l'offre de stationnement. Le Grand Lyon s'engage bien sûr à apporter la plus grande vigilance à ces interrogations.

Le choix du maître d'œuvre se fera en juin 2011, cinq candidats seront d'ores et déjà retenus en janvier prochain. Le projet du maître d'œuvre sera soumis à une deuxième phase de concertation puis à l'enquête publique.

Pour ce qui est de l'autre partie, extra-périphérique, la réflexion sur le franchissement du périphérique est en cours et elle donnera également lieu à concertation préalable quand elle sera plus aboutie, entre la rue du Souvenir Français et la rue Léon Blum.

Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, nous nous félicitons de l'avancée du projet du cours Emile Zola qu'en tant qu'écologistes, nous avons fortement contribué à inscrire dans les priorités du mandat et à initier de manière opérationnelle.

La mobilisation des services du Grand Lyon, la direction de la voirie et la DPSA, comme celle des services de la Ville est remarquable et nous comptons sur la poursuite de ce travail technique et concerté.

Le bilan de la concertation est largement positif, preuve -s'il en était besoin- que ce projet est très attendu des Villeurbannais et que, même si des inquiétudes apparaissent sur les reports de trafic sur d'autres axes, les objectifs sont largement compris et partagés : apaiser le cours Emile Zola, mieux le partager entre tous les usagers et l'embellir par des espaces de respiration. Les Villeurbannais, comme tous les Grands Lyonnais, attendent désormais des politiques de déplacements très volontaristes en faveur de la mobilité durable et des alternatives à la voiture.

Outre le bilan de la concertation, nous approuvons le programme et l'enveloppe financière de 35,5 M€, ce qui constitue un engagement supplémentaire dans la phase opérationnelle ; tant mieux ! Nous insistons pour que les travaux démarrent, comme annoncé initialement, fin 2013.

Au niveau de Cusset, nous sommes favorables à ce que le projet inclue la place Baland dans un réaménagement complet du secteur, avec une partie du projet menée par la Ville dans le cadre de la réflexion globale.

Enfin, nous souhaiterions connaître le calendrier de la deuxième partie du projet, à savoir la traversée du périphérique et à l'est du périphérique jusqu'à la Soie, partie qui sera ouverte à la concertation une fois achevée la réflexion sur l'agrafe urbaine de la Soie. Nous espérons que la concertation puisse être lancée d'ici la fin du mandat.

Nous voterons bien sur ce rapport et vous remercions de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Llung.

M. LLUNG : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, voilà, nous avons lancé il y a à peu près six mois -huit mois, disait monsieur Vesco- cette concertation sur le cours Emile Zola.

J'en retire deux enseignements : d'abord, que nous avons raison de soumettre nos grands projets d'aménagements urbains de manière générale, mais les projets d'aménagements de voiries aussi, à la concertation parce qu'elle les enrichit. C'est le cas pour le cours Emile Zola. Finalement, au départ, les discussions étaient relativement techniques, il y avait plus de questions qu'il n'y avait de réponses et, chemin faisant, parce qu'il y avait beaucoup d'ateliers, des habitants qui y ont participé de manière

assidue, des techniciens qui ont joué le jeu, les choses se sont décantées aujourd'hui.

Nous avons, je pense, un beau projet d'agglomération. Je rappelle qu'il se situe vraiment sur l'axe historique de l'agglomération. C'est classique, je vous le rappelle à peine en passant. Ce travail a abouti à un beau projet qui non seulement réduit la voirie à deux fois une voie, ce qui est un axe fort -c'est un engagement de départ- pour ce réaménagement mais aussi s'occupe des espaces publics et de la qualité urbaine qui sera celle de demain sur le cours Emile Zola. L'essentiel était de rétablir le partage de l'espace et, enfin, de rééquilibrer le partage de l'espace entre l'emprise de l'automobile (75 % aujourd'hui) et les modes doux, avec aussi la possibilité de cheminer à pied tout simplement, avec des trottoirs plus larges.

Gilles Vesco a rappelé que les questions ou les inquiétudes restent sur la qualité de l'aménagement de la piste cyclable, soit du côté des cyclistes parce que certains aménagements sont jugés dangereux, soit pour la gêne qu'occasionneraient des automobilistes indécents puisque certains stationnent sur les pistes cyclables. Donc des choses comme cela restent à envisager ou à régler.

La variable "stationnement" n'est pas qu'une variable, c'est une vraie question sur la ville : il y a aujourd'hui 457 places sur le cours Emile Zola et, selon qu'on les maintient en l'état ou qu'on en réduit le nombre, on augmente ou pas la largeur des trottoirs. Donc c'est tout à fait différent pour les piétons ou même pour les commerces d'ailleurs, pour une terrasse ou un étal.

Il y a aussi un souhait de Gilles Vesco et que je vais évoquer -c'est inscrit dans la délibération- qui est la réouverture du passage de Cusset, à partir du métro, pour traverser en toute sécurité le cours Emile Zola. J'en profite pour dire que, comme nous savons que c'est techniquement possible, cela demande peu de réaménagements. Il serait bon que nous nous y mettions parce que je ne pense pas que ce soit si compliqué que cela ; il faut un petit peu de volonté mais je crois qu'elle est là.

Voilà, nous nous félicitons évidemment de ce projet parce que nous l'avons initié. La seule réflexion que j'aurai pour nos amis du groupe Les Verts, puisque tout à l'heure Pierre-Alain Muet parlait *La cigale et la fourmi*, est une autre fable : *Le geai qui se pare des plumes du paon*. Vous connaissez, c'est une manière de rapporter à soi les initiatives qui ne le sont pas toujours.

Pour le groupe Socialiste et apparentés en tout cas -et j'espère d'autres-, c'est un beau projet d'agglomération et nous le votons toujours avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT : C'est bien. Donc je mets le projet aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2010-1837 - développement économique - Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1837. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la vice-Présidente BESSON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, ce projet de délibération a pour objet l'attribution d'une subvention à la M@ison de Grigny, association loi 1901 qui a véritablement acquis un savoir-faire concernant un domaine important aujourd'hui qui est la sensibilisation des personnes aux usages de l'Internet et du multimédia ; notamment, elle l'a expérimenté dans les quartiers en CUCS. Cette association lutte concrètement contre la fracture numérique.

Le programme d'actions 2011 permet, d'une part, de leur confier le portage du projet "ordinateurs solidaires" : il s'agit de créer une véritable filière de recyclage et de réemploi de matériels informatiques et, d'autre part, une mission de pôle ressources sur tout le territoire de l'agglomération.

Cette association concourt concrètement à la cohésion numérique et je souhaiterais conclure sur ce projet de la M@ison de Grigny, qui n'a abouti concrètement que grâce à la détermination de deux personnes qui sont le maire de Grigny et Jacques Oudremont, le directeur de la M@ison de Grigny. Ce qui était de l'expérimentation par le passé dans le cadre de la politique de la ville est devenu aujourd'hui le droit commun. Donc je salue l'investissement des gens qui ont créé cette M@ison et surtout l'expérimentation d'un projet citoyen. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Avec le concours, bien évidemment, du Président du Grand Lyon.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2010-1838 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association PROMotion de l'Economie Sociale et Solidaire (PROMESS) pour la gestion en contenu du site web Rhône Solidaires pour l'année 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1839 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1840 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2010 - Professionnalisation du commerce équitable - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1838 à 2010-1840. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Monsieur le Président, les projets de délibérations qui vous sont soumis sont en complète adéquation avec les priorités que nous nous sommes fixées, notamment avec plusieurs vice-présidents en comité de pilotage, dans le domaine notamment de l'ESS, ce qui nous concerne aujourd'hui. Chaque délibération correspond à un axe prioritaire.

Tout d'abord, l'axe entrepreneuriat, et ce avec une proposition de subvention à l'URSCOP, afin d'accompagner la création et la reprise d'entreprises sous forme coopérative, de favoriser la transmission et la reprise d'entreprises par les salariés et, enfin, une mission de co-animation des coopératives d'activités et d'emplois.

Ensuite, un axe de professionnalisation et structuration des acteurs du commerce équitable avec un pôle de compétences créé par EQUI'SOL.

Enfin, un axe "connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire" avec une proposition de subvention à l'association PROMESS pour le portail dédié à l'économie sociale et solidaire mais aussi avec une nouvelle mission qui nous paraissait essentielle, qui est de répertorier notamment les structures d'économie sociale et solidaire qui sont à vocation économique et l'impact concret en termes de créations d'emplois sur le territoire de notre agglomération.

Donc la commission a donné un avis favorable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, considérant que notre économie mondialisée ayant pour seul but le profit des tenants du CAC 40, que cette économie mondialisée a conduit des sociétés entières à la désespérance, vous imaginez bien que les écologistes souscrivent largement au soutien de notre institution à l'économie sociale et solidaire.

Celle-ci, jadis considérée comme une niche de trublions écolos, se fait une place un peu partout, à commencer ici depuis 2008 dans votre exécutif, monsieur le Président, chez vos collègues à la Région mais aussi dans les récentes déclarations du congrès des maires de France. D'ailleurs, vendredi auront lieu les états généraux de l'ESS en Rhône-Alpes avec, entre autres, la participation de David Kimelfeld et, j'imagine, nos collègues Dounia Besson et Bruno Lebuhotel.

Au regard des multiples crises et de notre souhait à tous, grâce à l'action publique, de soutenir les porteurs d'initiatives favorisant l'emploi local pérenne dans notre cité et d'accompagner, entre autres, nos concitoyens dans des par-cours d'insertion professionnelle, il me semblerait opportun de soutenir de façon tout aussi conséquente les acteurs de l'ESS, comme ceux présentés ce soir, tout comme les acteurs de l'entrepreneuriat calés derrière le logo Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

Les écologistes ont bien conscience qu'en matière d'économie, il n'y a pas une vérité mais une diversité d'alternatives à susciter, expérimentées et portées, entre autres, par les collectivités locales ; alternatives au tout productivisme, en mettant l'homme au centre et, de fait, en reconsidérant la valeur travail.

Voici quelques-uns des leviers pour changer la donne, des leviers déjà pris en compte par la Communauté urbaine et qui devraient être renforcés. J'en cite trois :

- l'aide à l'artisanat pour façonner une société du réparable et pas du tout jetable,
- l'application de la norme ISO 26000 en entreprises concernant la responsabilité sociale et sociétale,
- la formation et la recherche de ces champs-là de l'économie.

Bien sûr, nous voterons favorablement ces trois rapports. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention concerne le vote des subventions à l'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP), le collectif régional des acteurs du commerce équitable (EQUI'SOL) et l'association de promotion de l'économie sociale et solidaire (PROMESS).

Petit flashback dans l'histoire française de l'économie sociale et solidaire : je souhaite, pour commencer, rendre hommage aux canuts, ces ouvriers de la soie qui, en 1831, se révoltèrent contre l'exploitation qu'ils subissaient, ce qui les amena à fonder le premier magasin fonctionnant sur ce principe. Depuis, cette idée n'a cessé d'irriguer tout le pays et bien au-delà, sous différentes formes et dans différents secteurs. J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail extraordinaire du collectif Novembre des Canuts qui a fait vivre ce patrimoine si fertile en sens et en forme.

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire, en traversant plusieurs courants et objectifs, a largement fait ses preuves en efficacité.

Elle témoigne de manière concrète qu'une autre façon de produire et d'échanger est possible, même si elle est quotidiennement mise à mal.

Elle est un bassin d'emplois et d'activités économiques sur le territoire : c'est en effet 23 000 associations, coopératives et mutuelles, soit 13,5 % des entreprises de la région, 220 000 emplois salariés (soit 10,16 % de l'emploi salarié en Rhône-Alpes). Les domaines d'activités qui prédominent sont l'éducation, la santé, l'action sociale, les activités financières, la culture, l'hôtellerie, le sport et la restauration.

Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable mais aussi dans une démarche de développement de nouvelles solidarités et de nouvelles forces et de moyens d'y parvenir.

Plusieurs objectifs sont énumérés dans les rapports présentés : professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire, structurer des réseaux, connaître et faire connaître, fédérer, mettre en place de l'accompagnement technique, humain, juridique et économique pour pérenniser ces structures.

De plus, ces formes SCOP nous prouvent, sur la base d'un pouvoir partagé (un salarié : une voix), que la démocratie non seulement doit mais peut ne pas s'arrêter aux portes des entreprises. Elles posent la question de la propriété des moyens d'échanges et de production, elles réinterrogent les formes d'organisation et la gestion du travail, elles renforcent l'emploi non délocalisable. Enfin, elles créent une nouvelle identité salariale basée sur le partage et la coopération.

C'est donc avec une profonde conviction que les communistes, de par leur identité, ont toujours soutenu et soutiennent cette démarche à la fois professionnelle et militante de commerce équitable qui nous renvoie et nous renseigne *de facto* sur l'aspect inéquitable, donc injuste, qui domine les échanges économiques classiques.

Notre objectif, à travers notre soutien, est de faire émerger et de rendre majoritaires, partout et dans tous les secteurs, des possibilités de changement pour rompre avec les logiques destructrices des humains et des environnements.

Les récentes mobilisations sociales nous ont montré que la question de travailler autrement et de faire de l'économie autrement est une vraie question politique. Ces aspirations sont les ferments d'une transformation de la société que réclament les citoyens.

Il est donc de notre responsabilité de ne pas réduire le commerce équitable à une filière parmi tant d'autres mais d'en faire un vrai projet de société, ce qu'appelle Edgar Morin "une politique de civilisation".

D'une part, selon les sondages, la société civile ne fait pas confiance aux politiques quant à l'évolution sociale et environnementale de la planète. D'autre part, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, par le choix de cette forme, demandent à être libérés des diktats de la mondialisation capitaliste.

Nous avons donc la responsabilité de les soutenir sans dénaturer leurs projets, c'est-à-dire de ne pas les enfermer dans la logique de la concurrence. Cela implique de rompre avec les logiques de l'OMC, du FMI -et de ses dirigeants au passage-, de rompre avec les logiques européennes actuelles (traité de Lisbonne : concurrence libre et non faussée) et de renforcer localement la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Cela passe, sans conteste, par le renforcement du service public et des institutions publiques, garantes de ces objectifs. Ce qui est attendu de nous est clair : non pas adapter au cadre économique mais transformer le cadre économique. Donc passer de l'alternance à l'alternative.

Le développement de l'économie sociale et solidaire implique un soutien politique déterminé et pose la question : quel devenir équitable de l'économie ? C'est ce à quoi aspirent les citoyens, c'est ce que demandent les acteurs de l'économie sociale et solidaire, c'est ce à quoi aspirent les communistes dans leur majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets l'ensemble de ces dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité, M. Lebuhotel n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2010-1839 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2010-1841 - développement économique - Attribution d'une subvention à la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du Forum Mondial des Sciences de la Vie "Biovision" édition 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1841. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention à la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation du Forum Biovision pour lequel nous avons eu, pendant la dernière commission économique, un exposé détaillé de la part des responsables de la fondation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a dit David Kimelfeld, lors de la commission économique de jeudi dernier, le représentant de la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est a bien précisé que ce temps de rencontres n'était en rien un lieu de débat sciences-société mais bien une rencontre entre scientifiques, investisseurs et relais d'opinions.

Il nous a aussi été précisé que, suite à l'édition 2009, un cahier des charges préparant l'édition de mars prochain avait été redéfini avec les différents partenaires.

Les écologistes auraient souhaité, concernant ces enjeux de société que sont les questions autour du vivant et plus particulièrement la santé, l'alimentation, les ressources naturelles, qu'un objectif de débat sciences-société soit inscrit dans ce cahier des charges.

Que la Communauté urbaine de Lyon soutienne financièrement des colloques scientifiques, en synergie avec les laboratoires de recherche et les entreprises du secteur installées sur son territoire afin de participer à son rayonnement international et au maintien d'emploi, de haute valeur ajoutée ici, c'est tout à fait cohérent, monsieur le Président.

Toutefois, qu'une collectivité relativement engagée sur les chemins de la démocratie participative, accueillant entre autres des temps forts tels que Dialogues en humanité, travaillant étroitement avec son Conseil de développement, que cette même collectivité accueille sur son territoire un évènement de caractère international sans qu'une place précise soit faite, a minima, aux élus locaux, à la société civile organisée, aux représentants des institutions telles que l'AFSSA, les CCI, le DREAL, etc., est vraiment dommageable.

Si nous nous permettons d'insister, c'est justement parce qu'il est question du vivant, parce qu'à l'heure actuelle, ni la communauté scientifique -que nous espérons indépendante- ni même les industriels déposant les brevets ne peuvent faire la preuve que les choix techniques d'aujourd'hui ne déséquilibreront pas de façon irréversible l'équilibre de l'homme et de son milieu demain ; le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi le principe de précaution est arrivé sur le devant de la scène depuis quelques années. C'est pourquoi la société civile s'est organisée non pas pour lutter contre mais pour interpeller, interroger, voire bousculer les décideurs ou relais d'opinions, comme dit la fondation en question -y compris nous-mêmes, élus locaux-.

En conclusion, le Grand Lyon gagnerait à coproduire les savoirs métropolitains, en s'appuyant sur les réseaux sociaux locaux pour faire émerger des débats, des co-expertises, suivant l'orientation numéro 3 proposée par la Direction de la prospective et du dialogue public dans son rapport : "quelle société voulons-nous à l'ère du numérique ?". Concrètement, par exemple, cela reviendrait au lancement d'un partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation, nommé PICRI, qui existe en Ile de France.

Vous imaginez bien que les élus écologistes auraient souhaité que ce million d'euros soit conditionné à la mise en place de débats fructueux car partagés. C'est pourquoi les élus du groupe s'abstiendront ; Gilles Buna, ici présent, votera pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais résumer au plus bref l'intervention que je voulais faire. Si, si, il est tard et on est à 4-0 !

Vous connaissez notre engagement pour que les initiatives, les forums que le Grand Lyon subventionne voient des confrontations d'options et de points de vue se développer.

Si je prends ce qui s'est passé aux Jéco mi-novembre avec un très grand succès, plus de 6 000 participants, le fait que, du point de vue des confrontations d'options entre économistes d'envergure ne se limitent qu'à quelques questions d'une minute posées par le public -j'ai pu interpeller Jean-Claude Trichet et Patrick Artus mais cela a duré quarante-cinq secondes-, ce simple fait a abouti à ce que d'une sous-estimation des enjeux de la crise, tous ont dit ensuite : "C'est grave, le pire est devant nous, nous sommes inquiets, Lisbonne est en difficulté (le projet comme la grande commission). Je voulais aussi faire une démonstration mais je ne la ferai pas ce soir, je la ferai un autre soir.

Les Jéco sont un forum grand public : 6 000 personnes. Biovision -si j'ai bien compris- est un peu différent : c'est un forum mondial scientifique avec des personnalités qui viennent entre professionnels -même si, pour cette fois-ci, il y a une ouverture auprès des étudiants (un peu, pas beaucoup) et certaines ONG-, plus la participation de ministres de la santé de plusieurs pays, etc. Donc, un : fonctions différentes que les Jéco ; deux : je n'ai aucun doute sur la qualité scientifique de Biovision, même si la crise a impacté la session précédente.

Il faut donc avoir constamment en tête, pour le succès de ces initiatives, comment on est en prise avec la réalité et la société. Et, en ce sens, je rejoins un peu ma collègue du groupe Les Verts dans le fait que, tout en conservant le caractère scientifique, n'y-a-t-il pas à veiller à un lien avec la société, un rendu, un rapport, une visibilité donnée pour ceux qui regardent et qui voudraient bien pouvoir peut-être interroger et peut-être bénéficier ?

Première proposition : regarder avec les animateurs et les dirigeants comment une relation avec la société, avec le monde de la médecine, dans sa diversité d'ailleurs, peut être donnée à ce moment-là de façon à ce que ce ne soit pas trop fermé.

La deuxième proposition que je voulais faire c'est que la première plénière dans le programme qui est daté du 15 novembre s'intitule : "La santé, un droit pour tous les êtres humains à n'importe quel prix ?". Moi, je pense que le forum devrait déboucher sur un manifeste adressé aux gouvernances mondiales et européennes, à l'ensemble des acteurs de la santé, comme aux peuples du monde, de façon à fédérer des énergies pour que les obstacles à ce que les sciences du vivant deviennent des sciences du vivant pour tous à n'importe quel prix -parce que si, les sciences sont au service des vivants, à condition qu'il y ait beaucoup de drames effectivement dans le monde-. Or, il faut bien essayer de travailler tous ensemble pour surmonter les obstacles et résoudre les problèmes du monde ; il n'y a qu'à voir Haïti et ailleurs. Et s'il y avait un manifeste qui s'adresse au grand public, qui sorte de Biovision, dans cet esprit humaniste, je trouve que cela serait un bon lien avec la société.

M. LE PRÉSIDENT : Vous comprenez tout de même, que les savants ne peuvent pas rentrer dans Biovision sur un colloque scientifique et terminer sur l'appel du congrès du parti communiste et même du parti socialiste réunis. Mis à part cette réserve, je partage quelques points de vue sur le fait qu'il faut qu'il y ait l'aspect scientifique mais que les scientifiques doivent dans leur propre intérêt interpeller la société parce qu'ils ne le font pas, il finit par se dire beaucoup de bêtises, si vous me

permettez de parler un peu familièrement, vous voyez à quoi je veux faire allusion.

Donc je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métropolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1846 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Institut Aspen France pour son programme d'actions 2010 - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1846. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur : Oui, monsieur le Président, deux mots sur cette délibération.

Vous savez que, depuis plusieurs années, les quatre collectivités que sont le Conseil général, le Conseil régional, le Grand Lyon et la ville de Lyon, ont subventionné ce *think tank* qui se révèle assez opérationnel. Depuis trois ans, ces trois collectivités ont décidé d'entamer un processus de réduction progressive de leur subvention. Donc, avec cette délibération, on arrive à la dernière subvention de fonctionnement. A partir de 2011, l'Aspen ne recevra plus de subvention de fonctionnement de ces trois collectivités territoriales. En revanche, bien sûr, rien ne nous interdit de rester en contact avec Aspen et peut-être sur des opérations ponctuelles, sur les propositions qui peuvent nous être faites, rien ne nous interdit d'envisager des collaborations dans le futur.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, outre la question de la suppression des subventions aux collectivités, nous avons lu dans la presse récemment que l'Institut Aspen quitterait Lyon pour Paris. Alors, nous avons deux explications possibles :

- soit l'opposition récurrente des élus Verts aux subventions d'Aspen versées par les différentes collectivités a fini par lasser les responsables qui se sont dit qu'à Paris, l'herbe (financière) serait plus verte ! Mais ce serait sans doute nous prêter plus de pouvoir que nous n'en avons ; nous ne sommes pas à ce point immodestes et ceci quelle que soit la couleur de nos plumes !

- nous pensons plutôt -comme nous le disons depuis plusieurs années- qu'Aspen n'a pas besoin de fonds publics pour réunir à déjeuner des chefs d'entreprises et des décideurs et que les 200 000 € reçus des collectivités ne suffisent pas à le motiver à rester à Lyon.

Si le départ se confirme, l'agglomération ne devrait pas y perdre beaucoup et nous n'aurons plus à nous prononcer sur cette subvention. De toute façon, c'est déjà décidé et nous proposons plutôt d'affecter les 60 000 €, par exemple, à une structure locale

qui en a besoin pour œuvrer dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, sujet dont nous venons de parler.

Comme d'habitude, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, ce dossier est pour nous très important. Contrairement au groupe des Verts, nous aimons beaucoup l'Institut Aspen car c'est une structure qui permet les échanges au niveau international et qui donne une certaine visibilité à notre agglomération. C'est pourquoi nous soutenons son action. C'est aussi pour cela que Raymond Barre l'avait fait venir dans notre métropole.

Mais -comme vous l'avez très bien dit- malheureusement, l'Institut ne veut pas rester à Lyon. Alors, au-delà des raisons que vous avez données, nous en avons peut-être une autre : c'est peut-être que cette décision, malheureusement, s'inscrit dans un mouvement plus vaste de désintéressement de notre agglomération.

Pour son développement international, le Grand Lyon vit énormément sur ses acquis. Et quels acquis ! Ça se comprend : on peut citer pêle-mêle la Coupe du Monde de foot puis celle de rugby, le G7, la CNUCED, Interpol, l'installation de l'Ecole normale supérieure, etc. Peu de nombreuses villes peuvent s'honorer de toutes ces réussites.

Encore faut-il se mobiliser pour conserver la situation et la faire fructifier ! Et là, il y a manifestement un manque. Tous ces éléments que je viens de citer datent d'une époque ancienne. Depuis à peu près neuf ans, le mouvement de développement international croissant initié par tous vos prédécesseurs s'est essoufflé. Certains succès qui sont nés à Lyon ont même préféré prospérer ailleurs. On pourrait citer Lyon Mode City organisé maintenant à Paris ou encore le Grand Prix de Tennis de Lyon qui se joue désormais à Montpellier. On ne saurait oublier les incertitudes comme les hésitations sur les liaisons internationales directes, notamment avec New York ou Berlin ou des métropoles qui comptent en Europe et dans le monde, les menaces sur Pollutec que je vous ai cité tout à l'heure, l'avenir d'Interpol, l'Agence mondiale de solidarité numérique. Et j'en passe !

Comme vous l'avez fait d'ailleurs tout à l'heure, vous nous répondez souvent : "C'est là faute au Gouvernement !". Mais quelle est la dernière candidature de Lyon pour un vrai événement international d'envergure ?... -Ne m'interrompez pas !- ...ou pour qu'une organisation ou une agence internationale ou européenne vienne s'installer durablement à Lyon. Si on ne mise que sur le foot, on ne mise sur plus rien après ! Oui, une demi-finale dont on ne parle plus ! Pour mieux oublier l'échec de Lyon 2013, vous nous faites rêver avec l'Euro 2016 comme vos supporters ou avec l'Exposition universelle. Mais ensuite vous nous direz que le Gouvernement ne vous a pas aidé ; à moins peut-être qu'un jour vous ne soyez amené à le diriger.

Vous nous disiez : "On va suivre l'exemple de Barcelone." Mais je ne vois pas en quoi nous l'avons fait. Peut-être le projet à venir de ramblas sur le cours Vitton paraît très intéressant. Peut-être qu'à l'instar de la magnifique cathédrale de Gaudi, notre politique internationale est-elle magnifiquement inachevée ! Sauf que la cathédrale, elle, a été consacrée et sa construction continue.

Quels moyens nous donnons-nous pour progresser ? La construction d'une eurométropole ? Pourquoi pas ! Mais si elle n'englobe pas l'agglomération de Villefranche et les territoires

autour de Miribel et de Montluel, elle ne correspond à aucune réalité économique, géographique et politique.

Les grandes réussites du développement international de notre agglomération sont finalement à mettre au compte des entrepreneurs du Grand Lyon. Les grands projets qui font son rayonnement sont des projets privés.

Au-delà des discours, monsieur le Président, il faut prendre des initiatives que nous serions prêts à soutenir puisque le développement international du Grand Lyon est d'intérêt général. Mobilisons-nous tous ensemble, monsieur le Président, sinon le Grand Lyon cessera de briller et, à quelques jours du 8 décembre, ce serait franchement dommage !

M. LE PRÉSIDENT : Quelle chute ! Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais dire quelques mots pour ceux que cela intéresse vraiment, pas pour ceux qui, comme monsieur Geourjon, cherchent à capter la lumière. Pardon, c'est monsieur Augoyard ! C'est la même chose : la voix de son maître... (*brouhaha*) ...On en reparlera !

Simplement, j'ai discuté effectivement la semaine dernière avec Jean-Pierre Jouyet qui est un ami personnel depuis longtemps -et, d'ailleurs, quand il était Ministre, c'était un des rares Ministres à rendre visite au Maire de Lyon- ; il a vu ce mouvement de désengagement qui atteignait le Conseil régional, le Conseil général ; il ne manquait plus que le Grand Lyon pour se désengager.

Il m'a dit : "Écoute, moi je comprends, c'est vrai que, dans ce que faisait Aspen, après une belle partie -ce que je lui ai dit à l'époque où j'ai commencé à travailler avec Aspen dans la mairie de Lyon-, les choses étaient devenues un peu plus invisibles. Il m'a dit : "Plutôt que de subventionner du fonctionnement, nous, on se rapatrie à Paris -puisque il va passer par deux emplois supprimés mais ce n'est pas le problème de la ville de Lyon-, puis on montera quelques beaux colloques à Lyon et, si vous avez envie de participer avec nous, vous participerez sur des choses qui existent véritablement et pas simplement sur un fonctionnement de structures. Je crois que cela va dans le sens de ce que l'on souhaitait tout à l'heure sur l'investissement productif du Grand Lyon.

Ensuite, je veux dire quelques mots à mon amie lyonnaise des Verts pour lui dire que je comprends que l'on ne soit pas d'accord sur un dossier avec les gens avec qui on a été partenaires mais, quand on n'est pas d'accord sur un dossier, deux dossiers, trois dossiers, quatre dossiers, cinq dossiers, six dossiers, sept dossiers, cela ne fait pas des désaccords partagés, cela fait une ligne de rupture.

Moi, vous savez, je n'ai rien à prouver. Je suis à un certain moment de ma vie qui me donne une certaine liberté. Si vous souhaitez mener votre vie de votre côté -je l'ai dit à tout le monde-, vous le dites clairement, vous la vivez. Moi, je n'ai pas besoin de prouver quoi que soit. Vous verrez comme c'est facile ! Il vaut mieux être élu, vous voyez, sur des listes conformes avec les autres que d'aller soi-même devant le suffrage universel. En général, c'est beaucoup plus difficile, vous l'apprendrez peut-être dans l'avenir.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
 - contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),
 - abstentions : MM. Buna et Charles (Les Verts), M. Touleron (Gauche alternative, écologique, citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

N° 2010-1874 - proximité et environnement - Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies - Participation à l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement - Année 2009 - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1874. Monsieur Millet, vous avez la parole.

M. MILLET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies est un organe d'expression collective des élus qui travaille sur plusieurs thèmes : les services publics d'énergie, les services publics d'eau et d'assainissement et, plus récemment, les services des déchets.

Nous avons travaillé sur une étude comparative des services d'eau potable en 2008 avec une subvention de 4 000 € à cette fédération. Il est proposé de poursuivre ce travail sur l'eau

et sur l'assainissement avec une subvention de 3 000 €. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Le travail de la Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies s'est révélé très utile pour de nombreuses collectivités et plus particulièrement, pour ce qui nous concerne ici, au sujet des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Nous approuvons donc sans réserve la proposition de renouveler notre participation à une étude comparative sur l'exercice 2009 après l'avoir déjà fait sur 2008. Nous souhaiterions d'ailleurs avoir communication des résultats de cette première étude. Ce type d'étude comparative peut nous fournir de multiples enseignements, y compris peut-être -même si ce n'est pas le but affiché- sur les incidences du mode de gestion sur les différents critères, à commencer par le prix.

A cette occasion, nous souhaitons rappeler la nécessité d'engager prochainement une étude spécifique qui permettra d'éclairer le choix sur le futur mode de gestion du service de l'eau potable alors que s'approche la fin du traité d'affermage. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Pédrini n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. MILLET.

(*La séance est levée à 22 heures 40*).

Annexe 1 (1/7)**Débat d'orientation budgétaire pour 2011****Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Darne**

**Débat sur les orientations générales
du budget 2011
de la communauté urbaine de Lyon**

Annexe 1 (2/7)

Chômage, récession, rigueur : le Portugal glisse inexorablement vers la pauvreté

A l'appel des deux principaux syndicats, une grève générale est prévue mercredi 24 novembre

Taux et changes

1 € = 1,3673 \$ • Taux à 10 ans (France) = 3,10 % • Taux à 10 ans (US) = 2,87 %

Après l'Irlande, le Portugal et toute la zone euro ?

Portugal, Espagne : les marchés anticipent déjà de prochains sauvetages

Annexe 1 (3/7)

Les mesures de restrictions budgétaires risquent de développer les tensions sociales sans résorber les déficits. Et si l'UE empruntait une autre voie ?

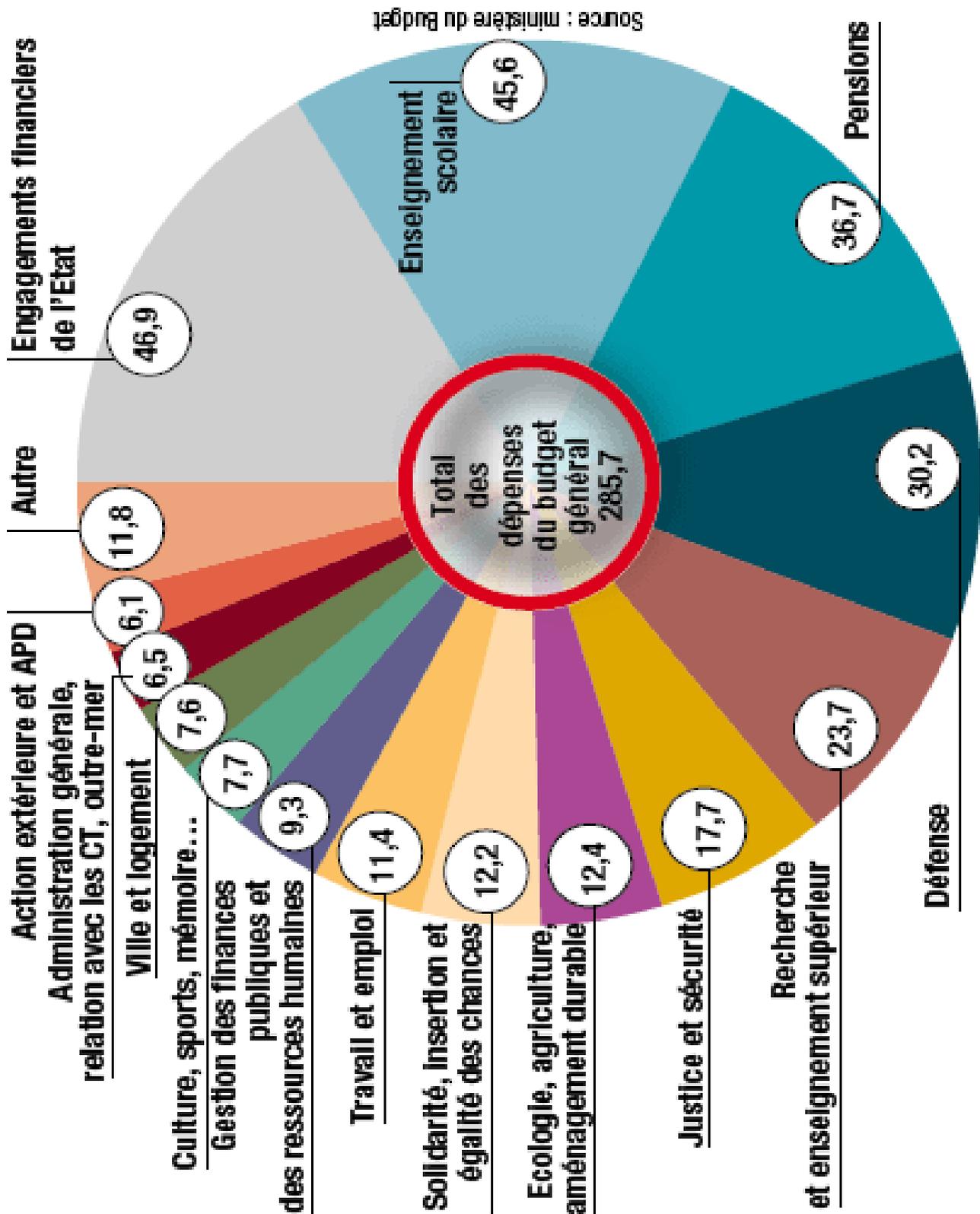
Austérité: l'Europe à contresens

Michel Aglietta

L'épouvantail du déficit public n'effraie guère nos concitoyens

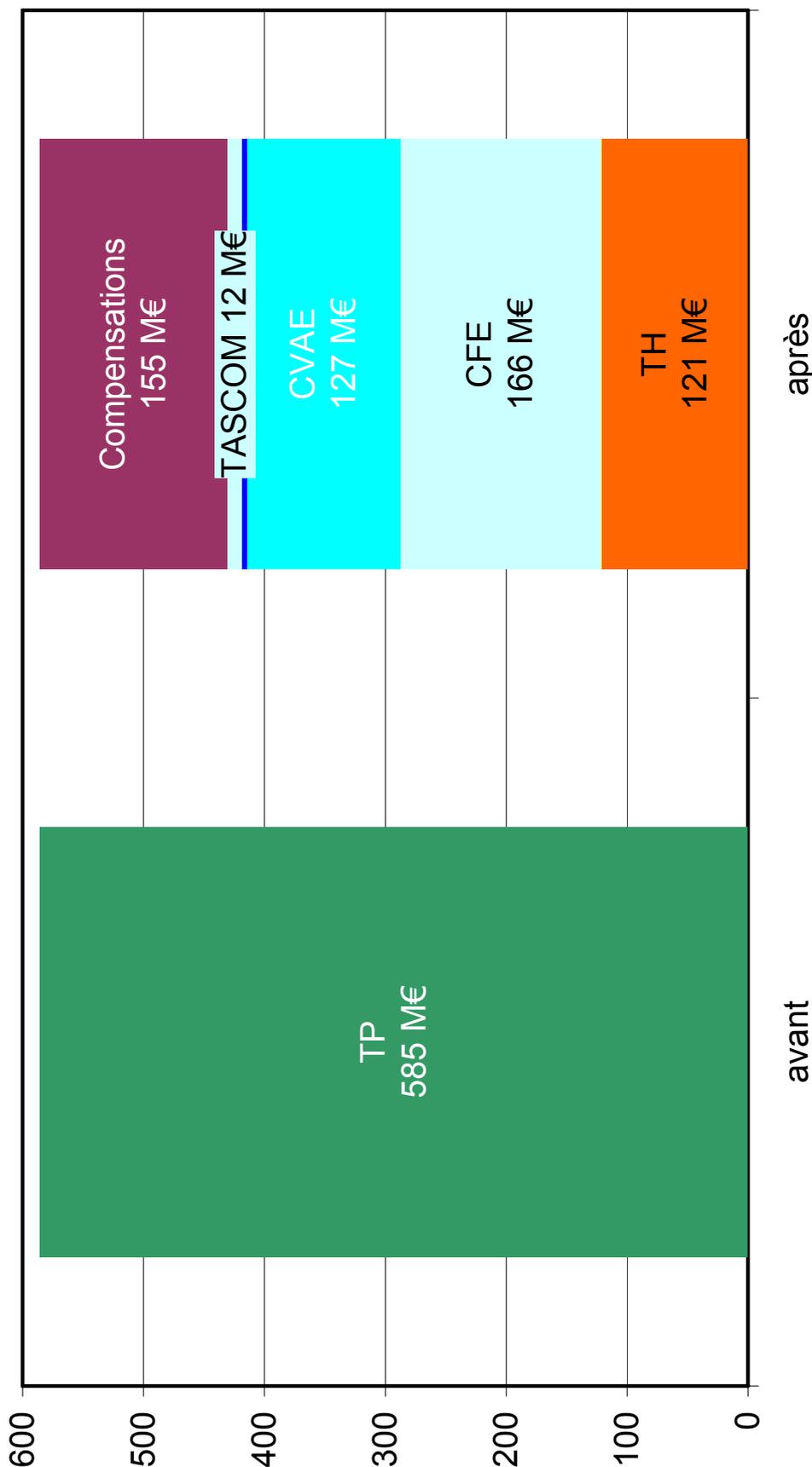
Pour 70% des Français,
le gros de la crise reste à venir

Annexe 1 (4/7)



Annexe 1 (5/7)

Structure des ressources de substitution à la taxe professionnelle (2010)



Les ressources de substitution comprennent également l'IFER (~4 M€) et la TFPNB (~1 M€)

Annexe 1 (6/7)

DOB pour 2011: Recettes

(comptes consolidés retraités tous budgets)

1 762,3 M€ (+ 5,8%)

Capacité
financière
2 300 M€

Dotations de l'Etat
338,846 M€ (- 1,35%)

Redevance Assainissement
59,600 M€ (+ 0,7%)



Fiscalité
598,860 M€ (+ 8%)

TEOM
108,200 M€ (+ 2%)

Emprunt
350,400 M€

Annexe 1 (7/7)

DOB pour 2011: Dépenses

(comptes consolidés retraités tous budgets)

1 762,3 M€ (+ 5,8%)

450 M€
d'AP en 2011

Subventions
272,2 M€ (+ 2,66%)

Investissement
578,7 M€ (+ 2%)



Compensations TPU
212,7 M€ (+ 0,42%)

Personnel : 211,7 M€ (+ 3,0%)

Dette
145,300 M€ (+3,1 %)

Annexe 2 - document 1 (1/17)

PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu
Diapositives projetées lors de l'intervention de madame la Vice-Présidente David
(dossiers n° 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833)

GRAND LYON
communauté urbaine

Révision PLU Décines

Conseil communautaire
29 novembre 2010



Les différentes délibérations soumises au Conseil Communautaire

- **Délibération 2010 - 1876** : Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme de la Communauté Urbaine - Révision n°1 - **Bilan de la concertation préalable**
- **Délibération 2010-1877** : Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme de la Communauté Urbaine - Révision n°1 - **Arrêt de projet**
- **Délibération 2010-1898** : Secteur du Grand Montout - **Autorisation** d'engager les procédures prévues au Code de l'environnement et au Code de commerce
- **Délibération 2010 - 1833** : **Convention** avec GRT gaz - Etudes préalables de déplacement d'ouvrages de transport de gaz

Annexe 2 - document 1 (3/17)

- 28 juin 2010 :

Bilan de la concertation et arrêt de projet PLU devaient être soumis au Conseil Communautaire

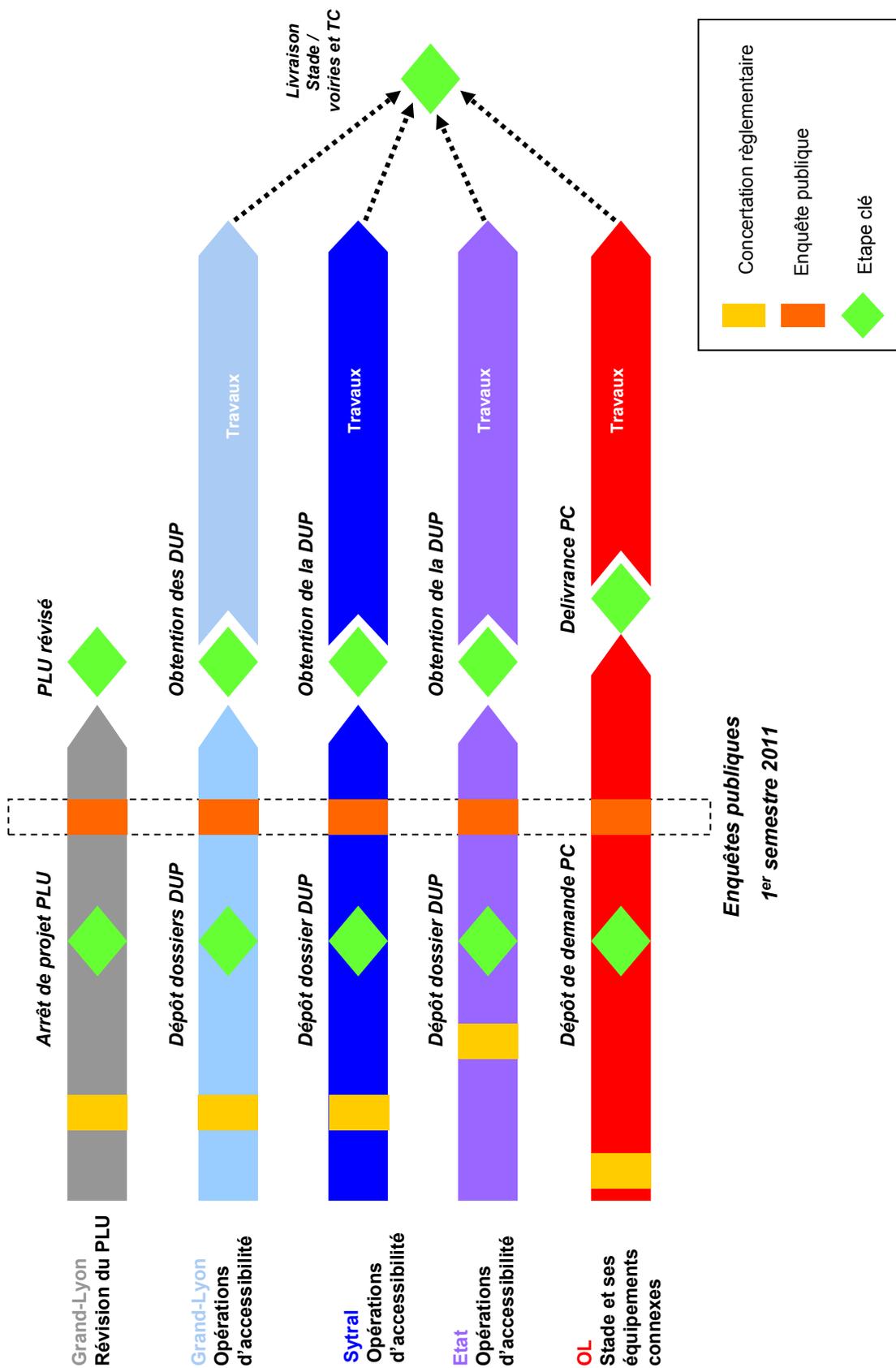
→ **après réflexion et suite aux remarques de la première commission d'enquête, il a été décidé de reporter le vote afin de permettre :**

- ✓ **d'intégrer dans le dossier PLU des données plus précises issues d'autres études en cours (DUP, études d'impact...) ces études n'étant pas finalisées en juin 2010.**
- ✓ **de réaliser de manière concomitante, au printemps 2011, toutes les enquêtes publiques offrant ainsi une vision globale du projet.**

- 29 novembre 2010 :

Bilan de la concertation et arrêt de projet PLU soumis au Conseil Communautaire et 2 délibérations associées au projet.

Annexe 2 - document 1 (4/17)



Bilan de la concertation

- **Organisation de la concertation** : 3 réunions publiques à Décines-Charpieu, Chassieu et Meyzieu et un espace d'information à Décines-Charpieu ouvert du 5 mars au 16 avril 2010
- **Participation du public** :
 - **Cahier d'observations** : **817 avis écrits et 549 courriers joints** (soit 1366 observations)
 - **2 pétitions de 2 268 signatures** au total
 - **3 réunions publiques** : **1 150 personnes** au total avec 45 prises de parole
 - **Espace d'information** : **95 visiteurs**
- **Positions exprimées par le public** :
 - **Avis favorables** au projet de grand stade : **2 537** (dont les 2 pétitions)
 - **Inquiétudes vis-à-vis de la révision du PLU** : **36**
 - **Avis défavorables** : **1 108**
- **Principaux thèmes abordés** : organisation de la concertation, opportunité du projet, financement, impacts (environnement, sécurité, qualité de vie), développement local, accessibilité.

Annexe 2 - document 1 (6/17)

UN DOSSIER DE PLU ENRICHIS :

Le report du vote (de juin 2010 à novembre 2010) permet :

Un dossier d'arrêt de projet PLU et de mise à l'enquête enrichi et complété par les **résultats des différentes études d'impact**. Les volets suivants ont été complétés et précisés :

- ✓ Urbanisme
- ✓ Accessibilité
- ✓ Environnement
- ✓ Coût des opérations

Volet **URBANISME**

Le dossier a été revu tant sur le fond que sur la forme :

Sur le fond :

Le contexte du projet d'aménagement a été développé : ajout d'une sous partie sur la justification du choix du site d'implantation. Cette analyse porte sur le site de Gerland suite aux interrogations de la précédente commission d'enquête. *(p.95 du dossier d'arrêt de projet PLU)*

Les retombées socio-économiques du projet de stade (emploi, tourisme, événementiel...), jusqu'alors passées sous silence, ont été ajoutées *(p. 143 du dossier d'arrêt de projet PLU)*

Le nouveau plan de zonage précise désormais les **hauteurs constructibles** des ouvrages prévus *(p.242 du dossier d'arrêt de projet PLU)*

Sur la forme :

Une réorganisation des parties ainsi qu'un sommaire détaillé ont été effectués.

Volet ACCESSIBILITÉ

Des compléments sur la thématique « **Accessibilité** » ont été apportés (*p. 137 du dossier d'arrêt de projet*) :

- Toutes les **opérations de desserte** sont désormais **précisées par tous les maîtres d'ouvrage** : niveau avant-projet validé, fonctionnement réel des carrefours (voirie et tramway), calibrage des voies et des carrefours et **réalisation de simulations dynamiques** nouvelles validant les hypothèses de trafic.
- Les emprises nécessaires aux projets des MOA seront définies précisément par un géomètre expert.

Le **schéma d'accessibilité** daté du 29 octobre 2009 a été **remis à jour en octobre 2010** grâce à des données plus précises (ex. nombre de véhicules empruntant la voirie concernée)

Volet ENVIRONNEMENT

Des compléments sur la thématique « Environnement » ont été apportés :

- Par rapport aux premiers dossiers, ce dossier comprend en plus une **évaluation environnementale (Partie C du dossier d'arrêt de projet PLU p. 145)** intégrant des éléments très précis recueillis lors des études d'impact du programme d'aménagement.
- Les **impacts des projets** sur l'environnement (au titre de l'air, de la faune, de la flore, du bruit...) sont connus ainsi que les **mesures pour les compenser (Partie C du dossier d'arrêt de projet PLU p. 145)**
- Une **charte partenariale de travail avec les associations environnementalistes** (FRAPNA, CORA, Arthropologia, fédération des Chasseurs) a été **signée** suite à l'autorisation passée en conseil du 28 juin 2010 par le Grand Lyon puis par les autres partenaires associés (Sytral, Etat, OL).

Annexe 2 - document 1 (10/17)

COÛT DES OPÉRATIONS

Le **coût des opérations** communiqué lors des phases de concertation a été affiné par les études de maîtrise d'œuvre :

- Sytral : 36M€
- **Grand Lyon : 108 M€**
- Etat : 40 M€
- Conseil Général : 4 M€

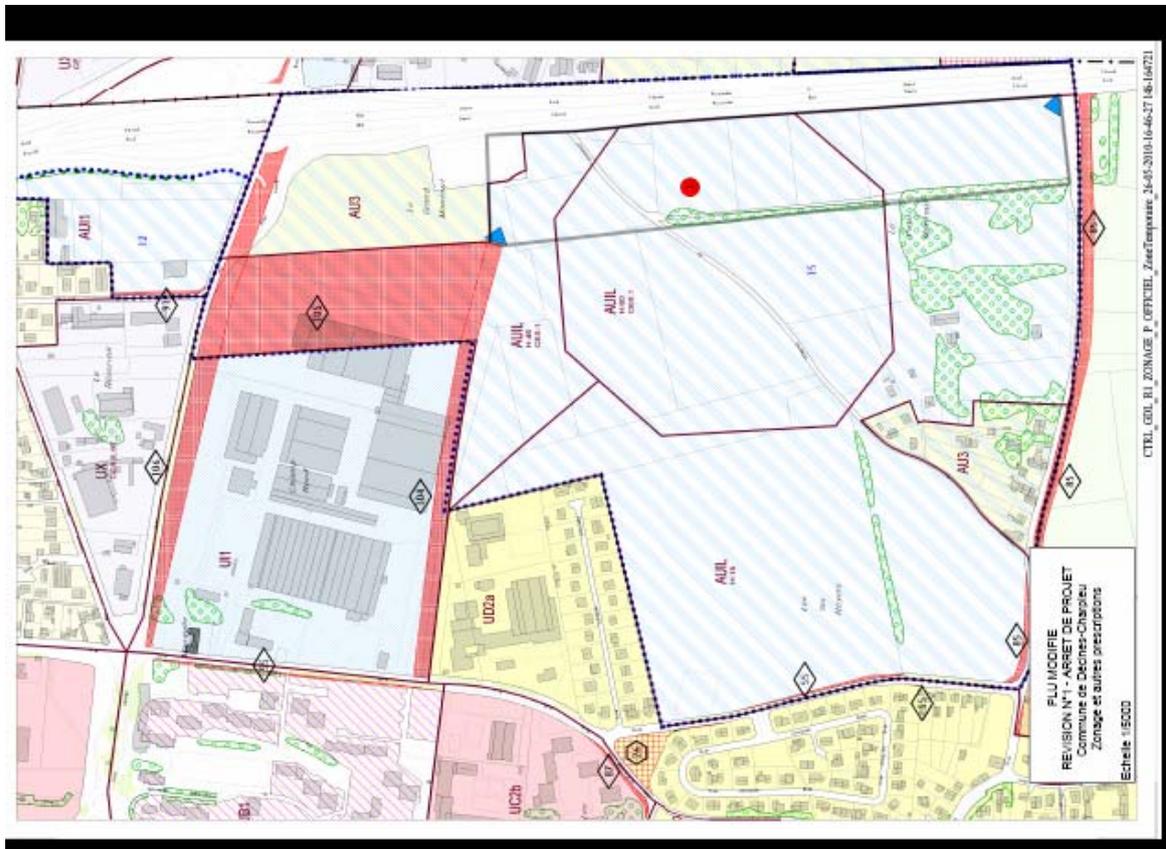
TOTAL FINANCEMENT PUBLIC : 188 M€

Annexe 2 - document 1 (11/17)

Un zonage qui régleme
au plus près la hauteur des
bâtiments et l'emprise au
sol en distinguant 3
secteurs :

Hauteurs : 60, 45, 15 m
C.E.S: 1, 0.6

GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 2 - document 1 (12/17)

- Un zonage commerce encadrant strictement dans l'espace (zone quadrillée) et en surface : 1500m² de surface de vente.

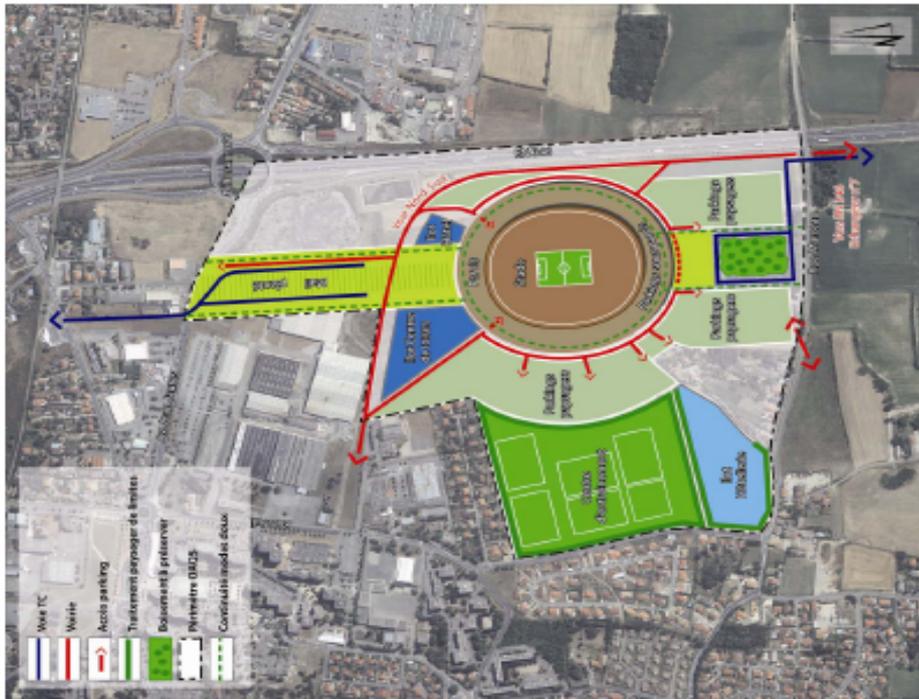
GRAND LYON
communauté urbaine



Annexe 2 - document 1 (13/17)

- Une répartition des fonctions encadrée par une orientation d'aménagement opposable aux permis de construire à venir

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU SITE DU MONTOUT



Annexe 2 - document 1 (14/17)

DELIBERATION 2010-1898 Secteur du Grand Montout

Autorisation d'engager les procédures prévues au Code de l'environnement et au Code de commerce

- La concomitance des enquêtes va permettre la mise à disposition, pour les commissions d'enquêtes et pour le public, de la totalité des informations nécessaires à une compréhension globale du programme.
- Les dossiers des enquêtes indiquées ci-dessous comportent une étude globale de tous les impacts cumulés de toutes les opérations (publiques et privées) composant le programme du Grand Stade (le stade lui-même et les ouvrages d'accessibilité).

Annexe 2 - document 1 (15/17)

Autorisation d'engager les procédures prévues au Code de l'environnement pour le Grand Lyon

- Les impacts hydrogéologiques des équipements sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon :

Le Grand Lyon doit produire et déposer un dossier au titre de la Loi sur l'Eau (article L 214-1 et suivants du Code de l'environnement)

- Les impacts sur la faune et sur la flore :

Le Grand Lyon doit produire et déposer un dossier au titre de la réglementation des espèces protégées (article L 411-1 du Code de l'environnement)

→ : Autoriser le Président à déposer ces dossiers

Annexe 2 - document 1 (16/17)

Autorisation d'engager les procédures prévues au Code de l'environnement et au Code de commerce pour l'OL

- Les impacts hydrogéologiques des équipements sous maîtrise d'ouvrage de l'OL :

L'OL doit produire et déposer un dossier au titre de la Loi sur l'Eau (article L 214-1 et suivants du Code de l'environnement)

- Les impacts sur la faune et sur la flore :

L'OL doit produire et déposer un dossier au titre de la réglementation des espèces protégées (article L411-1 du Code de l'environnement)

- Les impacts au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

L'OL doit faire un certain nombre de dossiers (article L511-1 et suivants du Code de l'environnement), cela concerne par exemple les pompes à chaleur projetées pour le stade.

- Au titre du Code de commerce :

L'OL sera aussi amené à solliciter une autorisation pour la surface commerciale projetée dans l'enceinte du stade (article L752 du Code de commerce).

→ : Autoriser l'OL à déposer ces dossiers

Délibération 2010 – 1833

Etudes préalables de déplacement d'ouvrages de transport de gaz -
Convention avec GRTgaz

Contenu de la convention à approuver :

- Pour réaliser les travaux de l'accès Sud du stade, il est nécessaire de déplacer et protéger des réseaux de gaz à haute pression
 - le long de la rue Elisée Reclus à Décines
 - au droit de la Rocade Est
- Une convention d'étude est à signer entre le Grand Lyon et GRT gaz pour que ce dernier lance les études
- Etudes de faisabilité : 59 800 € HT
- Etudes d'ingénierie : 119 600 € TTC

NB : l'assiette des canalisations appartenant à GRT Gaz, ce dernier n'a pas à supporter les frais de déplacement d'ouvrages dans l'intérêt du domaine public (CAA de Paris 2003, Syndicat des Eaux d'Île de France)

Annexe 2 - document 2 (1/17)

PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu
Diapositives projetées lors de l'intervention de madame la Vice-Présidente DAVID
(dossiers n° 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833)

ACCES SUD DU GRAND STADE

Maîtrise d'œuvre : Ingerop / Ilex / Ceryx / Ipseau

GRANDLYON
communauté urbaine

Annexe 2 - document 2 (2/17)

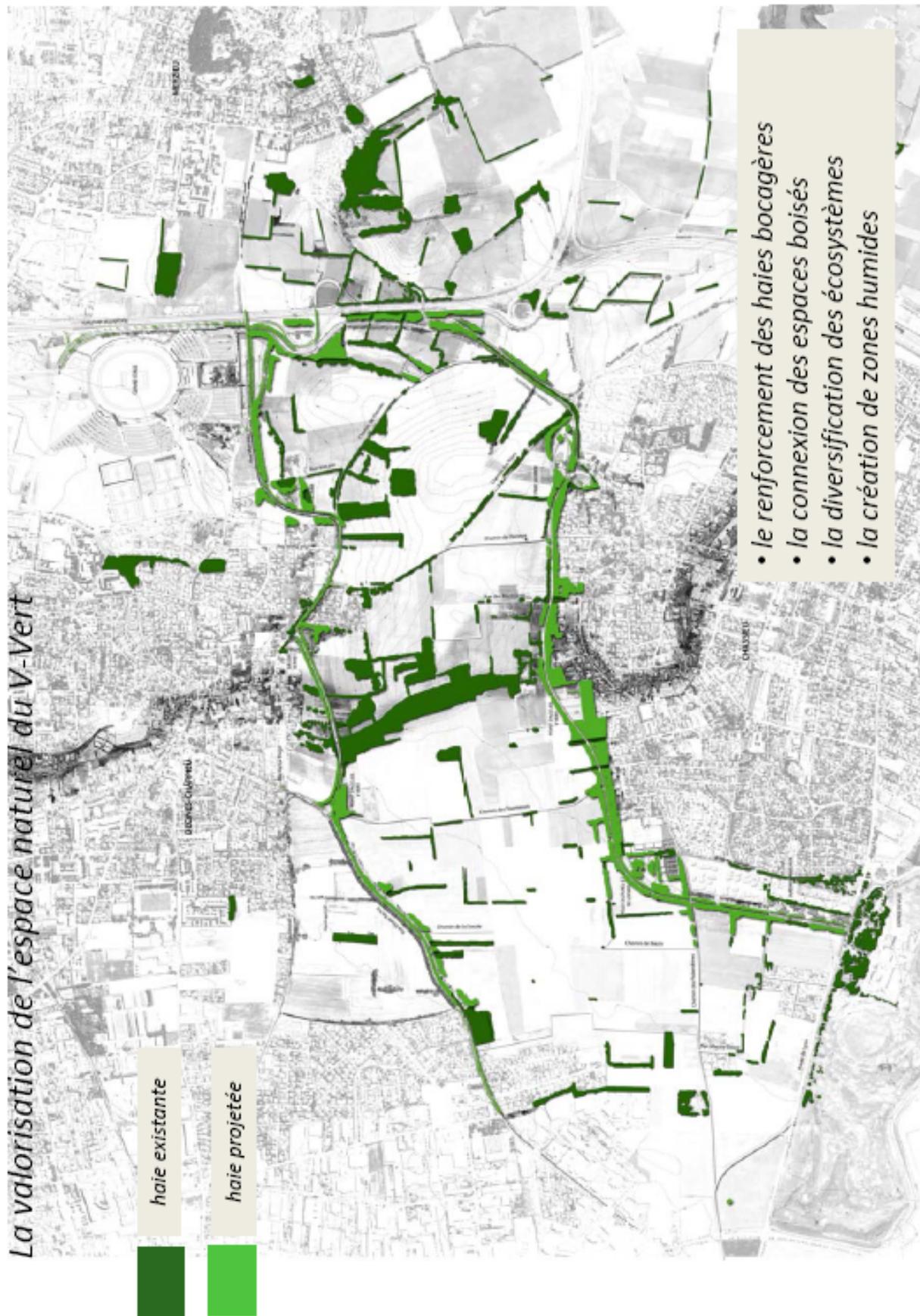
L'accès sud du Grand Stade, un paysage actif pour dynamiser l'espace naturel du V-Vert



Annexe 2 - document 2 (3/17)

L'accès sud du Grand Stade, un paysage actif pour dynamiser l'espace naturel du V-Vert

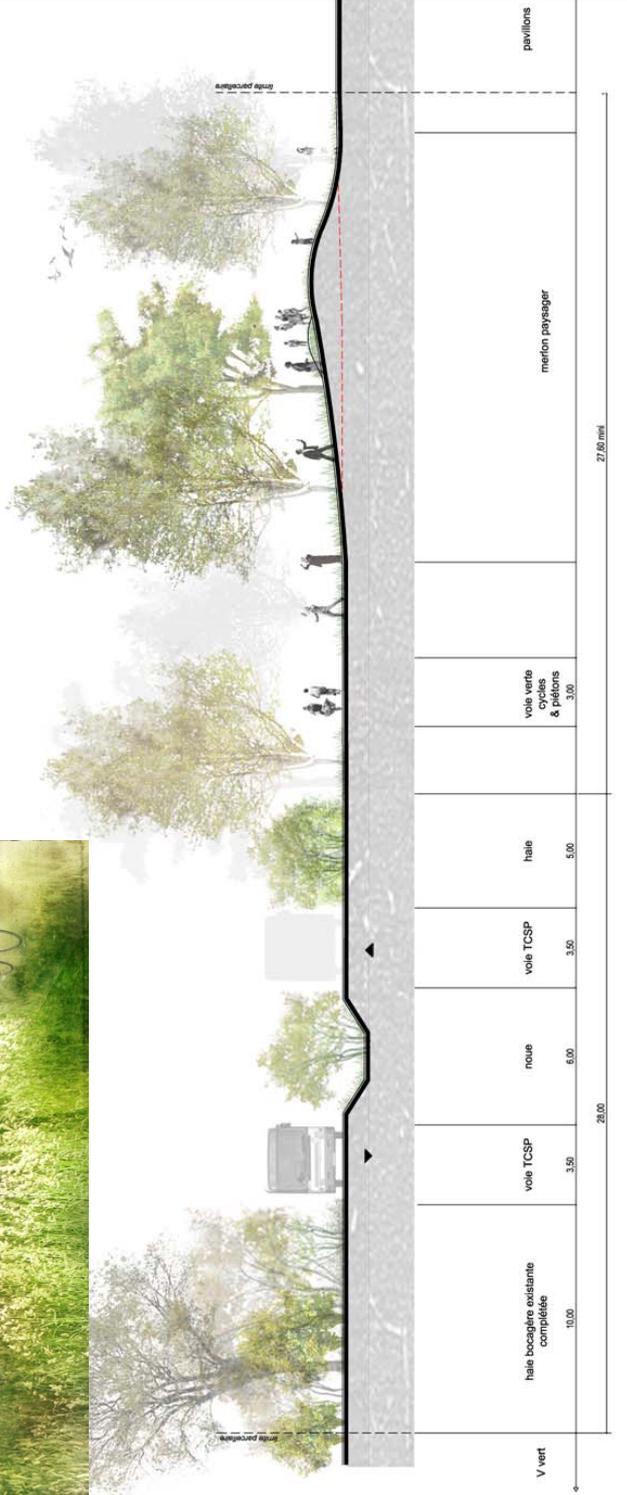
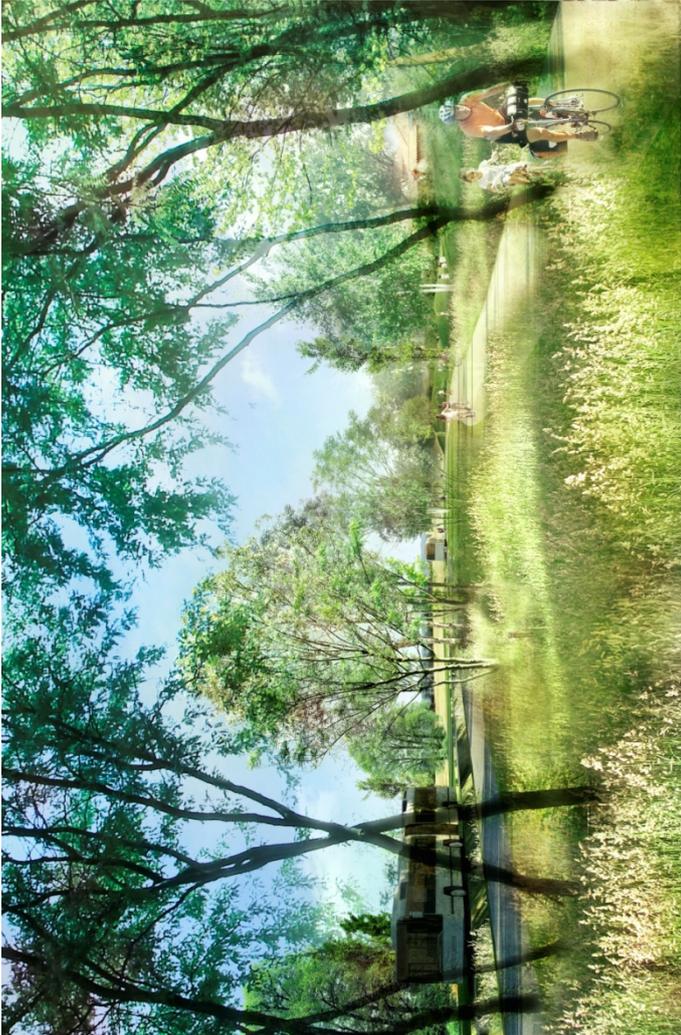
La valorisation de l'espace naturel du V-Vert



Annexe 2 - document 2 (4/17)

L'accès sud du Grand Stade, un paysage actif pour dynamiser l'espace naturel du V-Vert

Les aménagements à Chassieu - le parc urbain



Annexe 2 - document 2 (5/17)

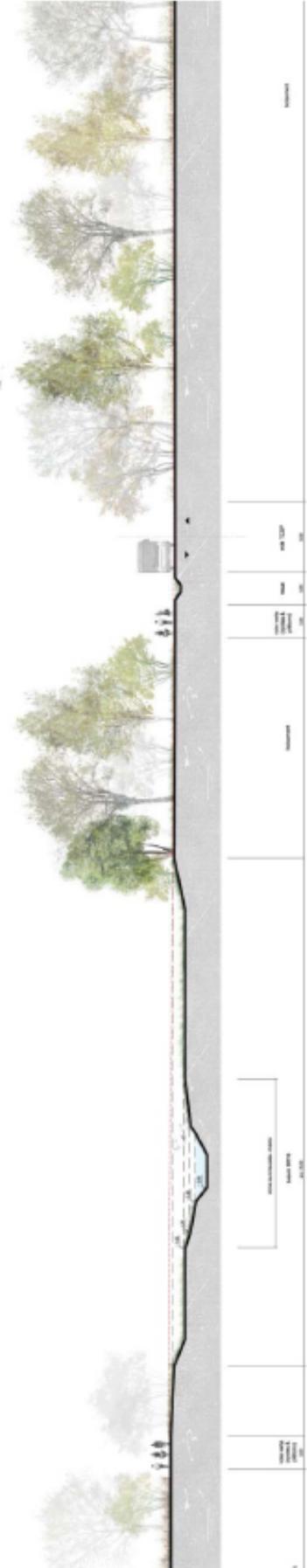
L'accès sud du Grand Stade, un paysage actif pour dynamiser l'espace naturel du V-Vert



Annexe 2 - document 2 (6/17)

L'accès sud du Grand Stade, un paysage actif pour dynamiser l'espace naturel du V-Vert

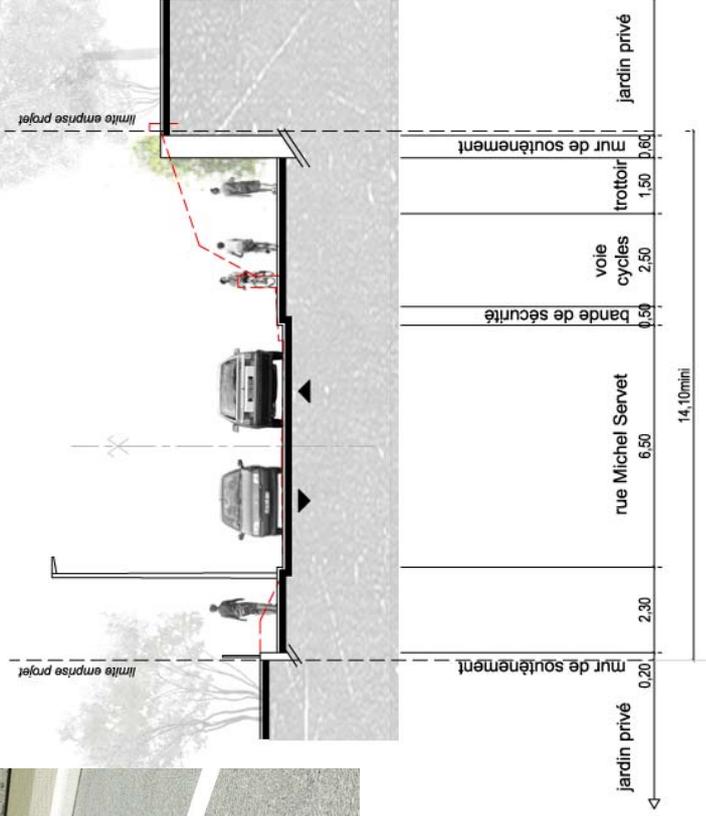
Les aménagements à Chassieu – le parc humide



Annexe 2 - document 2 (8/17)

L'accès sud du Grand Stade, un paysage actif pour dynamiser l'espace naturel du V-Vert

Les aménagements à Décines – la rue Michel Servet



Annexe 2 - document 2 (10/17)

ACCES NORD DU GRAND STADE

Maîtrise d'œuvre : Atelier de Ville en Ville /
Arcadis/ Les Eclairagistes Associés

Annexe 2 - document 2 (11/17)

PROJET DU GRAND STADE

Accès Nord

1 - Traitement paysager
Un projet à l'articulation entre deux paysages



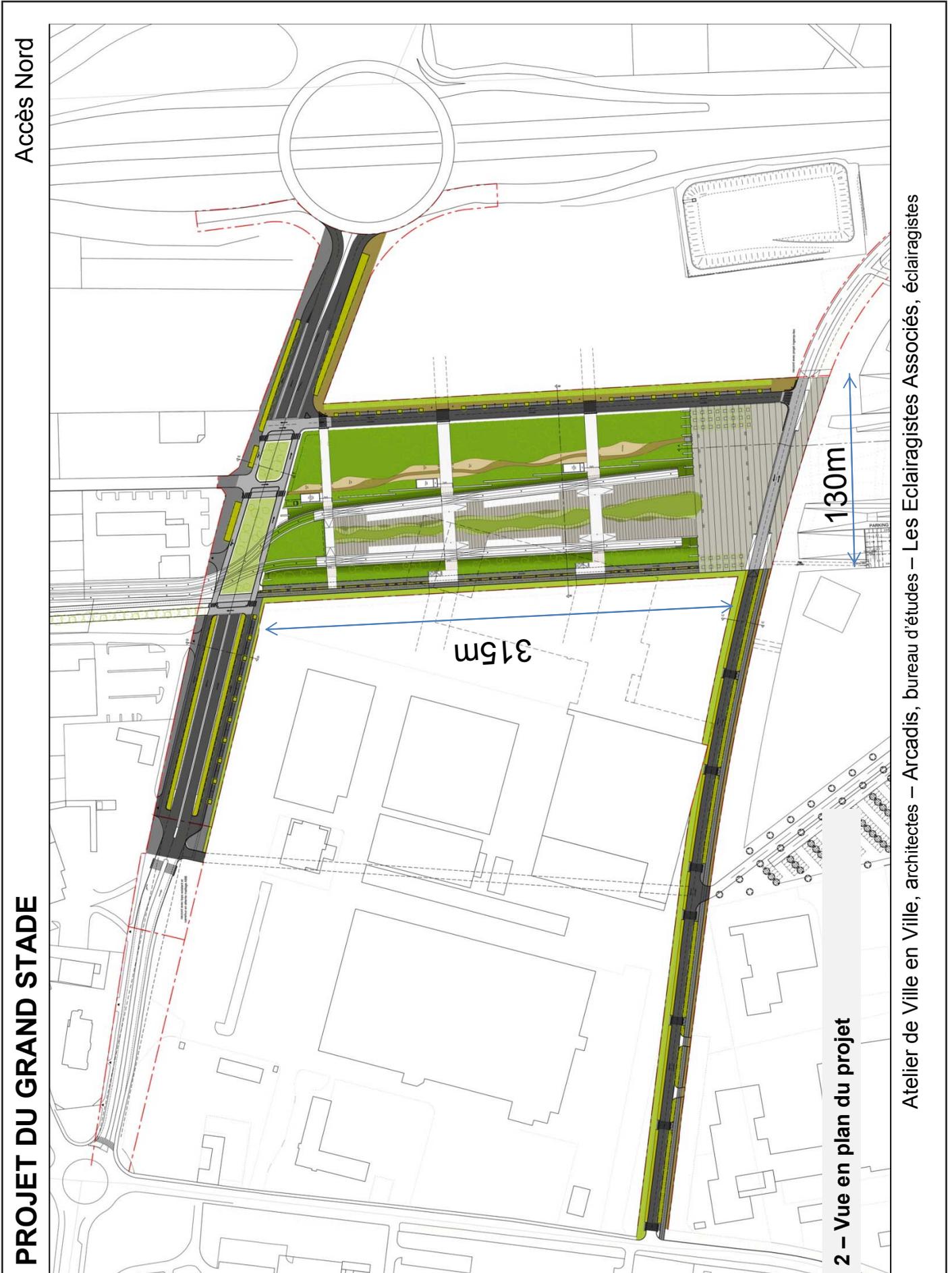
Etat du site avant l'opération



Projection après réalisation

Atelier de Ville en Ville, architectes – Arcadis, bureau d'études – Les Eclairagistes Associés, éclairagistes

Annexe 2 - document 2 (12/17)



PROJET DU GRAND STADE

Accès Nord

2 – Vue en plan du projet

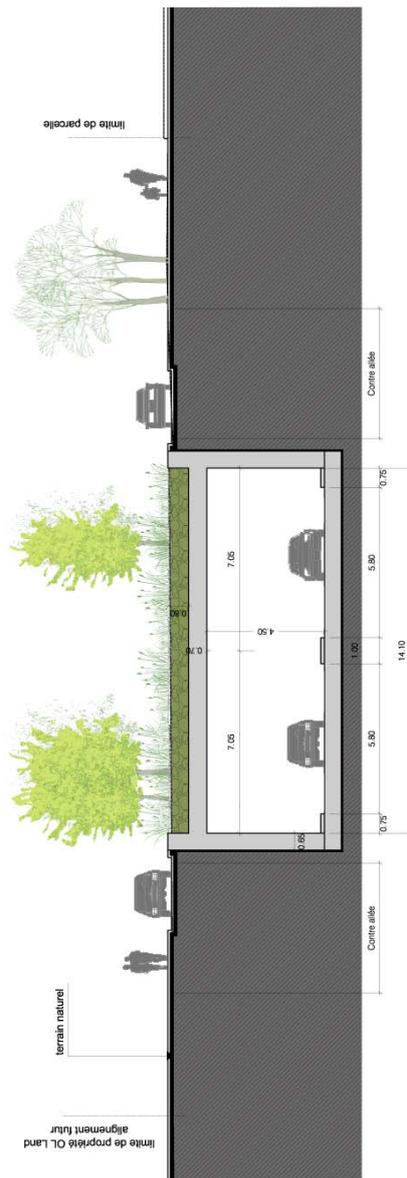
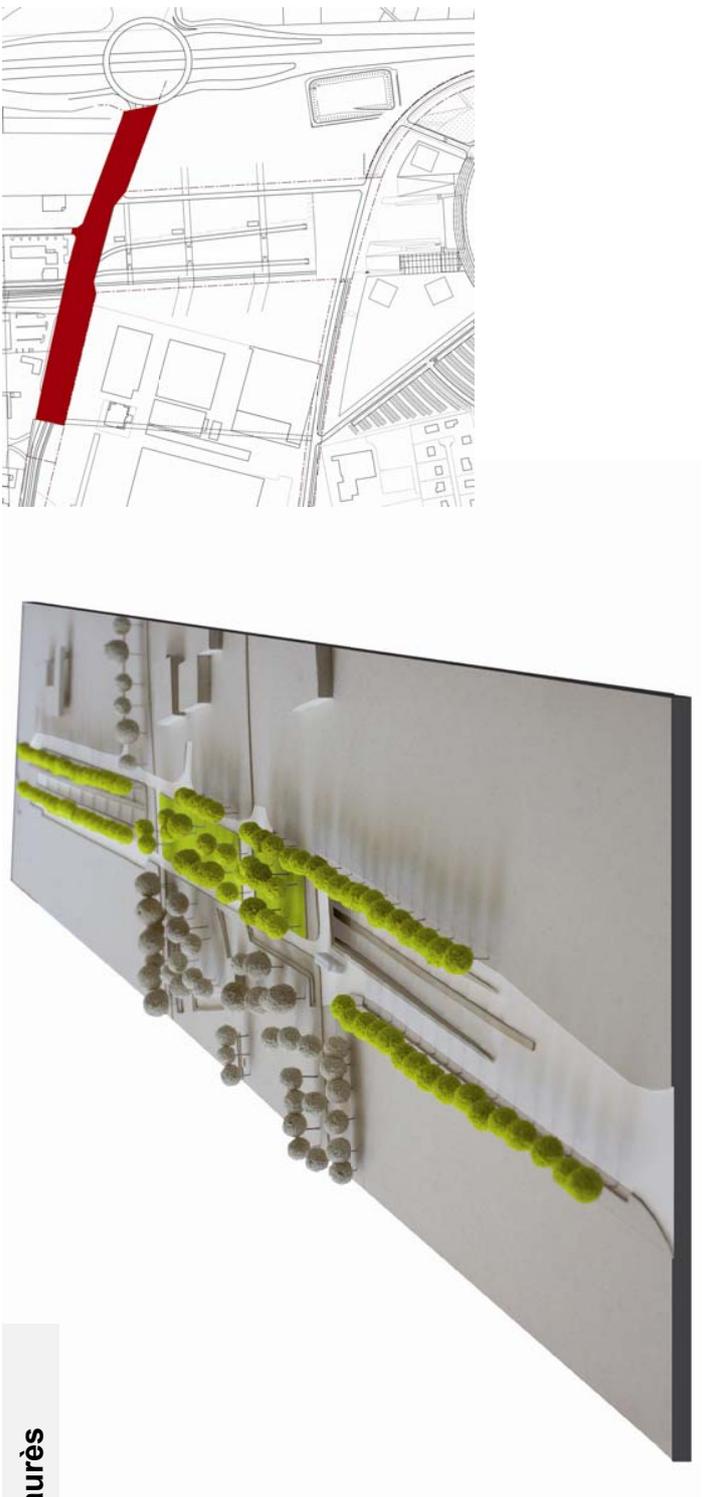
Atelier de Ville en Ville, architectes – Arcadis, bureau d'études – Les Eclairagistes Associés, éclairagistes

Annexe 2 - document 2 (13/17)

PROJET DU GRAND STADE

Accès Nord

F – L'avenue Jean Jaurès



Annexe 2 - document 2 (14/17)

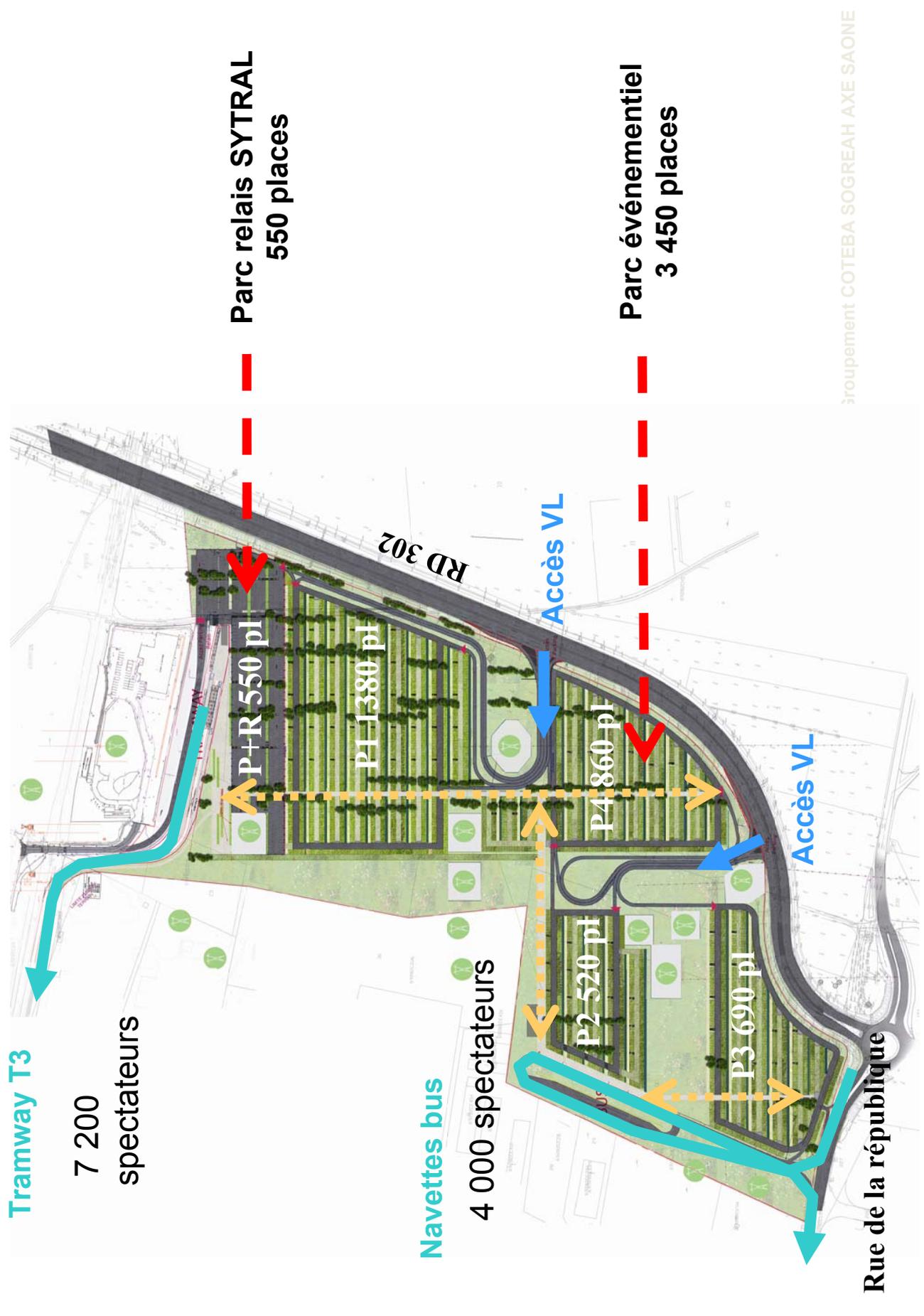
PARKING DES PANETTES

Maîtrise d'œuvre : Coteba / Axe Saône / Sogreah

GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe 2 - document 2 (15/17)

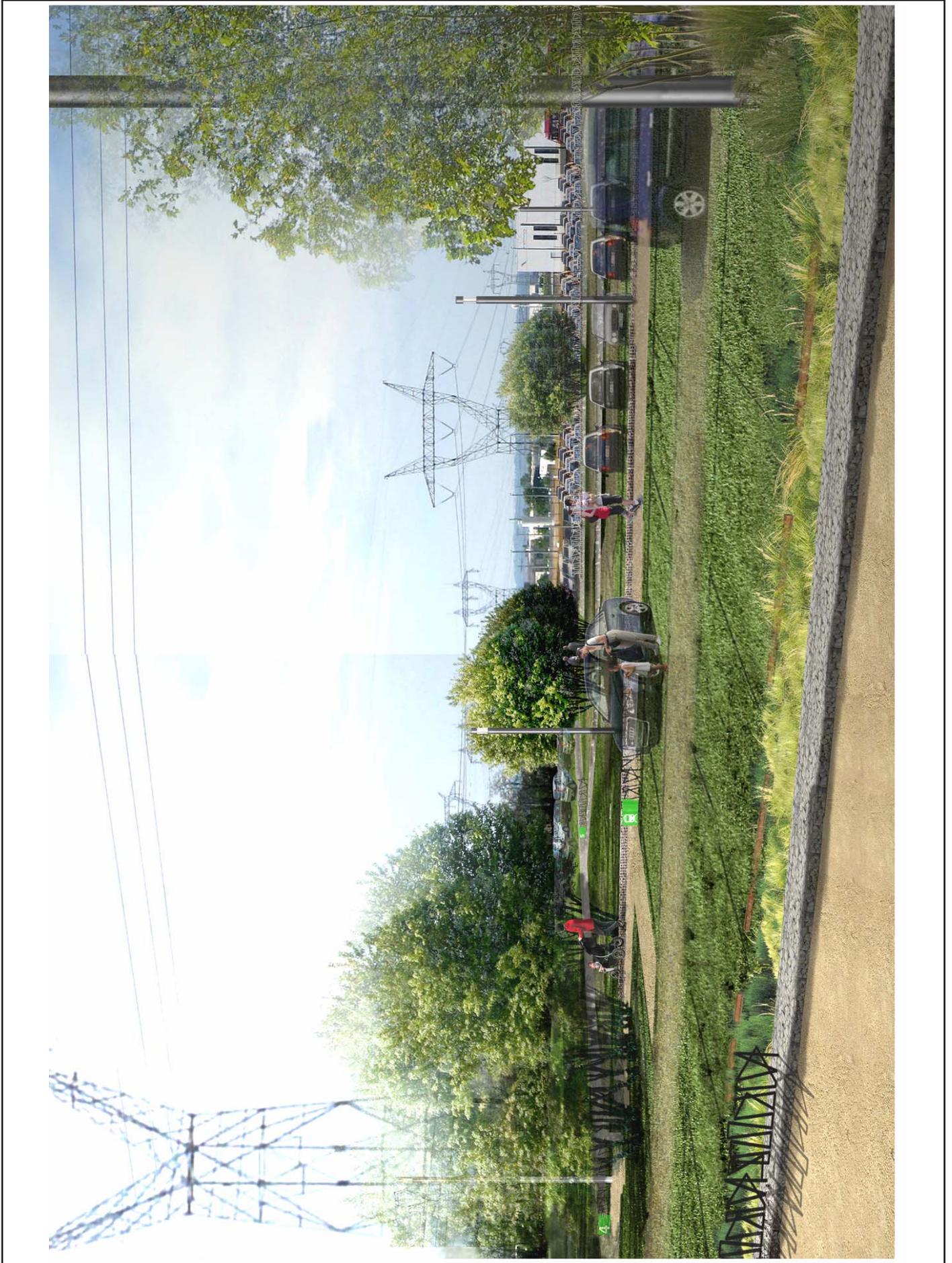
LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT



Annexe 2 - document 2 (16/17)

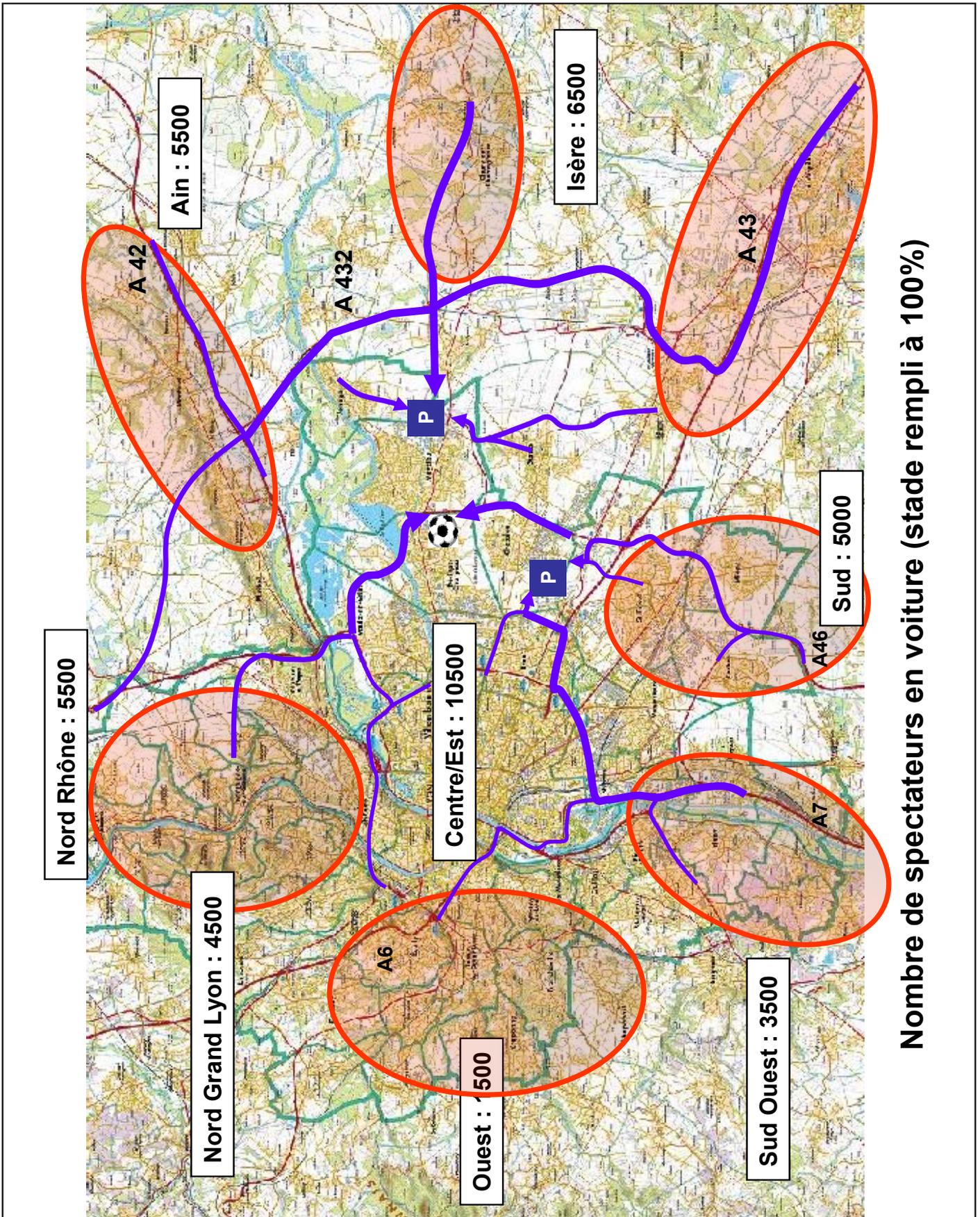


Annexe 2 - document 2 (17/17)



Annexe 3 - document 1 (1/1)

PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu
Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb
(dossiers n° 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833)



Annexe 3 - document 2 - (1/1)

PLU - Révision n° 1 sur le territoire de la commune de Décines Charpieu
 Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Président Collomb
 (dossiers n° 2010-1876, 2010-1877, 2010-1898 et 2010-1833)

